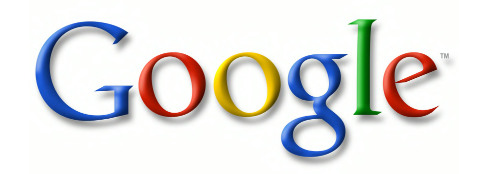
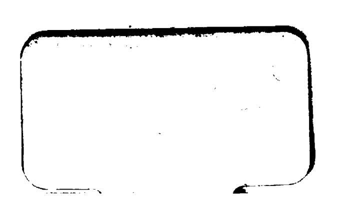




HISTOIRE

DE

LA SORBONNE,

HISTOIRE

7299

DE

LA SORBONNE,

DANS

Laquelle on voit l'influence de la Théologie sur l'ordre social.

TOME PREMIER.

Opinionum commenta delet dies, naturæ judicia confirmat.
Cic. de nat. deorum. lib. 2.

Théophile Imarigeon

Par M. l'abbé J. DUVERNET.



A PARIS,

Chez Buisson, hôtel Coetlosquet, rue Haute-feuille.

1790.

PRÉFACE.

L'OUVRAGE qu'on publie aujourd'hui, était achevé il y a quinze ans ; mais les gens à préjugés parlaient si haut, et les arrêts qu'ils prononçaient, étaient si bêtes et si barbares, que nous n'osâmes en hazarder l'impression : c'eût été leur déclarer la guerre ; et on sait combien ces gens à préjugés étaient alors nombreux, puissans, actifs et dangereux dans leurs haines. Nous préférâmes le repos à une guerre ouverte, et qu'à moins de nous expatrier, nous n'eussions pu faire, tant pour notre propre compte, que pour les progrès de la raison, qu'avec un très-grand désavantage.

En 1779 nous entamâmes, il est vrai,

une petite négociation pour faire imprimer secrètement cette histoire en Hollande ; mais l'homme à qui nous fûmes adressés, trompa indignement notre confiance, et ce ne fut qu'après beaucoup de courses et de sollicitudes que nous parvînmes à recouvrer notre manuscrit.

A peine fut-il en notre possession, que la police s'en empara suivant le droit qu'elle en avait. Ce droit, on le sait, était alors non celui de la loi, mais celui du caprice, et de la force; il était surtout l'effet de la terreur dont était frappé le gouvernement toutes les fois qu'un philosophe s'élevant au-dessus des préjugés, parlait d'un nouvel ordre de choses.

On nous mèna à la Bastille, et notre ouvrage fut enséveli l'espace de trois ans dans le greffe du commissaire *Chenon*: de ce greffe il passa dans une des cavernes de la police où il resta prisonnier pendant cinq ans.

Quand la raison et le courage ont eu de concert, renversé les murs de la Bastille et avec cet odieux château, l'ancien régime de la police; quand sur les honteux décombres du despotisme, la philosophie, d'une main sûre et hardie, a eu arboré l'étendart de la liberté, on a vu naître le règne de la justice; et dès la première aurore de ce règne, le manuscrit de l'*Histoire de la Sorbonne*, qu'en vain nous réclamions depuis dix ans, nous a été restitué sans la moindre difficulté.

Cette *Histoire de la Sorbonne* manquait à nos annales; c'est, à dater du règne de *Louis VII*, l'histoire de la théologie et des théologiens en France : c'est une esquisse de l'influence des opinions de cette école sur l'ordre social.

On présente ce tableau de la théologie sous le titre de l'*Histoire de la Sorbonne*.

parce que cette école est universellement connue en Europe, parce qu'elle y a eu quelque célébrité quand cette partie de notre hémisphère était encore voilée du crêpe de l'ignorance et de l'ineptie; parce que c'est de cette école que sont sorties la plupart des tempêtes qui, à diverses époques, ont bouleversé la France; que sont sortis ces vents qui desséchaient les germes de la vérité à mesure qu'ils voulaient éclore.

Nous ne considérerons point la Sorbonne dans le détail de son régime intérieur; elle n'offrirait rien d'intéressant, mais nous montrerons sa théologie dans les rapports qu'elle a eus avec le gouvernement et avec le peuple. Nous la verrons s'efforçant d'identifier la superstition avec la religion, et par ses efforts rendre la religion moins belle en la rendant moins simple, la rendre moins pure en

surchargeant son culte de trop d'ornemens, et même la rendre dangereuse, toute douce qu'elle est, en la rendant intolérante et persécutrice.

D'après ces vérités, un esprit attentif distinguera soigneusement la religion d'avec la théologie; la première n'a fait que du bien aux hommes en les consolant dans leurs malheurs, en leur prêchant la paix, la concorde, la justice et le culte des loix.

La théologie au contraire ne leur a fait que du mal en les égarant par ses disputes, en les rendant foux, furieux, intolérans et barbares; en leur mettant un poignard à la main, après leur avoit mis un bandeau sur les yeux.

C'est avec le secours de cette théologie que nos austères prêcheurs de pauvreté et d'humilité évangéliques, sont devenus puissans en honneurs, en gloire, en cré-

dit, en considération et en richesses; c'est en argumentant, en raisonnant faux, en disputant autant qu'en intrigant, que les uns se sont érigés en souverains, tandis qu'on a vu les autres sous les orgueilleuses dénominations de grandeur et d'éminence, se loger dans des palais, s'entourrer de luxe et de mollesse; et substituer à la touchante simplicité des vertus apostoliques, l'éclatante, mais passagère, mais frivole et périssable splendeur de l'épiscopat.

C'est encore avec le secours de la théologie et par l'illusion de ses raisonnemens que, jusqu'à nos jours, on a consacré des abus que la raison réprouvait; et que le clergé a maintenu dans ses mains des richesses dont la masse ne s'est accrue que par des contes souvent renouvellés de l'avenue de l'Antecrist et de la proximité du jugement universel, par

des mensonges variés à l'infini sur le paradis, sur l'enfer, et sur le purgatoire, par des fables sur l'apparition du diable et des revenans, par de fausses prophéties, par de faux testamens, par de fausses donations, par de fausses décrétales, par de fausses chartres, par de fausses légendes, par de faux miracles, et par de fausses reliques.

Ce ne sont pas là, on doit en convenir, les sources uniques des richesses du clergé : nous croyons sincérement qu'il en est de plus légitimes et de plus pures : nous croyons aussi qu'un peuple qui a atteint l'âge de la force et la maturité de la raison, peut reprendre tous les biens dont on l'avait dépouillé dans son enfance, c'est-à-dire, pendant qu'il était sot, faible et ignorant.

HISTOIRE DE LA SORBONNE.

TOME PREMIER.

CHAPITRE PREMIER.

*Introduction. D'*Abaillard *et des Fondateurs de la Théologie en France.*

LA rage de disputer n'est point née dans nos pays occidentaux : les Grecs les premiers furent atteints de cette maladie cruelle, et cela dans les plus beaux jours de leur gloire. Un disciple de Socrate fonda la *secte disputante;* ce fut un *Euclide*, non ce géometre, dont le génie lumineux et fécond n'enseigna que des vérités utiles et incontestables; mais un *Euclide* de Mégare, esprit bisarre et

pointilleux. *Socrate*, son maître, était un vrai philosophe, qui apprit aux Grecs à n'adorer qu'un Dieu et à être justes en adorant ce Dieu unique. L'élève ne fut qu'un sophiste dangeréux : on ne le vit point parmi les sages du lycée ou du portique. L'endroit où *Euclide* donnait ses leçons, fut nommé *école*, qui veut dire *badinerie*. Les jeunes Athéniens y passaient leur tems, non à s'instruire, mais à disputer sur des mots. C'était un vrai jeu d'enfans. *Eubalidés* réduisit en systême ce jeu qui devint l'art d'embrouiller la raison et de répandre des nuages sur la vérité. On eut alors une secte disputante et querelleuse. Tous les écrits des philosophes furent bientôt infectés de sophismes et de subtilités. La Grèce abonda bientôt en mauvais raisonneurs, et ce fut des écoles attiques que se fit, avec le tems, ce débordement de sophistes, qui inondèrent les Gaules, l'Italie, les deux Phrigies : on les reçut à Rome, comme par-tout ailleurs, parce qu'on crut qu'ils étaient de vrais philosophes; et on les en chassa quand on vit qu'ils n'en avaient que le nom. Le malheur fut que dans la proscription, les bons furent confondus avec les mauvais.

A peu-près vers ce tems-là, quelques pauvres Hébreux annonçaient à divers peuples de la terre, l'histoire de Jesus de Nazareth, avec qui la plupart d'entre eux, avaient demandé l'aumône dans différentes bourgades de la Judée : le saint Esprit qui leur inspira toujours la vérité, ne se mêla point de la maniere dont ils devaient la dire : il leur accorda le don de persuader, ce qui est fort au-dessus de l'éloquence humaine ; mais il ne leur apprit ni à disputer ni à bien écrire, delà vient que les évangiles et quelques épîtres, sont au rapport des grammériens, écrits d'un style si commun ; ils n'en méritent pas moins notre vénération : ici on voit le langage d'un commis subalterne aux barrières de Capharnaum ; et là, on trouve le jargon d'un faiseur de filets, qui, pour vivre, pêchait des anguilles dans le lac de Génézareth.

On sait comment *saint Paul* et son cheval furent terrassés sur le chemin de Damas, et comment après cette merveilleuse avanture, *saint Paul*, de persécuteur et de valet du grand prêtre *Gamaliel*, devint prédicateur et théologien. Il était né en Phrigie, où les sophistes de la Grèce avaient établi diffé-

rentes écoles; dans sa jeunesse il alla à Jérusalem où il fut élevé dans la secte des Pharisiens, que Jesus-Christ traitait de sépulchres blanchis. Les écrits de *saint Paul* sont pleins de toutes les subtilités, dont il avait été nourri dans son enfance : ses raisons ressemblent aux argumens d'un homme qui cherche à séduire en embarrassant l'esprit de ses auditeurs. On le traita quelquefois de fou, tant par rapport aux mysteres qu'il annonçait et dont on n'avait jamais entendu parler, que par rapport à sa maniere de raisonner, qui semblait incompréhensible (1). De tous ceux qui écrivirent à la naissance du christianisme, c'est lui, dit-on, qui l'a fait avec plus de profondeur. Les saints Pères comparent cette profondeur à celle d'un puits; et l'on ne peut qu'être très fâché qu'en descendant du ciel, la vérité se soit cachée dans le fonds d'un puits.

Tous les germes des mysteres que nous devons croire, sont renfermés dans les épîtres de *saint Paul*; mais il faut avoir l'esprit bien exercé pour les y voir. Quand on considère la grossièreté de l'intelligence humaine, on ose dire qu'il n'est aucun dogme assez clairement exprimé; mais ils sont tous,

disent les théologiens, tels qu'il faut qu'ils soient pour le mérite de notre foi. Un esprit humble et un cœur simple, valent mieux que langue dorée. Il vaut mieux croire que raisonner, être un bon chrétien qu'un bel esprit.

Quand les théologiens eurent marié les ardeurs des imaginations africaines avec les subtilités des esprits asiatiques, il n'y eut aucun dogme qui ne fût soutenu par un parti et combattu par l'autre, avec un égal acharnement. Plus les questions agitées étaient subtiles, plus les esprits s'enflammaient et s'aigrissaient en les agitant. Les écrits de *saint Paul* devinrent un arsenal commun où pour se battre et s'excommunier, les orthodoxes et les hérésiarques prenaient leurs armes. Chaque parti l'expliquait et le *tournevirait* à son gré. On assemblait des conciles, on accumulait des volumes, pour prouver par *saint Paul* des mystères qui ne pouvaient être prouvés par la raison, ni réfutés par l'autorité.

La théologie disputante et querelleuse arriva en France à travers cent filieres; mais ce ne fut que sous le règne de *Louis VII*, qu'elle s'y déploya avec énergie. Au

retour de la Terre-sainte, les Croisés apportèrent la petite vérole, qui fit chez nos ayeux des ravages étonnans, et quelques livres Grecs qui en firent encore de plus funestes. La maniere entortillée des dialecticiens Grecs passa dans nos écoles, à l'époque même où elles acquéraient un peu de célébrité : au lieu d'y enseigner la morale, on enseigna l'art de disputer sur des matières qui sont hors de la portée de l'esprit humain. Cet art n'était qu'un jeu renouvellé des Grecs ; mais nous le gâtâmes en le renouvellant, car les Grecs se disputèrent et ne s'assommèrent pas. On sait tout le mal que ce jeu produisit en Orient dans les premiers siècles de l'église : en Occident il en causa de plus terribles encore.

La *Porée*, *Poitiers*, *Abaillard* et *Pierre Lombard*, les premiers en France mirent à la mode ce jeu funeste des Grecs. Le langage doit servir à se faire entendre, et ils ne l'employèrent qu'à se rendre inintelligibles ; aussi les dénomma-t-on les quatre labyrinthes de la théologie. Les écoles publiques devenues de leur tems des salles d'escrime, ne retentirent plus que de cris et d'injures. Un auteur contempo-

rain (*a*) écrivait à leur sujet au pape *Célestin III : il y a autant de scandales que d'écrits.* Un autre auteur (*b*) non moins indigné de l'abus des mots dans les disputes de la théologie, disait : *Ils se jouent du vrai et du faux avec tant d'adresse, qu'on ne peut les saisir ni les reconnaître. Ecoutez-les, vous ignorerez bientôt s'il y a un Dieu ou s'il n'y en a point; si Jesus-Christ s'est fait homme ou s'il n'a qu'un corps fantastique..*

Abaillard, consacré plus particulièrement à la philosophie, étoit un bas breton, d'un esprit fin et délié, possédant l'art de plaire et le talent de parler pour et contre: l'un de ses ouvrages avait pour titre : *sic et non*, le oui et le non. Il parcourut plusieurs provinces, disputant contre tous ceux qui, dans les écoles, avoient quelque réputation, et cherchant à les embarrasser, à les prendre dans les filets d'une dialectique artificieuse. La grande renommée qu'il se fit en s'excrimant envers et contre tous, souleva tous les Erudits du tems : leurs ca-

(*a*) *Etienne*, évêque de Tournai.

(*b*) *Gauthier*, abbé de saint Victor.

bales le forcèrent de sortir de Paris, et il établit successivement ses trétaux à Melun, à Corbie, à saint Denis, au Paraclet. Trois à quatre mille disciples assistaient à ses leçons. Tant d'éclat lui valut une persécution de trente ans. Dans ses ennuis, il voulut, dit-on, se faire turc; il finit par se faire moine, et mourut marmiton dans un couvent.

Abaillard assurait que Dieu ne peut faire que ce qu'il fait, et que ce qu'il ne fait point, il ne peut le faire; mais sa grande erreur et qui, dans *Bernard*, alluma un zèle toujours prêt à s'embrâser, fut d'avoir écrit que *les trois personnes de la trinité ne sont que les dénominations d'un seul et même être, qui est Dieu.* Ce langage ne pouvait avoir de grands inconvéniens qu'en théologie; mais ce qui dans l'état, produisit des malheurs réels, furent le zèle de *Bernard* à prêcher la folie des Croisades, ce qui épuisa la France d'hommes et d'argent, et son charlatanisme à annoncer la fin du monde, ce qui, portant la terreur dans les esprits, appauvrit beaucoup de familles en faisant passer les biens des imbéciles dans les mains des moines.

Malgré ces grandes fautes en politique, *Bernard* fut mis au nombre des saints, et *Abaillard* fut condamné dans un concile : on a oublié les ouvrages et la condamnation de celui-ci; mais on se souviendra toujours qu'il eut *Héloise* pour amante, la fille la plus belle, la plus tendre, la plus accomplie et la plus instruite de son siècle.

Une des opinions des plus raisonnables d'*Abaillard* est, qu'*un homme ne doit rien croire sans de bonnes raisons :* cette hardie assertion se trouve dans ses ouvrages, comme on trouve quelquefois des paillettes d'or dans un champ couvert de ronces. C'est une leçon qu'il donnait aux deux tiers et demi des hommes, qui ne croient que sur de mauvaises raisons, et ils ne peuvent gueres en avoir d'autres. Condamnés à ne rien examiner et à n'oser, sans crime, se permettre le moindre doute, ils ne croient que parce que leurs pères ont cru : de tous les motifs de crédibilité, c'est sans contredit le plus commun et le plus dangereux. Delà vient que les Japonais, les Tibétains, les Siamois, les Indiens, la populace chi-

noise, les rustres qui habitènt les montagnes du Gévaudan et les forêts de l'Auvergne, croient de bonne-foi tant d'absurdités. Un Siamois ne croit aux incarnations de *Samonocodon*, un Tartare à l'immortalité de son Dalaï Lama et à la vertu de ses excrémens, que parce que leurs nourrices leur ont dit qu'il faut y croire, et qu'en suite les Lamas et les Talopoins ont à bonne heure enraciné dans leurs têtes les chimères que les nourrices y ont déjà mises.

Tandis que dans nos écoles de philosophie, *Abaillard* mettait à la mode l'escrime scholastique, *Pierre le Lombard* l'introduisait dans l'enseignement de la Théologie. Cette science, appellée la *science de Dieu*, devint bientôt entre les mains des disputeurs, l'art de s'injurier et de se calomnier, en prétextant l'intérêt du ciel.

Chaque opinion de *Pierre Lombard*, portait l'empreinte d'une folle curiosté. *Où était Dieu*, demandait-il, *avant la création du monde? S'il n'eût rien créé, quelle aurait été sa prescience? Connait-il plus de choses en un tems qu'en un autre? Ses ouvrages auraient-ils pu être plus parfaits*

et souffrir un meilleur ordre? Est-ce par sa volonté que le mal arrive? Et pour quoi les saints Pères ont-ils soutenu que non-seulement il doit arriver, mais encore qu'il sert à la perfection de ses ouvrages? Comment est-ce que Dieu qui ne se propose que le meilleur, ne peut parvenir à l'exécution de ses ouvrages que par le pire?

Pierre Lombard passa, je me trompe, perdit une partie de sa vie, soit à écrire de pareilles fadaises, soit à concilier les contradictions dont fourmillent les Ecritures saintes et les Pères de l'église. Ce travail lui valut le titre glorieux et peu mérité, de *maître des sentences*. Cent ans après, *Thomas d'Aquin* commenta ces sentences, et le commentaire fut encore plus obscur que le texte. Après *Thomas*, quatre-vingt théologiens scholastiques s'exercèrent à éclaircir la théologie de *Pierre Lombard* et le commentaire de *Thomas d'Aquin*, et cette théologie fut encore plus embrouillée qu'auparavant : elle ne fut qu'un labyrinthe sans fil et sans fond. Ce fut pourtant dans ce labyrinthe qu'il fallut s'enfoncer, se perdre et

errer pendant dix ans, pour parvenir au grade de docteur en théologie, au titre de docteur en divinité.

Une chose qui peut étonner, c'est le langage dont, en parlant de Jesus-Christ, se sert ce prêtre Lombard : *Christus secundum quod est homo, non est aliquid.* Le Christ, en tant qu'il est homme, n'est pas quelque chose.

On pourrait beaucoup parler la dessus et ne rien dire qui vaille : nous dirons seulement que ce galimatias du principal fondateur de la théologie en France, prouve que cette science en naissant fut infectée du style des sophistes Grecs. Les Croisés nous valurent cette théologie scholastique. Ce fléau enfanta des hérésies ; les hérésies furent le prétexte d'un masacre d'un million d'Albigeois, malheur encore plus grand en politique que les hérésies. Pour arrêter les progrès de ces hérésies, on créa plusieurs peuplades de moines, qui innondèrent et appauvrirent l'Europe déjà exténuée par les émigrations des Croisés : ces moines armés de la théologie, inventèrent l'inquisition, et ce tribunal produisit à son tour des

assassinats innombrables, faits avec le glaive de la religion et au nom de Jesus-Christ, qui, de son vivant, fut un modèle de douceur, et qui, s'il eût alors daigné parler lui-même aux hommes, eût désavoué, et les assassinats et ceux qui les fesaient commettre.

CHAPITRE II.

Ecoles de Paris. Hérésies. Milices de moines. Inquisition.

Facultés. Sous *Philippe Auguste*, les écoles de Paris partagées en quatre facultés, de théologie, des arts, du droit et de médecine, prirent le titre d'université.

de Médecine. La médecine, jusqu'alors n'avait été exercée que par des empiriques qui allaient de village en village vendre leurs drogues et guérir des maladies, dont ils ignoraient souvent la nature et l'espèce. On donnait le nom de physiciens à ces empiriques. Un concile tenu à Tours, sous *Louis VII*, défendit aux moines, sous peine d'excommunication, d'assister à leurs leçons. *Alexandre III*, de son côté, décréditait ces physiciens, comme si ce pape eût pressenti qu'à mesure que la physique ferait des progrès, on verrait disparaître les chimères de

la métaphysique, sur lesquelles est fondé, en grande partie, le pouvoir pontifical.

La faculté des arts fut la plus nombreuse en écoliers : on la divisa en quatre bandes, qu'on dénomma du titre magnifique de *nations*. Quatre salles furent construites rue du Fouare pour les contenir; c'était quatre enceintes de murailles sans ornemens, et sans aucune espèce de commodités. C'était là que les quatre *nations*, assises sur des bottes de paille, faute de bancs, écoutaient la grammaire des *Priscians* et la dialectique d'*Aristote*. Les papes qui, de Rome dirigeaient les études de Paris, ne permirent de long-tems d'autres livres à la faculté des arts. des arts.

L'enseignement du droit civil, le seul qu'on aurait dû épurer et le seul qui pouvoit être utile aux Français, fut défendu dans les écoles de Paris. Rome, qui par ses bulles et par ses légats, réglait le choix des études de nos écoles, ne voulut y admettre que l'enseignement du droit canon, comme le plus propre à seconder ses vues d'agrandissement. du droit canon.

Ce droit canon étoit déjà l'objet des complaisances des papes, dont les bulles et les

constitutions étaient éparses. *Isidore* les rassembla : son recueil fut amplifié par *Buchard*, évêque de Worms, et par *Ives*, de Chartres. Un fripon de moine, nommé *Gratien*, augmenta ce recueil : ce bénédictin *Gratien*, est un des plus hardis faussaires qui aient infecté la terre ; lui seul a fait plus de mal aux rois et aux peuples, qu'en deux siècles on en a reproché aux jésuites tant haïs, tant persécutés et si justement, mais si cruellement proscrits. Il forgea des décrétales, dont il grossit sa compilation ; il ajusta, comme il put, des pièces, qui entre elles n'avaient aucun rapport : il fit pour les décrets des papes, ce que *Pierre Lombard* avait essayé au sujet de l'écriture sainte et des saints pères, de faire quadrer ce qui était contradictoire : il donna à cette informe et monstrueuse compilation, le titre bisarre de *concorde des canons discordans*, et renforça ces canons discordans des *extravagantes* ou constitutions, dont la plupart ne sont que des monumens de l'audace des papes.

Tel fut le droit canon, dont nos rois eurent la faiblesse de permettre l'enseignement. Il était de l'intérêt de Rome que les opinions

opinions sur lesquelles elle fondait sa puissance, s'enracinassent dans l'esprit des peuples : c'est par là que ses papes mettant peu-à-peu la chaire pontificale au-dessus du trône des rois, pouvaient parvenir à une monarchie universelle, et à laquelle comme successeurs, vicaires et représentans de Jesus-Christ, ils se croyaient destinés.

Cette faculté du droit, de très-long-tems, n'eut pour ses leçons, aucun emplacement. Les professeurs enseignaient par-tout où ils pouvaient, et l'on vit souvent, dit *Pasquier*, dans la même maison, *école de droit et école de putasserie.*

La théologie occupait le premier rang dans l'université; mais les papes ne la considéraient qu'autant qu'elle étoit dirigée à établir la suprématie théocratique : elle fut disputante et dogmatique, comme depuis la naissance du christianisme, elle l'avait été dans tous les pays. Le peuple disposé à admirer ce qu'il n'entend pas, accorda de la gloire et de la considération, à ceux qui se signalerent dans les luttes de la théologie. Cet esprit de dispute, comme une contagion, se répandit dans toute l'Europe; et fit naître sur chaque objet de la croyance de théologie.

des peuples, des opinions bisarres et singulieres qu'on traita d'hérésies, et que le judicieux *Mezerai* appelle *les enfantemens de la théologie scholastique.*

Un prêtre de Chartres, nommé *Aimeric*, prétendit que l'homme ne pouvait pécher de la ceinture en bas : il mettait l'enfer dans l'ignorance et le paradis à faire le bien. Si *Aimeric* ne parlait que du paradis en ce monde, il avait raison : son opinion était très-philosophique : les théologiens en menaçant de le faire brûler, lui arrachèrent une rétractation; mais *Aimeric* au lit de la mort, révoqua cette rétractation qui lui parut une faiblesse. Les évêques assemblés à Paris, le firent exhumer et jetter son cadavre dans un bûcher. *Aristote* regardé comme son complice, fut défendu et ses disciples excommunés. Frere *Guérin*, évêque de Senlis, mit des espions à leur découverte; on pardonna aux femmes, et l'on fit brûler les hommes.

A mesure que la théologie scholastique fit des progrès en France, on vit dans toutes les provinces pulluler des moines nouveaux et de nouvelles erreurs. Il y eut encore plus de fondateurs de sectes que de fondateurs

d'ordres religieux. Déjà on avait vu des milliers d'ouvriers et de pauvres artisans, à la suite de *Bruno*, de *Norbert*, de *Bernard*, de *Robert*, aller loin du monde et de ses malheurs, s'enterrer dans des vallées solitaires : les chefs des opinions nouvelles en entraînerent après eux d'autres milliers, qui croyaient gagner le ciel en déclamant contre Rome et en pillant les biens ecclésiastiques. La misere publique grossissait ces bandes de gueux, dont la plupart finissait par devenir des troupes de voleurs de grand chemin.

Diverses sectes d'hérésies.

On les nomma d'abord manichéens : ils furent ensuite connus sous vingt autres dénominations, de *Henriciens*, de *Catares*, de *Patarins*, de *Bougres*, d'*Adamnites*, de *Cataphrigiens*, de *Publicains*, de *Gazariens*, de *Lollards*, de *Turlupins*, de *Frérots*, de *Beguines*, etc : ils étaient tous divisés en plusieurs branches, marchant tous sous différentes bannieres, fuyant la persécution, criant contre le luxe et l'ignorance des prêtres, rejettant tout culte extérieur, parlant de Rome comme d'une prostituée, de l'eucharistie comme d'une invention abominable, des images comme

d'une idolâtrie et de la résurrection comme d'une fable : ils convenaient presque de tous ces points, quoique chaque troupe sur d'autres objets, eût des opinions particulieres, se tolérant toutes et ne disputant jamais. Elles se provignerent principalement dans le diocèse d'Alby, qui devint comme l'égoût de toutes les erreurs imaginables, mêlées à beaucoup de vérités utiles.

Les gentilshommes de la Provence et du Languedoc, ayant besoin d'agriculteurs, et ne voyant dans ces nombreuses bandes de sectaires, que des hommes qui, abandonnés à eux-mêmes, à la misère et au desespoir, pouvaient devenir dangereux, et qui reunis en societé et surveillés, pouvaient être d'une grande utilité, leur donnerent des asyles et les occupèrent. *Philipe-Auguste* pensait moins sensément que ces gentilshommes: pour les punir de leur sagesse, il fit, s'il en faut croire *Rapin Thoiras*, raser plusieurs villes murées et trois cens châteaux. Cela peut-être exageré: ce qui est vrai, c'est que ces rigeurs affreuses ne convertirent aucun hérétique, et ulcérèrent tous les seigneurs qui les protégeaient et les fesaient travailler.

Grégoire IX dépêcha en France *Arnaud*, abbé de Citeaux, avec le titre d'inquisiteur pour rechercher et convertir les Albigeois, et pour excommunier leurs protecteurs. Deux bernardins, *Raoul et Pierre de Castelnau*, furent commis pour seconder le zèle de l'inquisiteur. Ces trois moines missionnaires, entourés de valets et d'équipages, du sein du luxe, de la volupté et de la bonne chère, prêchaient l'évangile à ces pauvres, enjoignant aux seigneurs, sous peine d'être damnés en l'autre monde et dépouillés de leurs biens en celui-ci, de les exterminer. Il ne s'agissait rien moins que de faire des battues de ces tranquilles et utiles sectaires, comme dans une forêt on fait des battues de bêtes féroces.

Inquisiteurs en France.

Raymond, comte de Toulouse, petit fils de *Louis le Gros*, homme juste, brave, généreux et indulgent, se refusa au zèle du barbare et voluptueux inquisiteur : il tolérait dans ses états toutes ces sectes, qui se toléraient entre elles, vivant malgré la différence de leurs opinions, dans une paix profonde; adorant un Dieu unique et miséricordieux. Cette tolérance était chrétienne et politique. La conduite du moine

Le comte Raymond excommunié.

inquisiteur ne fut ni l'une ni l'autre. Il poussa la démence jusqu'à excommunier ce souverain, et il fut assassiné : si alors il y eût eu de bonnes loix, ce moine méritait tout au moins d'être enfermé. Le comte de Toulouse, soupçonné de sa mort, fut de nouveau excommunié par le pape, et ses états donnés au premier occupant.

La cause du comte *Raymond* était celle du roi et de tous les seigneurs Français : ils avaient tous intérêt de s'unir à lui contre le pape ; mais ils ne virent que leur intérêt présent, et formerent, pour s'emparer du comté de Toulouse, une croisade, à la tête de laquelle se trouva *Simon de Montfort*. Dans une premier expédition, il y eut soixante mille Albigeois exterminés. C'étaient des citoyens paisibles, égorgés par des brigands ; on ne doit point donner d'autre nom à ce ramas de malheureux Croisés, que l'esprit du pillage fesait enrégimenter et courir au combat, portant une rande croix sur la poitrine.

Les divers carnages qu'on fit de ces hérétiques et la maniere atroce dont on se comporta à l'égard du comte *Raymond*, étaient des fruits de la théologie scholastique. «Jesus-

» Christ, disait *Grégoire IX*, est le rois des
» rois : toute la terre est à lui et c'est par
» lui que chaque souverain gouverne une
» portion de cette terre. Or, je représente
» Dieu, je suis son vice-gérent sur la terre ;
» il a réunis entre mes mains les clefs du
» paradis et de l'enfer. C'est donc à moi,
» et à mon gré, à en ouvrir ou à en enfer-
» mer les portes ; à punir pour la gloire de
» Jesus-Christ, dont je suis le vicaire, et
» pour l'avantage de l'église son épouse,
» tous ceux qui la contristent soit en se
» séparant d'elle, soit en favorisant ceux
» qui s'en sont séparés. Quand j'excom-
» munie, quand je détrône, quand j'or-
» donne un massacre, j'obéis à Dieu, qui en
» me confiant avec les clefs du ciel et de
» l'enfer, le droit de vie et de mort, me
» dit : *compelle intrare* : forcez de rentrer
» dans le giron ceux qui en sont sortis.
» C'est aux souverains à m'obéir ». Ajou-
tons que c'est d'après cette théologie que
Grégoire IX se crut en droit d'excommu-
nier le comte de *Toulouse*, de donner ses
états à tous ceux qui pourraient s'en em-
parer et d'établir le tribunal de l'inquisi-
tion, pour rechercher et punir les hérétiques.

Les frères Prêcheurs, les Franciscains, les Carmes, les Augustins, dont Rome avait déjà approuvé les instituts, furent les hérauIts de cet affreux tribunal, dont *Grégoire IX* jetta les fondemens, et dont *Dominique Gusman*, fut le premier satellite.

Ces divers essains de moines en froc et en besace, devenus les émissaires des papes, se débordèrent dans toute l'Europe, pillant les peuples au nom de Dieu, les abbrutissant par la crainte de l'avenir pour les mieux piller, établissant par-tout où ils passaient, la puissance du pape, la sainteté de leur état et la vertu de leurs prières. Ils furent théologiens, prédicateurs, confesseurs, disputeurs, quêteurs: on les reçut dans les universités où on leur permit l'enseignement. C'est du fond de leurs écoles de Cracovie, de Naples, d'Oxford, de Paris qu'ils criaient à leurs disciples: *il faut brûler les Hérétiques*, et ces disciples enivrés du fanatisme, dont leurs maîtres en théologie étaient pleins, se répandirent dans toutes les provinces et du haut des chaires évangéliques, criaient à leur tour aux princes de la terre, aux magistrats et aux peuples: *brûlez les hérétiques*.

C'était par ces cris que les moines et les théologiens, égarant les hommes, allumaient aux quatre coins de l'Europe le fanatisme et la persécution; c'était encore par ces cris qu'ils disposaient les villes à recevoir l'inquisition, et qu'ils la consolidait dans celles où elle était déjà établie. Les excès auxquels se portèrent les premiers inquisiteurs, firent sentir aux Français tous les dangers de leur ministère, et leur tribunal fut proscrit; comme on proscrirait une chambre infernale présidée par les ministres de satan. La France n'eut point d'inquisition : elle eut seulement des vicaires de l'inquisition : ce fut un moindre mal; mais ce moindre mal fut encore un mal horrible.

De 1235 à 1238.

CHAPITRE III.

De la pluralité des bénéfices. Premiere décision de la faculté de théologie. D'un docteur saint et damné.

C'est un bel état que d'être curé. Maintenir la concorde dans les ménages et la paix entre les voisins, consoler les malheureux, les encourager au travail et à la patience; rappeller les hommes aux principes de la morale, les instruire sans en faire des superstitieux, et sur-tout ne point les ennuyer en leur prêchant des choses qu'ils n'entendent pas; tout cela vaut beaucoup mieux que de porter devant soi une petite croix d'or, se coëffer un jour de fête solemnelle d'un bonnet pointu à deux longues oreilles, et aller le reste de l'année cabaler en cour ou vivre à Paris dans l'oisiveté.

Je dirai encore que le curé du dernier village de la France, est infiniment au-

dessus de tous ces ecclésiastiques, qui, en rabat et en manteau court, sous les titres d'abbés, de prieurs, de perpétuels, de comtes, de chanoines, de barons, de sacristains, jouissent d'un revenu, qu'un gouvernement ferme et courageux, pourra un jour employer d'une maniere très-utile à l'état et faire de la France le plus beau royaume qu'il y ait jamais eu sur la terre.

A la naissance de l'église, la coutume s'introduisit de n'avoir qu'une femme; de cette coutume, on conclut dans la suite des tems, que les ecclésiatiques ne devaient avoir qu'un bénéfice. La pluralité fut toujours défendu par les papes, par les conciles et par les perès; mais elle fut toujours d'usage.

Arnaud de Bresse, brûlé.

Dans le douzième siècle la pluralité des bénéfices était déjà un grand scandale dans l'église. *Arnaud de Bresse* eut le courage de s'élever contre cet abus. L'enthousiasme se joignait à l'éloquence du réformateur. Il prêcha hardiment dans Rome ce que les philosophes de nos jours ont écrit avec tant de sagesse. Les Italiens subjugués par ses raisons, voulurent rétablir la république et soumettre, comme dans l'ancienne Rome, le pontificat et la sacrificature à un sénat

d'hommes vertueux. Tous les projets d'*Arnaud* échouerent ; pour échapper aux dangers qu'il courait à Rome, il se retira auprès de l'empereur, qui aurait dû le protéger et qui l'envoya lâchement à *Adrien IV*. Il eût été beau à celui-ci de pardonner. Il en eût agit, comme Jesus-Christ en aurait agi lui-même à sa place ; mais ce pape était cruel et implacable ; il fit étrangler et brûler *Arnaud* : ses nombreux disciples, animés de son esprit et voulant venger sa mort, s'attroupèrent et pillèrent les biens ecclésiastiques de Rome et de ses environs.

L'abus de la pluralité des bénéfices était moins grand en France qu'en Italie, en Allemagne, en Angleterre ; mais l'esprit d'*Arnaud* y avait pénétré. On y criait autant que par-tout ailleurs. Les bénéficiers y passaient pour s'engraisser de la substance
1235. des pauvres. Les gens de bien, depuis longtems, demandaient une réforme. Cent ans après la mort déplorable d'*Arnaud*, ils obtinrent une décision de la faculté de théologie. La pluralité des bénéfices, mûrement examinée, fut proscrite. On décida qu'un ecclésiastique, sous peine d'être damné, n'en pouvait posséder plusieurs. Ce décret

ne produisit aucun effet. Les gens d'église, plutôt que de renoncer à leurs bénéfices, aimèrent mieux courir les risques d'être damnés.

Trois ans après ce décret, la question fut encore agitée en théologie : il y eut deux partis ; à la tête de l'un était *Guillaume II*, évêque de Paris, qui demandait la réforme. A la tête de l'autre était *Philippe*, chancelier de l'université. Ce *chancelier* défendit la pluralité des bénéfices avec ce même zèle qu'un hébreu aurait défendu la pluralité de ses femmes. Malgré ses raisons, cette pluralité fut proscrite de nouveau ; et *Philippe*, malgré les décrêts des théologiens, ses confrères, ne voulut point se défaire des siens. Il tomba malade. L'évêque de Paris vole auprès de lui, l'exhorte de quitter ses bénéfices avant de mourir : « c'est un far- » deau, lui dit-il, qui vous traînera en » enfer ». *Je n'en crois rien*, pere en Dieu, répond le chancelier mourant ; *mais je veux essayer, si cela est vrai.* 1238.

Philippe mourut et alla en enfer ; du moins, c'est ce que l'évêque *Guillaume*, qui était très-dévot, raconta à tous les bénéficiers ; il leur dit qu'au milieu de la nuit

et après matines, il avait vu dans l'église de Notre-Dame, l'ombre souffrante du docteur damné.

Nous citons la vision de cet évêque pour ce qu'elle vaut. *Philippe* n'était pas le premier docteur en théologie qui eût apparu après sa mort. Sur la fin du onzième siècle il y avait à Paris un théologien qui jouissait d'une grande réputation : sa doctrine était irréprochable et sa vie exemplaire. Le ciel s'ouvrait ou se fermait à son gré; c'était le saint du jour. Après sa mort on lui fit de pompeuses funérailles dans l'église de Notre-Dame. Toutes les écoles de l'université, conduites par leur pédagogues, tous les artisans de Paris, tous les villageois d'alentour, accoururent pour voir les obsèques d'un saint et se recommander à lui. Mais, ô spectacle effrayant! à peine l'enfant de chœur, qui récitait la quatrième leçon de l'office des morts, eut-il prononcé ces mots : *responde mihi?* répond moi? que le saint docteur, de la bierre où il était, leve la tête, et d'une voix épouvantable crie : *je suis damné.*

La terreur s'empare des assistans; on discontinue l'office; on sort de l'église en

tumulte. Le lendemain et le surlendemain on revint aux obsèques. La singularité du spectacle augmente l'affluence du peuple. Chacun veut voir et entendre; mais chaque jour même réponse de la part du saint, et même épouvante dans le peuple.

La scène du docteur damné est une de ces fables grossières, que des frippons inventaient pour tromper les hommes: elle a passé pendant plusieurs siècles pour une vérité incontestable; nous ne la rapportons que pour montrer quel était l'aliment dont on repaissait l'esprit du peuple. L'imposture et le mensonge, voilà la nourriture ordinaire, dont on se servait pour l'abrutir. La vérité seule peut l'éclairer et le rendre vertueux. Le mensonge ne le rend que sot et méchant. Dans un état, cent mille idiots ne valent pas un homme instruit, à moins qu'il ne s'agisse de se battre et de digérer.

De 1245 à 1255.

CHAPITRE IV.

Du dérangement de la tête de st. Louis et de l'établissement de la Sorbonne, rue Coupe-gorge.

Louis IX fut le meilleur et le plus juste des rois ; nous n'avons eu parmi les soixante six princes qui ont gouverné, que *Louis XII* et *Henri IV* qui aient autant aimé leurs sujets. *Henri IV* eut moins de ces vertus, qui font un saint ; mais aussi il eut plus de ce courage éclairé, qui convient à un grand roi et qui fait le bonheur des peuples.

Il est beau de voir *st. Louis* dans la forêt de Vincennes, assis sous un chêne, écoutant ses sujets et terminant leurs procès. C'est là qu'il est grand ; mais il est triste de voir ce roi qu'on aime, sur les sables de l'Egypte, animé du même esprit, qui poussa *don Quichotte* à tant de folies, vouloir

vouloir détrôner le soudan d'Egypte, qui n'avait rien à démêler avec lui : il est triste de voir ce bon roi, à quinze cents lieues de chez lui, attaqué de la peste; sa femme accouchant dans la prison; la tête de son frère portée en triomphe au bout d'une pique de fer, et l'élite de la noblesse française égorgée sous ses yeux.

Après cette désastrueuse aventure, *Louis IX* éprouva la générosité de son vainqueur, qui le fit guérir de la peste, et lui remit deux cents mille besans d'or de sa rançon. Il eût été très-sage à lui de revenir en France; mais il alla de nouveau se battre en Syrie pendant quatre ans, et enterrer le reste de son armée et de ses trésors, qu'il aurait dû employer à faire fleurir l'agriculture, le commerce et les loix en France. Louons ce grand roi quand il se montra juste envers ses peuples, ferme et inflexible envers les papes, et pieux envers dieu; mais plaignons-le, lorsqu'il ne fut qu'un dévot enthousiaste.

La piété est le sentiment de l'ame vertueuse; delà vient que les *Trajan*, les *Antonin*, les *Marc-Aurelle*, furent nommés pieux. La dévotion, au contraire, n'est que l'épanchement momentané d'une ame

inquiète, souvent bisarre; et delà le ridicule dont on couvre ceux qui en font métier.

Plaignons encore *st. Louis* de s'être, après cette funeste croisade qui lui coûta cent mille de ses sujets, et un argent immense qui appauvrit l'état, laissé subjuguer par des prêtres et des religieux. Quiconque ne considérerait ce souverain que comme le pénitent d'un moine, se livrant à des pratiques minutieuses, jeûnant comme un anachorette, ayant, dit-on, à ses gages un *foueteur* pour lui déchirer le dos, et se punissant, pour plaire à dieu, par un supplice que les loix n'inflige qu'aux malfaiteurs, avouerait qu'il n'y a point eu de rois plus petit que lui.

Au retour de cette croisade, le plaisir de *st. Louis* était de s'entretenir avec des frères prêcheurs qu'on nommait dominicains ou jacobins ; il ne voyait en eux que les envoyés du ciel ; il se servit d'eux dans plusieurs affaires d'état et les appella dans son conseil : à son exemple chaque prince, chaque courtisan voulut être confessé, conseillé et dirigé par un jacobin. C'était là une des singeries de la cour de *Louis IX.*

Les conversations de ce prince avec ces religieux, roulaient ordinairement sur l'en-

fer et le paradis; il méditait journellement ces mystères; et à mesure que son imagination s'embrâsait, son esprit baissait sans qu'il s'en apperçût. Toute forte contention de tête produit un ébranlement dans le genre nerveux, d'où résulte une espèce de fureur momentanée qu'on appelle zèle, entousiasme; mais à la longue les nerfs du cerveau se dessèchent et se détendent par ces commotions soudaines et précipitées, et une imbécilité plus ou moins marquée, succède souvent à l'enthousiasme.

L'air brûlant que *Louis IX* avait respiré sur les sables d'Afrique, et dans les gorges embrâsées de la monstrueuse Syrie; la maladie pestilentielle dont il avait été attaqué; les malheurs que, pendant cinq ans, il avait éprouvés dans ces contrées lointaines, avaient préparé l'affaiblissement de ses organes. Sa conduite dans les dernières années de sa vie, ne laisse aucun doute sur le dérangement de son cerveau. Il fut peu difficile aux moines qui s'étaient emparés de sa confiance, de pervertir en lui toutes les idées de la morale et du bien public, et de lui persuader qu'il valait encore mieux être moine que roi.

Quand les jacobins l'eurent *ébêti*, ils lui proposèrent de se faire moine et prêtre. Le plaisir d'avoir tous les jours son dieu entre les mains, finit de lui renverser la tête : dès-lors, il se crut inspiré à prendre le froc et le sac de st. *Dominique*, comme en 1250, il s'était cru inspiré, dans un accès de fièvre, pour aller exterminer les mahométans. Perdant enfin tout esprit de royauté, il ne voit plus que le trône qui l'attend dans le ciel, et veut abandonner celui qu'il occupe sur la terre, et dont il avait été si digne.

Cette pieuse extravagance fut confiée à la reine; il voulut l'en rendre complice en lui arrachant son aveu. La reine frémit en voyant cet excès d'aliénation : elle appelle les princes ses enfans, et leur annonce que bientôt ils ne seront plus les fils d'un roi, mais d'un moine. *Votre père*, leur dit-elle, *abdique la royauté et se fait prêcheur et prêtre*. Les princes fondent en larmes. Le duc d'Anjou, frère du roi, s'échappa en reproches. Son fils aîné s'emporte contre les religieux qui ont séduit et égaré son père; mais ce père ne répond à l'emportement de son fils que par un soufflet. *Seigneur*,

lui dit ce fils, *je ne puis oublier que vous êtes mon père et mon roi; mais je jure de chasser du royaume tous ces malheureux prêcheurs.*

La tendresse de la femme de *Louis IX*, les pleurs de ses enfans, les remontrances de son frère, et peut-être encore plus que tout cela, l crainte qu'on ne punît un jour les dominicains, le firent renoncer à la douceur de s'immoler à l'obscure et sainte oisiveté du cloître. Sa tête se rétablit peu à peu.

Non-seulement *Louis IX* était dominé par des moines, il l'était encore par un théologien, par *Robert Sorbon*, lequel était né dans la pauvreté, et dans un village du Rhételois, sur les confins de la Champagne. On ignore le nom de sa famille; il n'est connu que du nom du hameau où il vint au monde. *Sorbon* était un de ces hommes qu'on nomme *béats*, à cause de cette quiétude de l'ame ou félicité intérieure dont on croit qu'ils jouissent : il avait, en parlant, ce ton onctueux qu'ont naturellement, ou qu'affectent les mystiques. Il passait pour savoir beaucoup de théologie; et st. *Louis* qui, comme on sait, se mêlait aussi de

théologie, en fit, dit *Pasquier*, l'*un des principaux outils de sa conscience.* C'est en 1255, que st. *Louis*, dirigé et subjugué par des dominicains, voulut se faire moine; et c'est l'année suivante que, dominé par *Robert Sorbon*, il céda, rue *Coupe-gorge*, un emplacement pour fonder un collège de théologie. Le nom de cette rue indique un mauvais lieu; c'était en effet un endroit inhabité, et où avaient été autrefois les écuries de la cour.

Robert eût établit ce collège sur une base durable, si, à l'enseignement des dangereuses querelles de la scholastique, il eût substitué la morale du citoyen, qui n'est que celle du chrétien éclairé; mais ce béat n'en savait pas assez pour concevoir que les intérêts du ciel, en aucune circonstance, ne peuvent être séparés de l'intérêt de la société. Ce n'est qu'à mesure que la philosophie a perfectionné notre raison, que cette vérité de morale a été démontrée autant qu'une vérité de géométrie peut l'être (1).

Le dévot *Sorbon* était toujours à la suite de la cour : ceux qui sont entrés dans le détail de sa vie, ont remarqué que le roi le fesait manger quelquefois avec lui. Pour faire

valcir de pareilles minuties, il faut être bien peu pénétré de la dignité de l'homme. On aurait plutôt dû observer que la bonté avec laquelle le roi traitait son confesseur, lui fit prendre avec les courtisans, un ton de familiarité et de censure qu'on peut souffrir par respect pour le souverain, mais qu'intérieurement on ne pardonne pas. *Sorbon* à des plaisanteries ironiques mêlait quelquefois la causticité d'un dévot qui absout son roi tous les jours.

Nous rapporterons une dispute qu'il eut un jour avec sire de *Joinville*, sénéchal de Champagne, et l'un des plus grands seigneurs qui fût auprès de *Louis IX*. « Il » me prit, dit ce naïf historien, par mon » mantel, et me demanda en présence du » roi et de toute la noble compagnie, si » le roi se seait en ce prael et que vous allas- » siez seoir en un banc plus haut que lui, » n'en seriez-vous point à blamer ? Oui, » vraiment, répondis-je ; or donc, êtes- » vous moins à blâmer, fit-il, quand vous » êtes plus richement vetu que lui ? Non, » maître *Robert*, lui dis-je : je ne suis mie » à blamer, sauf l'honneur du roi et de vous, » car l'habit que je porte tel que vous le

» voyez, m'ont laissé père et mère, et ne
» l'ait point fait faire de mon autorité ; mais
» au contraire est-ce de vous dont vous etes
» fort bien à reprimander, qui etes fils de
» vilain et de vilaine, avez laissé l'habit de
» vos père et mère, et vous etes vetu du
» plus fin camelin que le roi. Alors je pris
» le pan de son surcot et de celui du roi
» que je joignis l'un près de l'autre et lui
» dís : or regardez, si j'ai dit voir ».

La réponse de *Joinville* déconcerta maître *Sorbon*, et fit rire les courtisans ; car, de tout tems, on a aimé à rire au dépens d'un béat. Convenons qu'il avoit mal raisonné, et que son raisonnement ressemble beaucoup à ceux qui se font sur les bancs de théologie. Autre chose est de s'asseoir plus haut qu'un roi, quand il est sur son trône, et autre chose de se vêtir dans des jours ordinaires, avec un peu plus de magnificence qu'un roi qui dédaigne la magnificence.

L'abbé *Lavocat* prétend que la Sorbonne, dans son institution fut très-opulente ; elle avait, dit-il, en propriété quinze couverts d'argent. Cela est peu important à savoir : voici ce qui l'est davantage. Ce collège de

théologie fut connu sous le nom de *la pauvre Sorbonne.* Les maîtres vivaient d'aumônes : on les appellait alors, et jusques dans le siècle dernier, on les a appellés *les pauvres de Sorbonne*, *les pauvres maîtres*, comme on disait alors *les pauvres de st. Bruno.*

Tout change avec le tems. Les chartreux, ou *pauvres de st. Bruno*, sont devenus de très-grands seigneurs ; et l'on verra dans la suite de cette histoire, comment *les pauvres de Sorbonne* se crurent assez importans pour vouloir détrôner nos rois, les successeurs de ce même *Louis IX* qui avait concouru à leur fondation.

CHAPITRE V.

Du titre de maître en théologie et du bonnet de docteur.

Les grecs disaient le divin *Socrate*, que de lâches prêtres calomnièrent, et que des lâches magistrats empoisonnèrent; il disaient le divin *Platon*, le divin *Aristote*, que des superstitieux persécutèrent, et que nos théologiens catholiques ont mit tantôt en enfer, et tantôt en paradis.

Dans les beaux jours de Rome, on ne s'avisa pas de dire le divin *Ciceron*, le divin *Lucrèce*, le divin *Virgile*: on refusa ce titre aux philosophes; mais en revanche, on le prodigua à des monstres, et l'on eut le divin *Cépias*, le divin *Tibère*, le divin *Caligula*, et le divin *Nero*.

Les chrétiens furent d'abord plus raisonnables dans l'emploi de ce titre; il ne fut donné qu'à ceux qui consacrèrent leurs talens à la défense de la religion, et l'on eut

le divin *Augustin*, le divin *Jérôme* et le divin *Hylaire*.

Aux saints pères succédèrent les théologiens. Le premier en France qui se fit un nom en théologie, fut qualifié de *maître des sentences*. Ceux qui vinrent après lui, s'arrogèrent le titre de *maîtres en divinité*. Cette présomptueuse qualification devint à la mode, et subsista plusieurs siècles ; mais les plaisans la tournèrent si souvent en ridicule, que les théologiens abandonnèrent ce titre de *maîtres en divinité*, et se contentèrent de celui de maîtres, sans penser que J. C. improuve celui qui veut être appelé *maître* (1).

Ce titre à la longue parut aux théologiens trop simple ; ils y joignirent l'épithète de *sage*, et dans la suite, ils se nommèrent très-sages maîtres. *Sapientissimi magistri* : cette fastueuse dénomination est encore d'usage ; et dans le cours de cette histoire, on verra que les très-sages maîtres firent quelquefois des actions dignes des petites maisons.

Au titre de docteur que se donnèrent les théologiens, ils ajoutèrent un épithète propre à consacrer le talent particulier de ceux

qui méritèrent alors quelque célébrité ; et l'on eut le docteur *angélique*, le docteur *séraphique*, le docteur *subtil*, le docteur *irréfragable*, le docteur *solemnel*, le docteur *invincible*, et le docteur *ailé*

On ne prenait point alors, ni on ne peut prendre de nos jours, le titre de *docteur en théologie*, de *docteur de Sorbonne*. Pour être en droit de le porter, il fallait avoir fait des études dans le collège de Sorbonne, y avoir, pendant dix ans, argumenté, disputé et soutenu divers actes publics ou *thèses* qu'on distingue en *mineure*, en *majeure*, en *sabatine*, en *tentative*, en *petite* et *grande sorbonique* ; c'est dans cette dernière que le prétendant au doctorat doit, sans boire, sans manger, sans quitter sa place, soutenir et repousser les attaques de vingt assaillans ou ergoteurs qui, se relayant de demi en demi-heure, le harcelent depuis six heures du matin jusqu'à sept heures du soir.

L'habitude de s'escrimer en théologie sur des objets d'une inutile, et souvent dangereuse curiosité, ou sur des matières qui demandent la plus profonde soumission, n'a pas peu contribué à répandre dans la nation

cette humeur querelleuse qui, en retardant le règne de la vérité, a tant de fois troublé la tranquillité publique, et engendré tant d'erreurs pour l'extinction desquelles une politique barbare et mal-adroite, s'est cru en droit de dresser des potences, de creuser des cachots, d'allumer des bûchers, et de faire de la nation la plus douce un peuple de canibales.

Ce n'est pas assez pour être docteur, d'avoir, pendant dix ans, disputé et argumenté dans les écoles de Sorbonne, il faut de plus avoir été coëffé d'un bonnet par le chancelier de Notre-Dame; ce n'est qu'après cette cérémonie du bonnet qu'on est vraiment docteur de Sorbonne, qu'on peut être admis aux assemblées de théologie et qu'on a le droit de suffrage.

On donnait autrefois un bonnet à chaque docteur qui assistait à cette cérémonie; c'était une marque de reconnaissance de la part du récipiendaire envers les maîtres; mais dans la suite des tems, cette reconnaissance fut convertie en argent, et les sages maîtres qui président ou assistent aux thèses comme juges, ont préféré vingt sous à un bonnet.

Chez les romains, le bonnet était le sceau de la liberté; un esclave dont on brisait les fers, recevait un bonnet, et c'est ce qu'on appellait *vocare servum ad pileos.* Le bonnet fut aussi très-souvent le signal de la sédition. Dans d'autres circonstances, on obligeait un débiteur insolvable à se coëffer d'un bonnet vert. Ainsi, le bonnet qui tantôt fut un signal de liberté, tantôt une marque d'ignominie, fut en Sorbonne le symbole de la science de dieu.

CHAPITRE VI.

De 1260 à 1286.

Ordre public troublé pour un bonnet de docteur. Evangile éternel. Bisarre décision de la Sorbonne au sujet du cœur de Philippe le Hardi.

Ce fut un mal irréparable d'amalgamer la scholastique avec la théologie ; c'est-à-dire, l'art de la dispute avec une science qui a dieu et ses attributs pour objet ; ce ne fut pas un moindre mal d'incorporer à la faculté de théologie les *portes sacs* ou *fréres besaciers*. Tels étaient les noms qu'on donnait alors aux religieux mendians : on les connaissait aussi sous la dénomination de *quatuor magna otia cœli*. Ce n'est pas assez que ces moines qui se vouaient solemnellement à l'ignorance, à la gueuserie et au mépris des hommes, surchargeassent l'état en vivant sans rien faire, ils osèrent encore le troubler.

Ces moines, affranchis par leurs priviléges de toute jurisdiction, formaient diverses milices sous les ordres et le commandement immédiat du pape; à son gré, ils se portaient rapidement d'un bout de l'Europe à l'autre, lui servant tantôt d'agens pour traiter avec les souverains, tantôt d'émissaires pour porter ses bulles, afficher ses excommunications et établir l'inquisition.

A peine parurent-ils en France, que l'université les reçut dans son sein; mais aussitôt qu'elle en connut le danger, en vain voulut-elle les en exclure : la faculté de théologie se montra la plus ardente à les repousser; ils menaçaient d'envahir toutes les chaires de cette faculté, laquelle, dans la crainte d'un pareil envahissement, statua que doresnavant on ne donnerait le bonnet de docteur qu'à un seul religieux de chaque ordre mendiant. Les jacobins se soulevèrent contre ce décret, et se pourvurent à Rome; ils n'avaient encore pour ennemis que les théologiens, ils eurent bientôt toute l'université.

Les soldats du guet ayant maltraité et emprisonné deux écoliers, les facultés s'assemblèrent et se lièrent par un serment, à poursuivre

suivre la vengeance de ces deux écoliers ; et en attendant justice, fermèrent leurs écoles. Les moines refusèrent de prêter ce serment. L'université indignée de ce refus, les déclara séparés du corps ; elle tenait des papes ce droit d'excommunier. *Innocent IV*, à qui les mendians en appellèrent, ordonna de les réagréger. L'université ne répond à l'ordre du pape, qu'en prononçant de nouveau le décret de séparation. Le recteur et le bedeau, escortés de quelques maîtres ès arts, allèrent lire et afficher ce décret dans les écoles des dominicains ; ceux-ci repoussèrent l'outrage en tombant sur le recteur et en dispersant son cortège à coups de bâton : les battans et les battus inondèrent Paris d'écrits, se traitant mutuellement d'hérétiques et s'accussant de conspirer contre l'état et la religion. Il est bien certain qu'ils troublaient l'un et déshonoraient l'autre.

Evangile éternel.

Paris fut en combustion pendant plusieurs années ; cette combustion se serait peut-être éteinte d'elle même, mais l'*évangile éternel* vint l'attiser de nouveau. Cet évangile était l'ouvrage d'un moine de Cîteaux, espèce de fou qui s'était fait une grande réputation par des prophéties absur-

des ; il annonçait l'extinction de l'église, des sacremens, de l'ordre clérical et de l'évangile de J. C. Il prédisait le rétablissement d'un sacerdoce nouveau, de l'évangile du st. esprit et d'un état de perfection. Les jacobins et les cordeliers s'empressèrent de faire valoir ces burlesques extravagances, l'objet du mépris du peu de gens sensés qu'il y eut alors.

Le général des cordeliers, *Jean de Parme*, fit une introduction à cet *évangile éternel*, qui était véritablement l'évangile de la déraison ; il soutint que l'état de perfection prédit dans cet évangile, ne pouvait être que l'état des moines mendians.

Du docteur *St.-Amour*.

L'université envoya à Rome quatre docteurs de Sorbonne pour faire condamner cet évangile. *Guillaume de St.-Amour* était à la tête des députés ; c'était un homme d'un jugement très-sain et d'une grande érudition. Son aversion pour les moines mendians ressemblait à celle du docteur *Arnaud* pour les jésuites. Le pape, sur ses plaintes, révoqua les privilèges qu'avaient extorqués les moines. Ce pape mourut, et sa bulle demeura sans exécution. *Alexandre IV*, homme violent, prétendit que son

prédécesseur, quoiqu'infaillible, s'était trompé. Le premier acte de son pontificat, après son inauguration, fut de rétablir les moines dans les deux chaires de théologie qu'on leur avait ôtées, et même d'excommunier tous ceux qui s'opposeraient à ses suprêmes volontés.

Le docteur *St.-Amour*, dans le livre le plus judicieux qui ait été fait dans ce siècle d'ignorance, plaida la cause du corps qui l'avait député. *Alexandre IV* s'en irrita. *St.-Amour* et ses confrères furent excommuniés, déclarés déchus de leurs dignités. L'enseignement, la prédication et le retour dans leur patrie, leur furent interdits.

Les confrères de *St.-Amour* cédèrent à l'orage et signèrent leur condamnation pour repasser en France où ils furent accablés de reproches et de mépris. L'université n'étant appuyée ni par le roi, ni par les évêques, obéit au pape; et les moines qui lui furent réagrégés, eurent le droit de faire des docteurs en théologie, et d'occuper deux chaires pour l'enseignement.

La célébrité de deux personnages qui les remplirent d'abord, firent déserter les écoles de Sorbonne; l'un des deux était *Nicolas*

d'Aquin ou le *docteur angélique;* le second était *Bonaventure,* surnommé le *Docteur Séraphique :* c'est ainsi que se termina cette querelle où tant d'imbécilles avaient pris part. Il y eut au moins vingt excommunications avant que ce scandale ne fût assoupi, et il aurait pu l'être, si *St. Louis* eût eu plus de fermeté; c'était à lui à mettre la paix dans son royaume.

Le seul homme qui, dans cette querelle, se fît honneur, fut le docteur *Saint-Amour.* On le vit inébranlable dans ses sentimens. Il avait dit la vérité sur les moines et l'évangile éternel. Son livre est intitulé : *Des périls des derniers tems.* On ne fit jamais plus à propos un meilleur livre. Le pape le condamna au feu comme impie. Cependant les principes en étaient vrais en morale comme en politique; car il est certain que, dans tout état bien policé et par-tout où l'on voudra avoir un culte bien entendu, on ne souffrira pas un ramas de fainéans, qui, sous prétexte de plaire à Dieu, vivent aux dépens de ceux qui travaillent, et enfantent dans leur oisiveté des chimères métaphysiques, qui ne sont propres qu'à bouleverser l'état.

La bulle qui excommuniait le docteur

St. Amour lui défendait aussi le retour dans sa patrie. *St. Louis* fut assez faible pour souffrir cette défense faite au meilleur, au plus vertueux comme au plus éclairé de ses sujets.

Après *St. Louis*, son fils *Philippe-le-Hardi* protégea ces mêmes dominicains, dont il avait du vivant de son père, juré de chasser l'ordre de la France; et quand il fut mort sur les frontieres d'Espagne, au retour de sa malheureuse expédition contre *Pierre d'Aragon*, ces moines obtinrent de *Philippe-le-Bel*, que le cœur de son père serait déposé dans leur église.

Les moines de Saint-Denis, en vertu de l'usage, réclamèrent le cœur du défunt. Les dominicains voulurent le retenir comme un don du roi régnant. Ils confessaient ce roi. Ce ministere de la confession qui les faisait regarder comme les canaux d'où découlaient les graces de la cour, leur donnait un grand avantage sur leurs adversaires.

La contestation qui semblait devoir être terminée par la seule volonté du roi, devint très-sérieuse. Tout Paris composé d'une multitude encore plus imbécille qu'elle n'était l'an passé, prit part à cette querelle. On s'é-

chauffa autant pour ces moines, qu'on ne se passionne de nos jours pour la liberté.

Philippe-le-Bel renvoya la cause à la Sorbonne, et ce tribunal ne se signala que par le ridicule de son jugement. Il condamna le roi et les moines, décidant que le roi ne pouvait donner le cœur de *Philippe* son père, que les bénédictins ne pouvaient le céder, ni les dominicains le retenir sans la permission du pape.

Ce fait n'est que singulier et très-peu intéressant ; mais, en terminant ce récit, nous demanderons pourquoi de nos jours la Sorbonne et les moines sont déchus de cette vénération qu'on avait autrefois pour eux, tandis qu'en France comme dans tous les pays du monde, l'état militaire et la magistrature se sont constamment maintenus dans le même degré de considération dont ils jouirent dans des tems barbares? Le voici. Les soldats et les magistrats ont toujours été d'une utilité reconnue : il a toujours fallu défendre la patrie et juger des procès; mais pour le bien de la société, il n'a jamais été nécessaire de réciter le rosaire de *St. Dominique*, et d'argumenter en théologie *de rebus divinis*.

CHAPITRE VII. 1304.

Le prévôt de Paris excommunié et déposé.

DEUX germes, l'un d'inquiétude et l'autre d'indépendance, fermentaient dans le corps de l'université; et ces germes sans cesse alimentés par la vanité et par le pédantisme, produisaient souvent des excès qui, dans nos bons tems de philosophie, paraissent inconcevables.

Sous *St. Louis*, pour appaiser la turbulente université, on se crut obligé de faire pendre deux soldats du guet, pour avoir arrêté des écoliers qui troublaient la tranquillité publique : sous *Philippe-le-Bel* le prévôt de Paris *Jumel* fit pendre un écolier portant la livrée ecclésiastique, et convaincu d'assassinat. Le bien public demandait cet acte de justice; mais l'official de l'église de Paris prétendit que, par ce jugement, ses droits étaient lésés : il regardait cet écolier

comme son justiciable ; il se vengea du prévôt en ameutant contre lui, par une ordonnance, tout le clergé de Paris, qui, sous peine d'excommunication, était tenu de lui obéir. En conséquence tous les curés, archiprêtres, chanoines, ecclésiastiques de tous les rangs, précédés de croix, de bannieres, de porteurs d'eau benite, et suivis d'un peuple innombrable et tumultueux, se rendirent en procession à l'hôtel du prévôt, l'investirent et firent pleuvoir sur cet hôtel une grêle de pierres, en criant : *Retires-toi, maudit satan, et rend honneur à notre mère la sainte église, que tu as déshonorée et offensée dans ses franchises. Puisses tu, si tu ne répares ton crime, être englouti vivant dans la terre avec d'Athan et Abiron.* Les prêtres entonnèrent plusieurs fois cet anathême, et la multitude, d'une voix égarée, le répéta à plusieurs reprises.

Le ciel, comme bien on peut le penser, n'obéit point aux imprécations de cette canaille en surplis, et le prévôt anathématisé par l'official, lapidé par des bandes de fanatiques, ne fut point englouti, ainsi qu'on le raconte aux enfans des Juifs, de d'*Athan* et d'*Abiron*.

Cet official en excommuniant le prévôt, n'avait vengé que l'honneur de la cléricature; le recteur de l'université vengea à son tour le droit de scholarité. Il déclara excommunié ce magistrat, ordonna à tous les maîtres de cesser l'enseignement, aux prédicateurs de ne plus se faire entendre, jusqu'à ce que le roi eût permis de le punir. Dans un siècle où l'ordre eût régné, ce recteur eût lui-même mérité d'être puni; il est bien vrai que dans un tel siecle on n'eût point vu de semblables excès (1).

L'official, le recteur, le syndic de la Sorbonne qui se joint à eux, et tous ensemble demandent à grands cris la mort du prévôt *Jumel.* L'affaire fut mise en négociation, et on lui obtint la vie, mais à condition qu'il quitterait la prévôté, qu'il demanderait pardon à l'université, qu'il baiserait la bouche de l'écolier pendu, qu'il irait à pied à Rome se faire absoudre de son excommunication, enfin qu'il paierait une grosse amende.

Les français étaient à plaindre, les excommuniait qui voulait. Le pape, ses légats, l'évêque de Paris en avaient le droit, l'official l'avait aussi : il pouvait même, et à son gré, appliquer à la question ceux qu'il avait

excommuniés, et pour cela il avait dans ses prisons tous les instrumens nécessaires pour la torture.

Le recteur prétendait aussi au droit d'excommunier, ou tout au moins de déclarer excommuniés ceux qui violaient les franchises de l'université. Il est certain qu'il en usa plusieurs fois, et il est très-vrai qu'un tel personnage était très-à craindre, ayant à ses ordres trente mille écoliers, au nombre desquels il y en avait la moitié d'artisans et d'ouvriers de tout état. Ces écoliers, ainsi que les maîtres, étaient dans une espèce d'indépendance; cela les rendaient turbulens et perturbateurs du repos public. Il suffisait d'être inscrit sur le rôle du recteur, pour être son justiciable, et d'être tonsuré, pour ressortir du tribunal de l'official. C'est ce qu'on appellait droit de scholarité et de cléricature. C'est aussi avec ces droits que Paris fut souvent un coupe-gorge. On ne parlait chaque jour que de meurtres, de viols et de bourses coupées. Plus d'une fois on vit dans les écoles, dans les rues et dans les églises, les maîtres prêcher la révolte, tandis que, sur les grands chemins, les disciples s'amusaient à détrousser les passans.

Philippe-le-Bel en sacrifiant le prévôt de Paris, ménageait cette séditieuse université : il voulait opposer ses théologiens à un pape encore plus dangereux qu'elle, au fier et implacable *Gaëtan*, à ce *Boniface VIII*, qui regardait tous les souverains de l'europe comme ses feudataires, et qui, pour cimenter cette suprématie théocratique, avait à ses ordres des milliers de moines répandus dans tous les coins de l'europe, pour prêcher ce qu'on appellait alors la doctrine des *deux glaives* et des *deux luminaires*.

De 1318 à 1331.

CHAPITRE VIII.

Frères spirituels jugés en Sorbonne. St. Thomas *condamné à Paris, canonisé à Rome, et réhabilité en Sorbonne.*

Vers la fin du treizième siècle des moines franciscains prétendirent que ce qu'ils avaient n'était point à eux. Ainsi mangeant et buvant, ils rejettaient la propriété de l'eau qu'ils buvaient, du pain qu'ils mangeaient et de la paille sur laquelle ils couchaient. Cette propriété leur paraissait une chose abominable. On dénomma ces moines *les frères spirituels*, à cause de ce dépouillement universel qu'ils affectaient. Ils offrirent à *Jean XXII* la propriété de leur manger. Ce pape rejetta avec mépris ce don inutile à ses intérêts. La faculté de théologie de Paris, interrogée sur la bizarre opinion de ces moines, pensa comme *Jean XXII.* Ce pape, soutenu des théologiens de France et d'Allemagne,

excommunia les frères spirituels. Le remède était violent et le moins propre à les guérir d'une manie qui n'était que passagère, et qui dégénéra en maladie incurable.

La folie de ces moines concentrée dans l'obscurité du cloître, ne faisait aucun tort à la société. A force d'être extravagante, elle se serait éteinte d'elle-même. On la combattit par la dispute et ils s'entêtèrent : on les persécuta, et ils devinrent fanatiques. Quand des hommes sont atteints de la folie de quelqu'opinion, la seule recette qu'on puisse employer contr'eux, c'est de s'en moquer. Il n'est point de maladie de cerveau, à moins qu'elle ne soit une folie complette, qui tienne contre le ridicule.

En 1318 des juges ignorans poussèrent l'atrocité jusqu'à condamner au feu, à Marseille, quatre frères spirituels. La raison des juges et des jugés était entièrement pervertie. Les juges crurent que leur barbarie était une action agréable à Dieu, et les spirituels, de leur côté, crurent dans leur démence gagner le ciel, en se laissant brûler publiquement, plutôt que de convenir que ce qu'ils mangeaient étaient à eux.

Les moines partisans des brûlés se ven-

gèrent du pape en prenant le parti de *Louis de Baviere :* cet empereur voulait ôter la tiare à *Jean XXII.* Il n'y en eut jamais de mieux servi dans sa vengeance que cet empereur. Les moines publièrent dans toute l'europe que ce pape était un athée, un magicien, un adorateur du diable, un vrai diable incarné. Quand ces calomnies dégoûtantes furent bien accréditées, l'empereur le déposa de la chaire pontificale, et choisit un pape parmi ce ramas de fanatiques qu'il protégeait. *Jean XXII* qui déja avait excommunié et l'empereur et les frères spirituels, excommunia aussi leur pape *Pierre de Corbiere.*

1324. Cette querelle du sacerdoce et de l'empire commençait à s'éteindre ; mais un docteur de Sorbonne, *Jean Dun*, secondé d'un simple théologien de l'école de Paris, la ralluma par ses écrits : il osa avancer que J. C. n'a établi aucun vicaire en terre ; que l'empereur, à son gré, peut déposer ou châtier le pape ; que le pape sans son agrément ne peut punir qui que ce soit ; que par l'institution de J. C. tous les prêtres, depuis le souverain pontife jusqu'à un sacristain de
1330. chapelle, ont une égale autorité. *Jean XXII*

alarmé, appella la Sorbonne à son secours, et elle condamna solemnellement toutes ces maximes que quelques-uns de ses docteurs avaient pourtant enseignées.

Dans les tems qu'on frappait de censures et d'anathêmes des doctrines qui ruinaient la puissance papale, on en répandait d'autres propres à renverser le christianisme lui-même. Parmi les professeurs de l'université de Paris, les uns enseignaient sur la néomancie, la nécromancie et l'influence des astres, toutes les absurdités qui furent toujours le partage de l'ignorance; les autres voulaient que le monde fut éternel, la création impossible, l'ame mortelle et les hommes entraînés par la fatalité; il y en avait qui établissaient secrètement le pur déisme, mais avec cette prudence que les hommes sages, lorsqu'ils sont entourrés de superstitieux, mettent toujours en révélant au peuple des vérités qu'il serait dangereux et peu utile d'annoncer publiquement. La vérité, pour paraître au grand jour, veut des à propos; c'est à la philosophie à préparer de loin ces à propos, et à les faire éclore au moment où il convient.

Malgré tous les documens de l'enfance,

les hommes qui réfléchissent ont tous un penchant au déisme, qui n'est autre chose que cette religion primitive que la nature a gravée dans tous les cœurs, et qui seule suffirait pour rendre les hommes heureux, si dieu, en descendant du ciel dans une étable à Betheléem, ne leur en eût aporté une qui peut en faire des saints.

La Sorbonne condamne toutes ces doctrines qu'on cherchait à substituer, soit aux vérités reçues, soit à d'antiques préjugés. Dans le nombre des maximes qu'elle proscrivit, il y en avait plusieurs extraites des écrits de st. *Thomas;* malgré cette espèce de flétrissure qu'on imprima aux ouvrages de *Thomas*, les dominicains, ses confrères, n'en poursuivirent pas moins sa canonisation; ils alléguèrent tant de miracles; ils firent si bien valoir les services que *Thomas* avait rendus à la papauté, qu'ils lui obtinrent l'honneur de l'apothéose.

Les théologiens français revinrent alors à l'examen de sa doctrine, présumant qu'un saint ne peut errer; ils tinrent une assemblée générale, à laquelle présida l'évêque de Vienne, et où se trouvèrent vingt-trois docteurs de Sorbonne avec trente-neuf bacheliers; il y fut décidé que la doctrine de

St.

de st. *Thomas*, était orthodoxe. Le titre d'*ange de l'école* lui fut confirmé; et depuis cette époque, il est cité comme père de l'église. 1325.

On respecte assurément le décret des théologiens, mais on ne pense pas comme eux sur l'ange de l'école; et s'ils veulent nous permettre d'avoir un sentiment sur son orthodoxie, nous avouerons qu'en cent endroits de ses écrits, la doctrine de st. *Thomas* est un vrai galimathias; qu'en beaucoup d'autres, elle est entièrement conforme à la doctrine tant reprochée aux jésuites. Voici un texte énergique : *Celui qui, pour le salut de la patrie, poignarde un tyran, est digne de louange et de récompense* (a). Nous nous bornons à ce passage; l'*ange de l'école* en a vingt de cette force (1).

Les opinions de st. *Thomas* sur le tyrannicide, passèrent dans la suite des tems de l'école des dominicains, dans celles des jésuites et dans les écoles de Sorbonne.

(a) *Qui ad libertatem patriæ tyrannum occidit, laudem et præmium accipit.* Liv. II des sentences, distinction 44[e]. question 2.

Les jésuites et les sorbonnistes n'ont été en cette doctrine que leurs disciples : quand nous en serons aux tems de la ligue, nous verrons combien dans l'enseignement du régicide, les disciples surpassèrent les maîtres.

CHAPITRE IX.

De 1331 à 1333.

Jeanne Divion brûlée. Confession de Robert d'Artois révélée. Le pape Jean XXII condamné par la Sorbonne.

Un arrêt solemnel avait adjugé le comté-pairie d'Artois à *Malthide*, veuve d'*Othon*, duc de Bourgogne. Cette princesse avait pour ministre l'évêque d'Arras, et cet évêque avait pour maîtresse demoiselle *Divion*. Le prélat mourut, et il laissa par testament tous ses biens à cette demoiselle ; mais *Malthide* qui la haïssait, les lui refusa, et la fit chasser de la province.

Mlle. *Divion* se retira à Conche, dans le château de *Robert* d'*Artois* qui, les armes à la main, avait réclamé le comté d'*Artois*. *Malthide* mourut *enherbée*, c'est-à-dire empoisonnée ; etcet apanage passa à la femme de *Philippe de Valois*, qui n'en jouit que peu de tems, et qui mourut avec le soup-

çon d'être empoisonnée, Alors le comté d'*Artois* échut à la fille de *Philippe le Long*, femme du duc de Bourgogne; mais *Robert* le revendiqua de nouveau en justice, appuyant de nouveau sa demande d'une lettre que produisait mlle. *Divion*, et dans laquelle son amant, l'évêque d'Arras, s'avouait dépositaire des lettres de cession que l'ancien comte d'Artois avait faite à son fils *Philippe* et à ses hoirs. On eut des témoins qui certifièrent le fait, et les lettres du grand sceau égarées depuis longtems, furent trouvées, dit-on, par un miracle.

Demoiselle *Divion* fut accusée d'avoir fabriqué ces lettres; mais on crut, tant l'écriture était ressemblante avec celle du comte d'Artois, qu'elles n'avaient pu être contrefaites qu'avec l'aide du diable. On consulta des théologiens sur cette contre-façon; et soit qu'ils fussent trompés par une supercherie bien ourdie, soit qu'ils voulussent servir la vengeance du roi, ils assurèrent que la maîtresse de l'évêque d'Arras était sorcière; elle fut condamnée à être brûlée vive. On jetta dans son bûcher les lettres de cession. *Jeannette*, sa servante et sa com-

plice, fut mise à mort. Les ecclésiastiques qui avaient participé à cette fourberie, et qui avaient servi de faux témoins, en furent quittes pour rester en prison; mais ceux qui eurent le malheur d'être laïcs, furent attachés au pilori, vêtus d'une chemise semée de têtes de diables.

On voulut savoir jusqu'à quel point *Robert* d'*Artois* était coupable. et pour cela on arrêta frère *Sagebrand*, son confesseur. Cet infortuné fut mis à la torture, mais elle ne put lui arracher un secret qu'il regardait comme le secret de la religion. Après les tortures, on employa inutilement les caresses; enfin, on eut recours à la théologie, et plusieurs docteurs signèrent que frère *Sagebrand* pouvait révéler la confession de son pénitent. Cette décision ébranla le confesseur; et après avoir résisté aux tourmens de la question et aux séductions, il céda à la voix de ceux qu'on appellait *maîtres en divinité*. Il avoua que *Robert* lui avait fait baptiser une figure de cire; qu'il avait piqué au cœur cette figure baptisée, et que son pénitent avait voulu *envouter* le roi, la reine et son fils, c'est-

à-dire, les faire mourir avec le secours de la magie.

Robert fut ajourné au son de trompe dans tous les carrefours. Les pairs assemblés au louvre, et présidés par le roi, le bannirent du royaume, d'où il se sauva habillé en marchand, et alla en Angleterre attiser les feux d'une guerre qui dura plus de cent vingt ans, et dont les suites furent si déplorables pour la France.

Les théologiens de Paris, dont les décisions venaient de faire brûler comme sorcière une femme fourbe et galante, et révéler la confession d'un prince du sang, ne tardèrent pas à être les juges de *Jean XXII*. Ce pape qui touchait à sa quatre-vingt-dixième année, avait prêché à Avignon, que la vision des élus et les supplices des méchans étaient imparfaits. Cette opinion occasionna dans la faculté de théologie de Paris, un grand scandale. On renouvella contre ce pape les calomnies dont on l'avait déja noirci : on l'accusa encore d'être athée et sorcier.

Cependant, pour arrêter les censures dont on le menaçait, il envoya deux nonces en France ; ils se rendirent à Vincennes où les prélats et les théologiens étaient assemblés

au sujet de la vision des élus et des supplices limités des damnés. Ces nonces eurent, dit-on, la honte de se voir vaincus. *Philippe de Valois* vint lui-même à Vincennes jouir du triomphe de ses théologiens. Ce n'était pas, ce me semble, de la majesté d'un roi, d'assister à des disputes métaphysiques.

Les théologiens minutèrent un décret contre l'opinion de *Jean XXII*; *Philippe de Valois* le lui envoya, lui faisant entendre que les docteurs français s'entendaient beaucoup mieux en théologie que tous ses canonistes de Rome et d'Avignon. *Nous châtirons*, lui marqua-t-il, au rapport de Pierre d'*Ailli*, *tous ceux qui pensent comme vous; et nous vous ferons ardre si vous ne vous révoquez.* Une semblable menace semble incroyable.

Jean XXII, jugé et condamné en France, esquiva la rétractation, en disant qu'il n'avait proposé son opinion que par manière de dispute. Ce pape méprisait les querelles de théologie et les théologiens eux-mêmes, mais ménageait les théologiens français qui avaient subjugué leur roi *Philippe de Valois*. Il pouvait bien ignorer quel est l'état des élus et des damnés; mais cer- 1333.

tainement nos docteurs français, ses juges, n'en savaient pas davantage. On se trompe si souvent sur ce qu'on voit, qu'en vérité il nous paraît toujours téméraire de prononcer sur ce qu'on ne voit pas.

CHAPITRE X.

De 1339 à 1350.

Docteurs de Sorbonne battus. Faculté de théologie excommuniée. Exhortation de Clément VI à la Sorbonne.

Les querelles qui de nos jours seraient obscures et méprisables, étaient alors éclatantes. On en jugera par une contestation que les docteurs de Sorbonne eurent avec les chanoines de ste.-Geneviève. Les deux partis, pour terminer l'affaire à l'amiable, convinrent d'avoir des conférences chez l'abbé de ste.-Geneviève. Les docteurs au lieu de discuter paisiblement leur droit, mêlèrent à leurs raisons, les reproches et les injures. On s'échauffa et l'on se menaça de part et d'autre. L'abbé de ste.-Geneviève jouissait dans Paris d'une grande considération : son état était celui d'un homme puissant. Les sorbonistes ne passaient que pour des pédans

et des disputeurs : on ne les appellait que *les pauvres de Sorbonne.*

Les valets de ste-Geneviève indignés du ton grossier dont ces *pauvres* parlaient à leur maître, prirent part à la contestation. On les offensa en voulant les faire taire, et ils ne répondirent aux docteurs de Sorbonne, qu'en tombant sur eux à coups de bâton. Plusieurs d'entr'eux furent dangereusement blessés. L'université prit la défense de ses théologiens battus et chassés de ste.-
1339. Geneviève, et priva l'abbé des prérogatives dont il jouissait dans le corps de l'université.

L'intérêt commun unissait la Sorbonne avec les autres facultés, mais des intérêts particuliers les divisaient constamment. En vain la Sorbonne, dans ses décisions, affectait la supériorité; en vain elle essaya, ou de partager l'autorité du recteur, ou de s'y soustraire, elle resta toujours dans sa dépendance. Comme collège, c'était devant lui qu'elle rendait ses comptes; comme faculté de théologie, souvent elle en recevait la loi. Refuse-t-elle son contingent pour un messager qu'on envoie à Rome? Le recteur la met à l'amende; elle crie, se plaint et paie. Quelques années après veut-elle se

séparer des autres facultés et faire bande à part, ne plus prier pour les maîtres défunts et ne plus assister à leur enterrement? Le recteur, quoique laïc, déclare les théologiens excommuniés.

Les guerres que la Sorbonne, le doyen de la théologie, l'abbé de ste.-Geneviève et le recteur se firent, sont celles de la petitesse, de la vanité et du ridicule. Nous n'en parlerons pas : on n'écrit l'histoire de la Sorbonne, qu'autant qu'elle est liée à des événemens politiques, et c'est sous ce seul 1349.
point de vue qu'elle peut intéresser.

Le droit de la Sorbonne, en jugeant les opinions nouvelles, n'était point exclusif. Les autres facultés des arts, du droit et même de médecine, partagèrent souvent avec elle, et malgré elle, ce privilège. Ce ne fut point à sa seule requisition que le roi défendit aux flagellans d'entrer en France, et que le pape proscrivit cette barbare et insensée superstition. La Sorbonne, dans cet événement, ne joua d'autre rôle que de fournir l'orateur qui, au nom de l'université, harangua le roi.

Deux théologiens s'étant fourvoyés, l'un en parlant de l'incarnation du verbe, et

l'autre en traitant du mariage des prêtres, qu'il prétendait entrer dans les sages vues de la nature et d'un christianisme raisonnable, l'université s'assembla. La théologie usa du droit d'opiner la première, mais les autres facultés donnèrent aussi leur voix sur la génération du verbe éternel et sur le mariage des prêtres.

On s'étonnera long-tems que l'église romaine ait fait aux ecclésiastiques une loi du célibat. Sa politique paraît très-mal entendue. Son clergé se dépeuple à vue d'œil ; et dans peu, elle se verra forcée d'ordonner à ses prêtres le mariage, après leur avoir ordonné le célibat ; elle n'a même pas d'autres ressources contre les progrès des lumières et de la philosophie.

Avant que les théologiens de Sorbonne eussent été battus par les domestiques de l'abbé de ste.-Geneviève, et excommuniés par le recteur, ils avaient reçu du pape une remontrance qui mérite d'être connue. *Clément VI*, né dans le Limousin, avait passé sa jeunesse parmi eux ; il avait vu toutes les niaiseries scholastiques dont ils s'occupaient sérieusement : de simple docteur de Sorbonne, il était parvenu à être garde des

sceaux en France; il posséda successivement l'archevêché d'Arras et de Sens : il obtint le chapeau de cardinal, et la fortune le mit ensuite sur la chaire de st. Pierre. C'est de cette chaire qu'il écrivit aux théologiens français ses anciens camarades, *de ne point s'embarrasser dans les épines des questions trop subtiles*, *parce que*, dit-il, *ces questions conduisent à l'erreur.* On ne fit jamais à la Sorbonne une exhortation plus nécessaire et plus inutile.

De 1350 à 1361.

CHAPITRE XI.

Despotisme du roi Jean. *Assemblée des états. Excès des théologiens et des prédicateurs.*

Ce roi *Jean*, qu'on surnomma *le Bon*, ne fut qu'un tyran insensé. Son règne, quoique très-court, fut celui du despotisme, de la faiblesse, et des assassinats. En montant sur le trône, son premier acte de souveraineté, fut de se souiller du sang du connétable *Raoul*, à qui il fit couper la tête. Ce qui ajoutait à l'horreur, comme au danger d'un crime aussi abominable, c'est qu'il ne fut revêtu, ni des formes, ni de l'appareil de la justice. Un roi qui dédaigne ces formes, sur lesquelles repose la sûreté du citoyen, n'est qu'un bourreau couronné.

Charles de la Cerda, espagnol, et favori du roi *Jean*, remplaça le connétable, et fut assassiné à son tour. *Charles d'Evreux*,

roi de Navarre, auteur de ce meurtre, osa s'en vanter, et braver le roi, dont il avait épousé la fille. Le parlement eut ordre de le juger. Le roi y fut présent. Le navarrois comparut, harangua les juges, demanda un pardon auquel il était forcé; et le roi accorda ce pardon, qu'il ne pouvait refuser.

Les villes écrasées de subsides, étaient disposées au soulevement. *Charles* provoqua l'insurrection de plusieurs de ces villes, et cette insurrection ne fut regardée que comme une révolte punissable. *Jean*, que le seul caprice conduisait, va, à la tête de cent satellites, le surprendre dans Rouen. Ce voyage n'eut rien de la marche d'un roi. C'était l'expédition d'un Cartouche. Le Duc d'*Harcourt*, et plusieurs autres seigneurs qui dînaient avec le roi de Navare, furent arrêtés, enchaînés et traînés sur une charrette dans une prairie; là, sans procédure, et sur la simple volonté du roi *Jean*, témoin de ce spectacle d'horreur et de sang, on leur trancha la tête. Le roi de Navarre, surpris avec les autres seigneurs, fut traîné de prison en prison, toujours menacé de la mort.

Cependant, les Anglais, au milieu de la

France, inondaient, ravageaient ses provinces et menaçaient Paris. *Jean*, frappé de terreur, et croyant son trône en danger, assemble les états; et ces états indignés, qu'*Edouard*, roi d'Angleterre, veuille être roi de France, votent sur le champ un subside pour une armée de quatre vingt mille hommes, auxquels les communes doivent se joindre; mais ces états prennent un caractère qu'ils n'avaient point encore déployé dans aucune assemblée nationale. Ils font des loix sages, ils veulent être maîtres des finances, et nomment des administrateurs pour les régir.

Le roi *Jean*, qui ne sent que sa faiblesse, et que les progrès de l'armée anglaise épouvantent, signe tout ce qu'on exige de lui, et consacre par sa signature et son serment, le droit la nation. Ces états, avant de se séparer, firent deux grandes fautes; l'une, de ne pas investir d'une force active, ceux qui devaient les représenter, et que le roi s'était obligé de consulter: l'autre, de ne pas lier les milices par un serment; de ne pas les attacher plutôt à la patrie, qui les paye pour sa défense, qu'au roi, qui les commande; et qui, s'il est, ou méchant, ou mal conseillé, peut,

sous

sous divers prétextes, les employer à sa ruine.

La désastreuse journée de Poitiers, où le roi *Jean*, à pied, sans casque, armé d'une hache, et le visage tout couvert de sang et de blessures; combattant moins en héros qu'en bête féroce, fut fait prisonnier; termina le cours de ses barbares inepties; et ouvrit une nouvelle scène aux calamités publiques.

Cet évènement était le plus heureux qui pût arriver à la France : si l'on eût su en profiter, c'en était fait du pouvoir arbitraire; il était pour jamais anéanti; et le gouvernement municipal, le seul légitime, le seul même qui puisse convenir à un peuple parvenu, après une longue enfance, à l'âge de raison, eût alors été établi. Mais pour consommer ce grand ouvrage, il eût d'abord fallu un ensemble dans la volonté générale, et l'on avait que les intérêts particuliers de trois ordres qui s'opposaient à l'intérêt public, à la félicité commune. Il eût fallu que les provinces se liassent par une mutuelle confiance, afin de pouvoir résister de concert.

Il eût encore fallu des hommes éclairés, sages et vertueux, propres à diriger les dé-

marches du peuple ; à ne le laisser agir qu'autant qu'il en était besoin pour l'effroi des méchants ; et l'on n'avait que deux insignes brigands, un roi de Navarre que ses crimes avaient déjà fait surnommer *le Mauvais* ; et un *Marcel*, homme féroce, sanguinaire, aussi impétueux qu'implacable dans ses vengeances : c'étaient ces deux personnages, qui, imprimant à la populace des mouvements irréguliers, la rendait licencieuse, effrénée, sans la rendre libre : aussi, ne provoquaient-ils la dissolution du corps politique, que pour substituer leur tyrannie personnelle à la tyrannie ministérielle. Le français, pourtant, voulait être libre, et ne savait pas l'être ; il n'avait point encore eu de philosophe qui lui en eût dévoilé le secret.

La captivité du roi *Jean* fut le signal de la confusion et de l'anarchie : elle fit éclater dans toutes les provinces un germe de liberté qui, après avoir couvé sous les cinq derniers règnes ; venait d'être mis en effervescence par vingt actes d'oppression. Les villes occupées de recouvrer leurs privilèges et leurs franchises, se fortifièrent. Paris nettoya ses fossés et répara

ses murailles. Des chaînes furent tendues dans toutes les rues. Le Dauphin âgé de vingt ans, déclaré régent du royaume, convoque les états pour avoir des secours; mais tous les cœurs étaient ulcérés, et tous les esprits aigris par la tyrannie de son père: on commence par refuser de délibérer en présence de ses commissaires, et l'on répond ensuite à ses demandes par les plaintes les plus légitimes. Avant de décréter aucun impôt, les états demandent la déposition du chancelier et de tous ceux qui ont administré les finances; ils demandent l'élargissement du roi de Navarre: ils forcent le dauphin à recevoir auprès de lui pour conseil des personnes qu'ils ont nommées. Ces états parlant et agissant en souverain, offrent une armée, mais elle doit être à leur solde et à leurs ordres. Paris et les provinces, le peuple et les grands, tout était armé contre l'autorité; il est pourtant vrai de dire que c'était moins à la royauté qu'on en voulait qu'à l'abominable despotisme, qui avait dégradé et avili la royauté.

Le dauphin effrayé du nouvel ordre des choses qui semble s'établir, congédie les états et les malheurs se multiplient. Les

députés des villes renvoyés, courent dans les provinces échauffer la liberté, et n'en obtiennent que les fruits amers de la licence. Les bailliages et les sénéchaussées auxquels le dauphin s'adresse pour avoir les secours que les états ont refusés, n'envoyent, au lieu d'argent, que des griefs sur l'abus de l'autorité, sur la violation des loix, et prétendent ne recevoir des ordres que des états. Paris prend les armes, et montrant au dauphin le spectacle de soixante mille hommes armés, le force à les rassembler de nouveau. Les séances commencèrent par la déposition du garde des sceaux, des officiers des finances et de plusieurs officiers du parlement.

Charles le Mauvais, qui avait encore été arrêté, s'échappe de sa prison, et, déguisé en charbonnier, se rend à Paris; il s'y montre bientôt avec l'appareil d'un souverain, entourré d'une troupe de gens armés. Il harangue le peuple en présence du dauphin, à-peu-près comme les tribuns le haranguaient à Rome : on lui donne de l'argent et des places de sûreté en Normandie. Il demande vengeance au nom des seigneurs que le roi *Jean* avait fait assassiner, et

on ordonne de les enterrer solemnellement.

Les états furent encore convoqués et le désordre fut pire. Le dauphin eut l'imprudence de faire approcher des troupes de Paris. Les états regardèrent le rassemblement de ces troupes, ainsi que l'assemblée nationale l'a regardé dans le cours de cette année, comme un attentat à la liberté de ses délibérations. Le nœud social sembla être dissout. Le roi de Navarre, qui était l'âme de ces états, en fit aussi avancer; et le peuple se vit tour-à-tour harangué par celui qui devait un jour être son roi et par un prince qui ne le valait pas et qui voulait l'être.

Dans cette anarchie, tout portait un caractère d'insolence plutôt qu'un caractère de liberté. Un docteur en théologie, nommé *Simon de Langres*, se présente devant le dauphin, le menace de se révolter, et de faire révolter l'université. Un eclésiastique, *Perrin Macé*, assassine au milieu de la rue, *Baillet*, trésorier de France, et le conseil du régent.

Après ce meurtre, *Macé* se met sous la sauvegarde des saints, dans l'église de st.-Merry. Un des plus abominables abus de ces tems superstitieux, était de croire que

le temple de la divinité dût être pour les scélérats un asyle sacré. On arrache *Macé* à cet asyle, on le traîne au châtelet et on l'étrangle après lui avoir coupé le poingt. Le supplice de ce criminel, était un acte de justice; mais les gens d'église le regardèrent comme un sacrilège, comme un outrage fait à la sainteté des autels et à l'honneur de la cléricature.

Le mal fut alors à son comble; l'université prit le chaperon blanc; ce fut le signal de la révolte. Les docteurs en théologie se répandirent dans les églises, et le chaperon en tête, firent retentir toutes les chaires de discours de vengeance, et d'une liberté dont ils ne méritaient pas encore de jouir.

Le peuple enivré du fanatisme de ses docteurs, prend les armes; et conduit par le féroce *Marcel*, prévôt des marchands, court au palais du dauphin; il entre et avec lui une populace égarée qui pousse des cris de fureur: on massacre sous ses yeux *Robert de Clermont*, maréchal de France et *Jean de Châlons*, sénéchal de Champagne, qui avait arraché *Macé* aux pieds des autels; et *Staise*, prévôt de Paris qui l'avait jugé

et condamné à mort. Le dauphin, tout couvert du sang de ces infortunés, demande la vie. *Marcel* lui répond froidement qu'il n'a rien à craindre, prend son chapeau et lui met sur la tête le chaperon blanc.

Les cadavres de ces seigneurs furent traînés dans les rues : comme l'évêque de Paris les avait excommuniés, on les priva de la sépulture et on les livra à la fureur de la populace. Le corps de l'assassin *Magé*, détaché du gibet et porté à l'église, eut de magnifiques funérailles ; ce jour de crime et d'horreur fut pour les prêtres et les séditieux un jour de triomphe et de gloire.

La France était entièrement livrée à l'anarchie : des bandes de gens de guerre qui n'étaient ni licenciés ni payés, conduites par des chefs dont la plupart étaient nobles, ravageaient les provinces, couraient sur les gens de campagne, dit *Mezerai*, comme sur des bêtes sauvages ; mais la férocité de ces bêtes s'enflamma tout-à-coup ; elles sortirent des cavernes et des forêts où elles s'étaient tenues cachées pendant qu'on pillait leurs granges, qu'on violaient leurs femmes et leurs filles. Elles s'attroupèrent en divers pelotons sous le nom de la *Jaquerie*, et

se répendirent dans les provinces comme des torrens débordés. Tous les châteaux qui se trouvèrent sur leur passage, furent démolis ou brûlés et les gentils-hommes exterminés. C'était à eux principalement qu'on en voulait en haine de la tyrannie féodale; et c'était fait de la noblesse en France, si les villes se fussent jointes à ce ramas de rustres en fureur.

Le dauphin sortit de Paris et les états furent dissous; ce prince convoqua à Compiègne, les états des provinces du Nord, c'es-à-dire de la *Languedoyl*; il y obtient des secours et revint à Paris dans le dessein de châtier et de soumettre cette ville.

Dans les premiers momens d'une alarme universelle, on lui députa le syndic de la Sorbonne, plusieurs docteurs en théologie et quelques suppôts des autres facultés. C'étaient les gens les moins propres à une députation; ils étaient odieux au dauphin qui n'ignorait pas que le roi de Navarre et *Marcel* se servaient de leur ministère pour souffler la discorde dans Paris, et qu'ils l'entretenaient par leurs prédications; ils demandèrent pardon au nom des coupables, mais avec ce ton de hauteur et de

pédantisme qui révolte toujours. Le dauphin qui les avait reçus avec bonté, les congédia avec dédain et ne leur promit rien.

Ces docteurs ne rentrèrent à Paris que pour y porter la terreur. Le roi de Navarre fut appelé et nommé général. *Marcel* veut le faire déclarer roi de France, et *Lecoq*, évêque de Laon, esprit ambitieux, brouillon et inepte, doit le couronner. Cette conjuration est découverte, et *Marcel*, son auteur, fut tué d'un coup de hache en ouvrant la porte de st.-Antoine qu'il devait livrer aux anglais.

Le roi *Jean* mourut en Angleterre, et le dauphin, sans aucune difficulté, fut reconnu roi de France. Le peuple brûla ses chaperons et eut en horreur les ambitieux qui, en lui parlant de liberté, l'agitaient sans le rendre heureux; et ses docteurs en théologie qui, en lui parlant au nom de Dieu, l'échauffaient, l'ameutaient, le déchaînaient et le rendaient criminel sans le rendre libre.

Le dauphin proclamé roi de France, sous le nom de *Charles V*, purgea la France de tous les brigands qui l'infestaient; il réta-

blit l'ordre en usant tour-à-tour de clémence et de sévérité, et sur-tout d'une politique très-adroite; les théologiens et les prédicateurs furent contenus pendant tous son règne.

CHAPITRE XII.

De 1380 à 1402.

Folie de Charles VI, *dit le* Bien-aimé. *Moines imposteurs brûlés.*

CHARLES V emporta dans le tombeau, avec le titre de *Sage*, les regrets de son peuple. En mourant, il avait ordonné la diminution des impôts. Les trésors qu'il laissait et que sa sagesse ou son avarice avait doucement ravis au peuple, permettaient ou plutôt ordonnaient ce soulagement; mais ces trésors devinrent la proie d'une foule de déprédateurs tous puissans. Les exactions qu'on avaient exercées sous le roi *Jean*, recommencèrent de nouveau. Plusieurs villes se révoltèrent. Rouen élut un roi : c'était un mercier nommé *Legros*. On le promena dans toutes les rues sur un char de triomphe; il fut ensuite instalé sur un trône au milieu d'une grande place. Le peuple à genoux devant lui, présente une

A Rouen on couronne un mercier.

requête sur les impôts dont il est écrasé ; et ce roi des halles en prononce l'abolition. Ce n'était-là qu'une mascarade pour tourner la royauté en dérision. *Charles VI* alla avec ses oncles châtier cette ville. Il eût mieux vallu par une sage administration, prévenir son crime.

A Paris un savetier et un herbière excitent un sédition.

Paris imita Rouen. Un savetier ayant attroupé deux ou trois cens séditieux, et ayant forcé le prevôt des marchands de se mettre à leur tête, va chez le duc d'*Anjou*, et lui dit hardiment qu'on ne payera plus d'impôts : on affiche des placards qui déclarent ennemi du bien public, tout homme qui en parlera. Pour calmer cette sédition la cour abolit les aides et les rétablit peu de jours après. Tromper le peuple aussi grossièrement, c'est le rendre féroce.

Un commis se présente aux halles pour lever la nouvelle taxe : une herbière dont l'histoire a conservé le nom, *Peroet la Morelle*, refuse de payer un denier qu'on lui demande pour une botte de cresson : son refus est suivi du meurtre du commis, et ce meurtre est le signal d'un soulevement général. Les adjudicataires des fermes sont poursuivis par-tout, dans les caves et dans

les églises. On les égorge jusques sur les marches de l'autel. Les séditieux s'emparèrent de quatre mille maillets de fer qui étaient en dépôt à la maison-de-ville, et forcent les prisons. *Aubriot* est tiré de la fosse où la sentence d'un évêque fanatique l'avait enterré tout vivant : on en veut faire un chef de sédition, mais *Aubriot* était trop sage pour accepter une pareille commission; il ne profite de sa liberté que pour aller se cacher en Bourgogne, sa patrie, et livre Paris à ses fureurs. **Maillotins.**

Le crime d'*Aubriot* était d'avoir déplu à à l'évêque de Paris, à la Sorbonne et à toute l'Université, en faisant emprisonner des écoliers qui avaient troublé les funérailles de *Charles V.* On mit des espions auprès de lui et l'on découvrit qu'il aimait les femmes, le vin, la bonne-chère et qu'il traitait les juifs avec indulgence. Des témoins subornés déposèrent qu'il était hérétique et magicien. Il fut arrêté et mené au parvis de Notre-Dame, et là, en présence d'un peuple immense, un docteur de Sorbonne lui fit charitablement un sermon sur le vin, les femmes, la magie et sur le crime où il était tombé en violant les franchises de

l'université par l'emprisonnement de deux écoliers ecclésiastiques.

Malgré tant de crimes dont on noircit *Aubriot*, on ne peut disconvenir qu'il ne fût un homme intègre : sa vie publique était irréprochable; c'était celle d'un bon citoyen. Il avait signalé sa magistrature en élevant dans Paris des monumens de magnificence et d'utilité publique; la Bastille, dont sa sagesse avait fait une forteresse, dont l'abominable despotisme ne tarda pas à convertir en cachots, et qu'un premier effort de notre liberté a renversé, le petit Châtelet, le pont de Notre-Dame, les quais du Louvre, les canaux souterrains, sont l'ouvrage de ce prévôt. A Athènes, il aurait eu des statues. A Paris, sur les poursuites de l'université, sur la dénonciation des théologiens, il fut arrêté. Le peuple aveugle dans ses desirs s'attendait à le voir brûler tout vif comme magicien; mais il n'en eut pas la consolation, car ses juges n'ayant pas des preuves suffisantes de sa magie, se bornèrent à le condamner de passer le reste de ses jours entre quatre murailles dans les oubliettes ou cachots de l'évêché.

Les prélats d'alors avaient, comme en

voit, une jurisdiction contentieuse, des prisons et des satellites à leur ordre ; ils avaient aussi des roues, des tenailles et tous les instrumens de la torture, comme il convenait sans doute alors à la dignité d'un évêque, mais dont il n'est pas dit un mot dans les quatre évangiles.

Cependant la cour s'avance vers Paris pour punir les révoltés : la frayeur s'empare des esprits ; des bourgeois ayant à leur tête l'évêque et le recteur de l'université, vont au-devant du roi, se jettent à ses genoux et implorent sa clémence. *Goislin*, docteur en théologie, suivait la députation ; il harangue le jeune roi qui promet le pardon aux coupables et qui fait expédier des ordres pour arrêter ceux même qui ne le sont pas.

L'avocat-général du parlement, *Desmaret*, cet homme paisible qui avait blanchit dans la vertu, fut conduit à la grève avec douze autres principaux citoyens. Il mourut âgé de quatre-vingt ans, sur l'échaffaut, de la mort des séditieux qu'il avait toujours contenus. Quand les bourreaux furent las d'étrangler des parisiens, on en cousu d'autres dans des sacs, et sans forme de pro-

cès, on les jetta, pendant la nuit, dans la Seine.

Charles VI n'avait alors que quinze ans; le peuple l'avait surnommé le *Bien-aimé*, et il n'était qu'un roi faible et barbare. Né avec une constitution très-délicate, son tempéramment n'était point encore formé, lorsque cédant aux premières impressions de la volupté, il s'y livra sans aucune retenue: le genre nerveux qu'on aurait dû laisser fortifier en lui par une longue continence et par des exercices convenables, se dessécha par des excès de molesse. Le peu de vigueur que la nature lui avait donné, s'éteignit insensiblement. La dégradation des ressorts physiques annéantis, son intelligence ne lui laissa qu'un visage hébêté et une ame sans énergie. Il était dans un état habituel de stupidité et passait rapidement de cet état à des emportemens de colere qui étaient les avant-coureurs de la frénésie à laquelle il ne tarda pas à être livré.

Clisson assassiné.

Pierre de Craon, jadis favori du duc d'*Orléans*, mais alors disgracié, escorté de vingt scélérats, assassine le connétable *Clisson* à qui il imputait sa disgrace. Son hôtel fut rasé; l'emplacement fut converti en un

cimetière

cimetière qui est celui de st.-Jean en Grève, et ses biens furent donnés au duc d'*Orléans*. *Craon* alla se cacher en Bretagne. Le duc de cette province fut sommé de rendre cet assassin, et, sur son refus, *Charles VI* marche en Bretagne avec une armée.

Charles VI devient fou.

Les ardeurs du soleil que ce roi éprouve en traversant un bois, finissent d'allumer son sang déja appauvri par les excès d'une débauche prématurée. Les fibres de son cerveau affaiblis par les mouvemens spontanés d'une colère dont il avait contracté l'habitude, ne purent résister à l'action d'un soleil brûlant. Un arbre lui parut un spectre: dans les premiers accès de frénésie que produit cette frayeur soudaine, il frappe à coups redoublés tout ce qui l'entourre: quatre de ses pages tombèrent des blessures qu'il leur fit. Une extinction entière de ses forces succède à la violence des transports. On se saisit de lui, et ce roi lâchement surnommé le *Bien-aimé*, devenu fou et furieux, fut conduit au Mans enchaîné sur une charrette.

On l'enchaîne.

La tête de *Charles VI* se remit un peu; mais un accident étrange la dérangea de nouveau. On célébrait les noces d'une dame de la reine: une bande de masques, les

uns habillés en sauvages, les autres en ours, entre au bal : le duc d'*Orléans* veut regarder un ours de trop près et met le feu à son accoutrement : en un instant l'appartement est rempli de flammes, de fumée, d'effroi et de cris. Trois ou quatre ours sont brûlés. La duchesse de *Berri* sauve le roi en le cachant sous la queue de son manteau ; mais la frayeur le plonge de nouveau en démence.

On l'exorcisme.

Les empoisonnemens et les maléfices étaient à la mode. On crut d'abord que le roi était empoisonné : on crut ensuite qu'il était enchanté. La femme du duc d'*Orléans* passait pour l'enchanteresse : c'était la seule personne qu'il voulût voir dans ses aliénations ; pour le désenchanter, on recourut tour-à-tour aux processions et aux exorcismes. On le voua à différens saints ; mais on sait qu'ils n'ont qu'un pouvoir d'intercession, un pouvoir très limité : aussi le roi n'eut-il que de très-courts intervalles de raison.

Magicien mandé.

On eut ensuite recours aux charlatans ; mais avec aussi peu de succès qu'aux saints. Un magicien en crédit au fonds de la Guyenne, fut mandé à Paris. C'était un misérable

presqu'aussi hébêté que le roi qu'on voulait guérir. Il se vantait d'avoir un livre que Dieu avait donné à Adam. Ce livre *Simogorad* avait passé, on ne sait trop comment, du pays d'Adam en Guienne. Le magicien promettait, par ses incantations, d'opérer en une seule parole la guérison de *Charles VI*; il en dit beaucoup et la folie du roi continua.

Deux moines, de leur métier augustins et jongleurs, vinrent aussi de la Guienne à Paris pour guérir *Charles VI*. Cette province était renommée pour les sorciers : on les logea à la Bastille, où ils furent bien nourris. Les breuvages qu'ils lui firent prendre, ne produisant aucun bon effet, ils hazardèrent de lui faire, en prononçant certains mots magiques, une incision à la tête et la frénésie redoubla. Pour appaiser les murmures qui commençaient à s'élever contr'eux en cour et dans le peuple, ils accusèrent le barbier du roi de l'avoir ensorcelé; mais en y regardant de plus près, ils avouèrent que le duc d'*Orléans* était coupable de l'ensorcelement. On ne peut nier que ces moines ne fussent les instrumens d'un parti formé pour perdre ce prince, que les théologiens, 1397.

les prédicateurs et tous les suppôts de l'université vendus au duc de Bourgogne, ne cessaient de rendre odieux en le représentant comme le seul auteur des misères publiques.

Le duc d'*Orléans* fit arrêter ces moines, qui furent convaincus de fourberie, de débauches et de calomnies. On les traîna à la Grêve, une mître de papier sur la tête. Après qu'on les eut dégradés de la prêtrise, le bourreau leur coupa la tête. Avant de monter sur l'échaffaud, on leur permis de se confesser. Ils furent les premiers en France qui, avant de mourir goûtèrent cette consolation. L'usage venait d'en être établi, malgré les oppositions du parlement qui, en 1360, avait rejetté la proposition que *Charles V.* en avait faite.

Le supplice de ces deux moines jongleurs, *Pierre* et *Lancelot*, n'arrêta point les fripons. Quatre négromanciens se présentèrent et promirent la guérison de *Charles VI.* Parmi eux il y avait un prêtre qui se vantait d'avoir trois démons à ses ordres. Leurs évocations ne réussirent pas. Le diable ne put, par leur ministère, opérer ce que Dieu n'avait pas voulu faire par l'intercession de

ses saints. Les fanatiques firent brûler les fripons. Il eût été plus raisonnable de les enfermer quelque tems. Avant d'allumer les bûchers, on n'oublia pas la cérémonie alors d'usage de les prêcher. Ce fut un docteur de Sorbonne qui remplit, à l'égard de ces sorciers, ce saint emploi.

Les historiens rapportent qu'on envoya un homme en Ecosse, pour consulter le diable sur la destinée de la France ; à son retour le député dit avoir vu sur des rochers escarpés *Salomon* déchiré par des corbeaux. Cela voulait dire que la France la serait long-tems.

On ne savait à qui s'en prendre de la folie du roi et des calamités que cette folie entraînait sur la nation. Les juifs à leur tour furent accusés de l'avoir ensorcelé. A cette calomnie, qui suffisait pour les exposer à la persécution, on ajouta qu'ils avaient crucifié le vendredi saint un juif converti. Le prévôt de Paris en condamna au feu sept des plus riches. Le parlement modéra cette sentence, et se contenta de les faire fouetter pendant trois dimanches consécutifs, et ordonna aux autres de sortir du royaume.

Le diable ni les saints n'ayant pu guérir 1402.

Charles VI, et Dieu ne voulant pas qu'il guérît, on eut recours aux spectacles. La *confrairie de la Passion* fut confirmée par des lettres-patentes, et le roi fut agrégé à cette confrairie ; des curés et des prêtres jouèrent dans cet *auto-sacramentalés*, connus sous le nom de *mystères*. Les bazochiens ou clercs de procureurs formèrent une troupe qui représenta les *moralités*. On eut bientôt la bande des *enfans sans souci* qui donnèrent les *sotties* : on mêla ensemble tous ces drames sacrés et profanes, et de leur mélange, il en résulta *le jeu des poix pillés*.

Mystères, moralités, sotties, poix pillés, toutes ces farces furent tour-à-tour jouées devant *Charles VI*, qui resta toujours fou, et sa folie, pour comble de malheur, lui laissait des intervalles de raison. La France fut livrée à tous les crimes, à tous les désordres et à toutes les calamités inimaginables. L'honneur, l'héroisme, la franchise, en un mot cet esprit de chevalerie qui, pendant très-long-tems, avait fait le caractère du français, fut remplacé par la trahison, par l'hypocrisie et par la lâcheté.

CHAPITRE XIII.

De 1391 à 1403.

La France se soustrait à l'obéissance du Pape. Conduite des théologiens français.

Les français étaient à plaindre : comme sujets, ils avaient un roi fou et des princes ambitieux qui, au nom de ce roi, les gouvernaient et les pillaient. Comme catholiques ils avaient tantôt deux et tantôt trois papes qui tour-à-tour, au nom de Dieu, les volaient et les excommuniaient. Dans cette collusion du pontificat, il était difficile de savoir lequel des deux ou des trois le saint esprit inspirait. Si l'on en juge par les actions, on avouera que ces papes n'étaient inspirés que par leur orgueil, par leur vengeance et par une cupidité effrenée.

Sur la fin du règne de *Philippe-le-Bel*, le siège de la papauté fut transféré à Avignon. Ce roi, qui avait éprouvé tous les excès de l'audace de *Boniface VIII*, y

attira les successeurs de ce pontife. Cette politique coûta cher à la France ; car pour les dédommager du sacrifice qu'ils avaient fait de quitter le séjour de Rome, on fut obligé de les soudoyer, eux et leur sacré collège comme on stipendie des milices étrangères qu'on prend à sa solde.

En 1307 *Clément V* vint s'établir à Avignon avec sa maîtresse la comtesse de *Perrigord. Clément VI* acheta cette ville de *Jeanne I*, comtesse de Provence, qui avait fait assassiner son mari et qui n'avait aucun droit de vendre Avignon. Il multiplia en France les bureaux des indulgences, c'est-à-dire des pardons pour l'autre vie à deux, trois et quatre sous le billet. Ce fut encore ce pape qui inventa les expectatives, les mandats, les réserves et les annates. Il s'appropriait la dépouille des évêques et des abbés qui mouraient. Les créanciers des bénéficiers défunts perdaient tout ce qui pouvaient leur être dû. Les chapelles, les prébendes et les canonicats furent souvent donnés pour gages aux valets d'écurie de ce pape. Ses domestiques venaient en France trouver un collateur, d'une main présentant un mandat en vertu duquel il devait pos-

séder le premier bénéfice vacant, et de l'autre des lettres monitoriales ou menace d'excommunication si on n'acceptait pas le mandat. C'est ainsi, dit *Pasquier*, que tous nos *gros bénéfices tombèrent à la table des cardinaux*, et que les petits, ajoute *Mezerai*, furent *rafflés par les valets du pape.* Le commerce des indulgences, les annates, les expectatives versaient l'argent des provinces à Avignon. Ce brigandage était affreux, mais les français le méritaient un peu puisqu'ils le souffraient.

Le mal alla en empiranr : en 1381 on eut deux papes qui déchiraient et scandalisaient l'église, *Urbain VI* et *Clément VII.* Le premier qui siégeait à Rome était protégé par les ducs d'*Anjou* et de *Bourgogne.* Le second qui était à Avignon, l'était par le duc d'*Orléans.* Celui-ci pour soutenir son pontificat avec dignité, s'appropria la moitié du revenu de l'église de France. La simonie s'exerça publiquement dans son palais. Les bénéfices y furent adjugés au plus offrant. Tout y était à l'enchère. On y achetait un prieuré, une prébende, comme dans un encan on achète un ustencile de cuisine. La friponnerie se mêla bientôt à ce scandaleux

trafic. Les cameriers de *Clément VII* vendirent de fausses dates ou pour de l'argent antidatèrent des bulles. Les émissaires de la chambre apostolique, armés d'excommunication inondèrent la France, et établirent en différentes provinces des collecteurs pour lever ces rapines ecclésiastiques comme nous en avons pour lever les deniers de l'état.

Le parlement qui n'avait point encore acquis le droit des remontrances, gardait le silence. La faculté de théologie et les autres facultés de l'université, plus hardies et plus intéressées à s'opposer aux voleries des papes d'Avignon, formèrent un décret pour demander un concile. Un docteur de Sorbonne, *Jean de Roncé*, eut le courage de présenter au roi ce décret et la maladresse en le présentant de déclamer contre le duc d'*Orléans* présent et protecteur du pape d'Avignon. Le docteur de Sorbonne fut emprisonné; mais échappé de sa prison et suivi de plusieurs de ses confrères, il se retira à Rome auprès de *Urbain VI*. La cour irritée d'une évasion qui ne faisait qu'accroître le schisme, déclara criminels de lèze-majesté ce ramas de théologiens transfuges.

La cour de *Charles VI* appuyait toujours le droit de *Clément VII*; mais ses exacteurs ne modéraient point leurs brigandages. Sur le refus de payer les taxes ecclésiastiques, on mettait et l'on vendait à l'encan les vases sacrés, les ornemens des autels, les toîts et les charpentes des églises Tous les historiens contemporains attestent ces excès qui paraissent incroyables et qu'on chercheraient peut-être inutilement dans les fastes des fausses religions. Ils étaient réservés à la vraie église ; c'est ainsi que J. C. voulait éprouver la foi des élus par le scandale de ses représentans.

Cependant du sein de la France, il s'éleva contre *Clément VII* un cri général d'indignation. La cour qui avait fait emprisonner le docteur *Jean de Roncé*, et qu'elle avait déclaré criminel de lèze-majesté, se lassa des exactions de la cour d'Avignon : elle voulu savoir lequel était le vrai pape ou celui qui siégeait sur les bords du Tibre ou celui qui siégeait sur les bords du Rhône. L'abbé de st. *Nicaise*, l'émissaire de ce dernier eut ordre de sortir du royaume dans trois jours ; et l'université eut ordre de donner son avis sur les moyens

de terminer le schisme : dix mille suppôts se trouvèrent à son assemblée ; cinquante-quatre docteurs de Sorbonne rédigèrent l'avis : il consistait en trois articles, 1°. la cession des deux papes, 2°. leurs droits en
1393. arbitrage, 3°. un concile général.

Clemengis, docteur de sorbonne, présenta ces articles au roi, en disant : « l'église » est tombée dans la servitude et le mépris ; » elle est exposée au pillage.... On élève » aux prélatures des hommes corrompus. » Si l'on assemble un concile, il faut y ad- » mettre des docteurs de sorbonne, atttendu » l'ignorance des évêques ». *Pierre de la Lune*, Cardinal et légat de *Clément VII*, menace de faire noyer le docteur *Clemengis*. La mort du pape, arrivée en ce tems-là, sembla d'abord propre à terminer ce schisme ; mais les Cardinaux d'Avignon, mirent la tiarre sur la tête de ce même *Pierre de la Lune*, qui menaçait de faire noyer *Clemengis*.

L'intronisation de cet homme violent et artificieux, sous le nom de *Benoît XIII*, déplut à la France, mais il appaisa les murmures, en jurant que *sa chappe pontificale ne tenait à rien*, et qu'il était prêt à

s'en dépouiller, si le bien de la religion l'exigeait. Il prit pour sécretaire ce même docteur de sorbonne, qu'il venait de menacer de faire jetter dans la rivière. La cour de France fut trompée par cet artificieux désintéressement; elle dépêcha Pierre d'*Ailly*, autre docteur de sorbonne, pour avoir cette démission du pontificat, que *Pierre de la Lune* avoit promise. Les ducs de *Berri*, de *Bourgogne* et d'*Orléans* se 1396.
rendirent pour cela à Avignon. Le voyage coûta beaucoup et ne produisit rien. L'année suivante, on fit de nouvelles tentatives, mais aussi inutiles qne les premières. *Benoît XIII* se montra inébranlable. *Boniface IX* qui alors siégeait à Rome, ne l'était pas moins; et les fidèles, en attendant que Dieu daignât faire un miracle pour leur apprendre lequel des deux était son vicaire, se trouverent tour-à-tour vexés par les exacteurs des deux papes.

L'université, qui avait d'abord crié contre l'élection de *Benoît XIII*, déclama bientôt ouvertement contre les monopoles de sa cour. Le duc de *Bourgogne*, par ses agens, échauffait ces déclamateurs dont il devait se servir pour embrâser l'état. Le duc d'*Or-*

léans qui lui était opposé en tout, favorisait secrètement ce pape et ne parlait des docteurs de l'université, que comme « d'un » tas de pédans grossiers, importuns; et » d'autant plus dangereux dans l'état, qu'ils » seraient plus à leur aise ». Ce prince se trompait peut-être dans ses vues; si la richesse rend insolent, la pauvreté rend séditieux. Qui n'a rien, murmure facilement. D'ailleurs, il était plus naturel que les bénéfices fussent le patrimoine des théologiens français que les gages des chevaucheurs du pape.

Un docteur en théologie, nommé *Courte-Cuisse*, fut député au roi pour proposer au nom de son corps de ne point obéir au pape; et pour assembler un concile qui déciderait de la légitimité du pape Avignonais, ou du pontife romain. Ce docteur fut accueilli et tout le clergé de France eut ordre de s'assembler en concile à Paris. Ce concile décréta de ne plus obéir à *Benoît*
1398. *XIII*, ni à son compétiteur siégeant à Rome. Pour appuyer ce décret, le roi ajoûta des lettres-patentes, où il disait : « assisté des » princes de notre sang et de plusieurs » autres, et avec nous l'église du royaume,

» tant du clergé que du peuple, nous nous » retirons de l'obéissance du pape *Benoît* » *XIII*, et de celle de son adversaire..... » Voulons qu'on ne paye plus rien, ni à » *Benoît*, ni à ses collecteurs. Défendons » à tous nos sujets de lui obéir.... On » nommera un autre pape. Tout sujet nous » sera agréable, fût-il africain, arabe, in- » dien, pourvu qu'il ne déshonore pas la » chaire de st. Pierre ».

Ce fut encore un docteur de sorbonne qui fut envoyé à Avignon, pour signifier à *Benoît XIII* qu'il n'était plus pape. Celui-ci répond au député. *Pape me suis écrit, et pape serai tant que je vivrai.*

Le Maréchal de *Boucicaut* eut ordre de se saisir de *Benoît XIII*; mais ce pape prévenu à tems, se barricada dans son palais et se disposa à soutenir un siège qui, à la sollicitation du duc d'*Orléans*, fut converti en blocus. Les cardinaux se dispersèrent. Le roi d'Arragon, sur le secours de qui *Pierre de la Lune* comptait beaucoup, répond à son nonce : *ce prêtre croit-il que je doive faire la guerre avec la France, pour soutenir ses chicanes.*

L'église de France était rentrée dans ses

droits. Tous les genres de monopoles inventés par les papes furent abolis; la collation des bénéfices fut rendue aux évêques; mais l'abbus de ces collations suivit de près ces arrangemens. Le premier usage que les évêques firent de ce droit de collation, fut de donner les bénéfices aux enfans de leurs palfreniers et de leurs fermiers. Les cris de l'université recommencèrent. Il lui parut plus supportable de voir les cardinaux d'Avignon s'engraisser des bénéfices de France, que de voir nos prélats en *gorger leurs valets*.

Du fond du palais pontifical où *Pierre de la Lune* était bloqué depuis cinq ans, il négociait secrètement auprès de *Charles VI*, de son conseil, de la sorbonne et de l'université. Aidé du duc d'Orléans, du docteur *Gerson*, et d'une douzaine de suppôts de la faculté des arts, il sortit de prison déguisé en valet. Il octroye au roi une décime sur le clergé; à l'université, des rôles pour obtenir des provisions de bénéfices; et au parlement, des irroterlations, qu'on appelle aujourd'hui des indults. Ces faveurs, dont on pouvait se passer, désarmèrent la cour, le parlement, la sorbonne et l'université.

versité. La soustraction fut annullée, et la France remise sous l'obéissance papale. On chanta un *Te Deum* à l'hôtel de st. *Paul*, où logeait le roi; de-là, on marcha en procession à la cathédrale pour remercier Dieu des fers qu'on venait de reprendre.

Le même docteur d'*Ailli* qui avait poursuivi avec un zèle si louable, la condamnation de *Pierre de la Lune*, fit dans la métropole un sermon sur l'obéissance qu'on lui devait. Ce docteur espérait un bénéfice et un évêché; il eut l'un et l'autre. La conduite de ce théologien et celle de cent autres, prouvent que l'intérêt à son gré ouvre ou ferme la bouche aux ambitieux. 1403.

De 1404 à 1407.

CHAPITRE XIV.

La France se soustrait de nouveau à l'obéissance des papes. Benoît XIII *excommunie la France. Emissaires du pape échaffaudés. Discours d'un docteur de Sorbonne.*

Benoit XIII, rétabli sur la chaire d'Avignon, devait être heureux, et il ne sut pas l'être : la crainte aurait dû le rendre prudent, et il agit toujours en insensé. La France rentra dans son esclavage, et fut de nouveau inondée de ses exacteurs. Le pape, par des réserves et des expectatives, rendit illusoires, et les rôles de l'université, et les irrotulations du parlement. Les magistrats et nos théologiens français méritaient ce traitement, pour avoir vendu la liberté de la nation à un vil intérêt personnel, à l'avantage, pour les uns, de nommer à quel-

ques bénéfices ; et pour les autres, à l'avantage de les posséder.

Le parlement de Paris fit brûler un écrit, que l'université de Toulouse avait publié en faveur de *Benoît XIII.* Le roi annulla les réserves et les expectatives. On parla de nouveau de secouer le joug de ce pape. Pendant deux ans on tint des assemblées, sans pouvoir consommer cette scission si desirée et si utile, tant l'on tient à ses préjugés et à ses vieilles habitudes. Les divisions qui régnaient en Sorbonne, retardaient cette scission. Quelques Docteurs voulaient que la France fût libre, mais le plus grand nombre demandait qu'elle gardât ses chaînes.

L'affaire fut discutée devant le roi. Evêques, magistrats, abbés, chanoines, théologiens, eurent ordre de se rendre à l'hôtel de st.-Paul. Les députés du pape y furent admis. Cette cause, qui était tout-à-la-fois, celle de la nation et celle du pontificat, fut discutée contradictoirement. Deux docteurs de Sorbonne, *Jean Petit* et *Jean Placet*, tous deux dans les intérêts du duc de *Bourgogne*, y dévoilèrent les artifices de *Benoît XIII*, et opinèrent de le forcer de 1406.

descendre de la chaire de st. Pierre. Le roi ennuyé de ces débats, renvoye la cause au Parlement : *Jean Petit* y vint plaider contre le pape : aux bonnes raisons qu'il allégua, il mêla des grossièretés, et quand il voyait que les auditeurs en étaient révoltés, il disait, *chacun a sa manière. Quant est de moi, je suis rude et parle chaudement, comme si j'étais en colère.* L'évêque de Poitiers appuya les raisons de ce docteur, qui parlait *chaudement*, et prétendit que le tems était enfin arrivé, de délivrer la France de la tyrannie papale. Les gens du roi furent ouis à leur tour. *Juvenal des Ursins*, avocat-général, conclut pour la puissance du roi.

Les partisans du pape eurent la liberté de le défendre. Le docteur d'*Ailly*, qui était l'un de ceux qui avaient le plus d'influence en Sorbonne, soutint sa cause, et prétendit que toute voie de fait serait irrégulière. L'archevêque de Tour plaida aussi pour *Pierre de la Lune. Ce pape*, dit-il, *est du pays des mules, quand elles ont prins un chemin, on les écorcherait plutôt que de les faire retourner.*

Le théologien *Filatre*, doyen de la cathé-

drale de Rheims, soutint que le roi, son conseil, ses prélats, et *madame* l'université, ne pouvaient juger un pape, dont la puissance est universelle sur le temporel et sur le spirituel. Ce docteur eut l'imprudente bêtise, de comparer *Charles VI à Osius, qui voulait chanter la Messe.* Toutes ces assemblées tenues, soit à l'hôtel de *st.-Paul*, soit au parlement, se terminèrent par une procession générale, où se trouvèrent soixante-quatre évêques ou abbés.

On ne tarda pas à se rassembler. L'une des premières résolutions des opinans, fut de demander un concile, et de prohiber toutes les manœuvres que l'avarice de la cour d'Avignon mettait en usage pour piller la France; enfin de sommer *Pierre de la Lune* de se démettre de la papauté. Ce pontife jusqu'ici fourbe et artificieux, se montrant à découvert, répond aux députés qui lui présentent le décret de la soustraction: *Ce n'est ni du roi de France ni de ces théologiens que je recevrai la loi: c'est à moi à la leur faire.* En conséquence il dépêche à Paris *Gonzalve* et *Conseloux* pour porter une bulle qui excommunie les princes, les magistrats, les évêques, les théologiens,

et tous ceux qui ont coopéré à cette soustraction ; il fait plus par sa bulle, il délie les sujets du roi du serment de fidélité et réunit à l'église avignonaise tous les bénéfices de France. Le docteur *Clemengis* qui était alors secrétaire du pape, fut accusé d'avoir rédigé cette bulle d'excommunication : de très-long-tems il n'osa reparaître en France ; pour y rentrer il eut besoin d'un pardon.

Conseloux qui remit la bulle au roi *Charles VI*, était un des maquignons de l'écurie du pape. Dans un tems éclairé cette extravagance eût consommé un schisme durable ; mais quand une nation est suffisamment éclairée, elle est rarement assez heureuse pour avoir des papes extravagans.

Le roi vint au palais tenir un lit de justice : son trône fut placé sur une estrade au milieu de la cour du palais ; vis-à-vis le trône était une tribune où parut le docteur *Courte-Cuisse*. Cet orateur fit douze sillogismes pour prouver que la bulle était scandaleuse et le pape schismatique. Le chancelier après avoir mis en deux parts cette bulle, en donna la moitié aux princes qui la déchirèrent, et l'autre moitié au recteur de l'université qui la lacéra à coups de canif.

Les morceaux de cette bulle furent ramassés et jettés au feu. Le même jour il fut affiché dans toutes les rues et publié au son de trompe qu'on ne reconnaissait plus de pape. La France goûta pendant quelque tems la douceur d'une liberté qu'elle aurait toujours conservée, si elle eût été assez avancée en raison, pour en sentir tous les avantages. 27 mai.

Grégoire XII, *Corrario*, qui siégeait à Rome, n'était guères plus sage que *Pierre de la Lune* : ses cardinaux l'abandonnèrent; il les excommunia et ils le déposèrent. Les deux papes prirent la fuite. L'un se réfugia à Sienne, et l'autre alla se cacher à Perpignan. Les cardinaux assemblés à Pise créèrent un troisième pape qui prit le nom d'*Alexandre V*. Il s'appellait *Philargi*, grec de naissance, ayant commencé sa vie par demander l'aumône et par garder les bestiaux. Son avénement au pontificat fût signalé par une bulle en faveur des moines, et par une décime sur le clergé de France. Le roi ordonna de chasser ceux qui oseraient lever cette décime, et défendit aux curés de laisser confesser les moines mendians dans leurs églises.

Baltazard Cossa empoisonna, dit-on, ce pape et prit la tiarre sous le nom de *Jean XXIII*; il se conduisit encore plus mal que ses prédécesseurs. Toute l'Europe fut bientôt indisposée contre lui. Les démonographes ont prétendu que ce pape était un vrai diable qui s'était incarné pour perdre les hommes, comme J. C. s'était incarné pour les sauver.

L'audace des papes était grande, mais l'abrutissement des peuples l'était encore plus. Il fallait bien que cela fut ainsi; sans cela ils auraient pris le seul moyen qu'il y ait jamais eu à prendre pour ne plus être exposés aux accès de démence de ceux qui parlent au nom de Dieu, et qui ne peuvent faire croire à la vérité de leur mission qu'en pratiquant la vertu et en prêchant des choses raisonnables.

Les valets du pape qui avaient porté en France la bulle d'excommunication, furent arrêtés. On les coëffa d'un bonnet de papier et on les revêtit d'une dalmatique noire; sur cet accoutrement les armes de leur maître étaient peintes renversées. On les traîna sur une claie du Louvre à la cour du pa-

lais : on les attacha à un poteau près de la pierre de marbre ; et là on les livra aux avanies de la populace qui les couvrit de boue et de crachats ; du palais ils furent menés dans un tombereau à la porte de Notre-Dame. Ils pronocèrent une amende honorable. *Urbain Talvande* leur fit un beau cathécisme sur la démence de celui qui les avait envoyés. Parmi les théologiens et les prédicateurs de ces tems barbares, après le docteur *Jean Petit*, il n'y en avait ni de plus grossier ni de plus fougueux que ce *Talvande :* son éloquence était celle des hales. Il prêchait un jour un sermon capable de soulever le peuple ; le duc de *Bar* l'interrompit en le traitant de *vilain chien.*

Pour montrer combien *Benoît XIII* était abominable, cet orateur dit en chaire qu'il aimerait mieux baiser le derrière d'une vieille maquerelle qui aurait les hémorroïdes que la bouche de ce pape. *Quod anum sordidissimæ omozariæ osculari mallet quam os Petro de Luna.*

Dans la bouche d'un docteur de Sorbonne, ce n'était pas là une raison bien

péremptoire pour prouver que *Benoît XIII* était un insensé. Ce n'était que la platte et dégoûtante grossièreté d'un homme né et élevé dans la lie du peuple.

CHAPITRE XV.

1407.

Les théologiens français obscurcirent par la vengeance la gloire qu'ils avaient acquise dans la soustraction du pontificat.

Les théologiens français jouissaient tout-à-la-fois de l'honneur d'avoir servi la nation et du plaisir de s'être vengés d'un pape qui les méprisait. L'indépendance que l'église gallicane avait recouvrée, était en grande partie l'ouvrage de leur activité et de l'anthousiasme qu'ils avaient déployé dans des harangues grossières à la vérité, mais très-utiles. Ils étaient comblés de gloire, et il est triste de dire qu'ils obscurcirent cette gloire en mêlant au bien qu'ils avaient fait, une vengeance mal placée.

Un docteur de Sorbonne dans une assemblée où le roi était présent, et où se trouvaient les princes du sang et les magistrats,

osa proposer de déclarer criminels de lèze-majesté tous ceux qui avaient opiné pour le pape. Cet orateur qui parlait pour l'université, était appuyé par des députés de ce corps qui présentèrent une liste de ceux qu'on devait déclarer criminels. L'assemblée eut la faiblesse de souscrire à cette proscription. On arrêta sur-le-champ deux membres du parlement, *Frailon* et *Gaudiac*, qui étaient présens. On donna ensuite des ordres pour appréhender l'évêque de Gap, l'abbé de st. Denis, le docteur d'*Ailly* devenu évêque de Cambrai, et beaucoup d'autres personnes. L'archevêque de *Rheims* fut sommé de comparaître; mais il répondit qu'il ne connaissait d'autres juges que le roi et les pairs dont il était doyen.

Tous ceux qui furent arrêtés, furent mis dans la même prison où l'on avait enfermé les émissaires du pape qui avaient porté la bulle d'excommunication. Leurs dénonciateurs eurent le crédit de faire nommer des commissaires pour instruire leur procès; mais ces commissaires eurent assez de discernement pour voir que la vengeance seule animait l'université et ses théologiens, et assez de sagesse pour ne pas servir cette

vengeange qui les eût déshonoré, il pensèrent comme nous pensons quatre siècles après ces tems de calamités. Ils blamèrent cette persécution odieuse dont les théologiens s'étaient faits les héraults et louèrent leur zèle à ne plus vouloir reconnaître de pape.

C'était sans doute un grand malheur pour les français d'avoir un pontife qui les pillait et les excommuniait au nom de Dieu ; mais ce n'en était pas un moindre d'être livrés à la tyrannie des princes qui tour-à-tour les opprimaient par des impôts et qui au nom d'un roi imbécile les faisaient égorger en rase campagne.

1407. ## CHAPITRE XVI.

*Le duc d'*Orléans *assassiné. Un docteur de Sorbone fait l'apologie de l'assassinat. Aventure du prévôt* Tignonville.

Le duc d'*Orléans* et le duc de *Bourgogne* se disputaient l'autorité ; c'était à qui de ces deux princes gouvernerait la France et lui ferait le plus de mal : c'est le sort de tout état qui n'a point de constitution ; les ambitieux s'y mettent à la place des loix. Tout s'opère selon les caprices de leurs haines et de leur avarice.

Le duc de *Bourgogne* était un prince sans vertus ; son père s'était fait l'idole des parisiens en s'opposant aux exactions des traitans, en caressant le peuple et en protégeant les immunité de l'université. Le fils sans avoir les qualités du père, en eut la conduite ; il haïssait le duc d'*Orléans* et couvrait du masque de la religion l'ame d'un scélérat. Le bien public dont ils parlait

continuellement, n'était qu'un prétexte de sédition. Au lieu de rester en Flandres pour y maintenir la paix et y faire fleurir la justice, il demeurait à Paris pour y fomenter les désordres de l'état : un air avantageux qu'il affectait en se montrant en public et le ton qu'il prenait en parlant, encore plus que sa bravoure, le firent surnommer *Jean sans Peur* et il n'était qu'un prince sans foi et sans honneur.

Le duc d'*Orléans* au contraire était un prince aimable, franc et généreux, d'un esprit cultivé, aimant passionnément les femmes : il avait eu différentes maîtresses et en avait chanté plusieurs. Les historiens font entendre que dans les circonstances dont nous allons parler, il était l'amant d'*Isabeau de Bavière*, laquelle le peuple dans ses dérisions n'appellait plus que *la grande Gaure*. Ce prince avait à se soutenir contre les manœuvres du duc de *Bourgogne*, contre les cris des bourgeois et des artisans, contre les moines, les prédicateurs et les théologiens.

Cette université qui en imposait, soit par une armée d'écoliers indisciplinés, soit par l'influence de ses théologiens sur les

les opinions du peuple, avait à se venger de l'accueil méprisant que le duc d'*Orléans* avait plusieurs fois fait à ses députés. *Retournez*, leur dit-il un jour, *à vos écoles et ne vous mêlez que de votre métier.* Ces députés étaient ordinairement des factieux; ils ne venaient dans les assemblées que pour les troubler. Les princes, les ministres, les rois eux-mêmes en furent souvent maltraités dans des harangues où ils mêlaient souvent les injures les plus grossières à de véritables raisons, l'intérêt du ciel et de l'état à l'intérêt de leur ridicule vanité.

Les moines de leur côté n'avaient pu pardonner au duc d'*Orléans* d'avoir fait juger et brûler comme calomniateurs deux religieux augustins. Un des confrères des brûlés pour soulever le peuple contre lui, exposa dans un sermon le tableau de ses débauches réelles ou supposées avec la reine. Ce prédicateur se nommait *Jeaques la grand Ossa*; on menaça de le noyer, mais frère *Jeaques* redoubla d'impudence, et dans un nouveau sermon s'emporta jusqu'à menacer le roi d'une révolution s'il n'arrêtait pas les excès du duc d'*Orléans*. L'imbécile *Charles VI*,

domin-

dominé alors par le duc de *Bourgogne*, se contenta de louer le zèle de l'orateur.

Le duc de *Bourgogne* profite de l'aigreur où sont les esprits contre le duc d'*Orléans*. La plupart des docteurs de Sorbonne lui sont vendus. Il s'assure du recteur de l'université qui en un instant peut armer trente mille écoliers; sort de Paris et y rentre bientôt à la tête d'une petite armée.

L'évêque *Jean sans Pitié* en équipage de guerrier, suivait avec mille soldats de l'armée de *Jean sans Peur ;* les liégeois qui avaient chassé cet évêque de leur ville, lui avaient donnné le nom de *Jean sans Pitié*, à cause des cruautés inouies qu'il avait exercées sur eux.

Le carnage allait être dans Paris comme il avait été dans Liège. Le paisible duc de *Berri* et le vertueux duc de *Bourbon*, interposèrent leur médiation et reconcilièrent les deux princes. L'évêque *Jean sans Pitié* licentia ses troupes, et le duc *Jean sans Peur* obtint la moitié de l'autorité.

Les deux princes réconciliés se rendent à l'église des augustins ; ils entendent la même messe, prononcent sur une hostie consacrée, le serment de leur réconcilia-

tion ; ils partagent cette hostie et s'en communient ; ils signent ensuite un acte de confraternité. Cette alliance était sacrée, c'était celle de l'honneur et de la religion. Deux jours après, ils boivent ensemble en présence du roi. Le dimanche suivant, *Jean-sans-Peur* va dîner avec le duc d'*Orléans*, et l'embrasse en le quittant.

Ce *Jean-sans-Peur* était un fourbe exécrable. Dans le tems qu'il jouait cette comédie, il avait à ses gages dix-huit assassins pour poignarder le prince qu'il embrassait. Une maison était déjà achetée, pour tenir en embuscade ces assasins. Un valet de pied du roi était déjà corrompu ; et un gentilhomme normand, nommé *Octonville*, avait toutes les instructions nécessaires pour diriger et consommer l'horrible assassinat du duc d'*Orléans*. Ce prince était rue Barbette, au *petit séjour de la reine*, qui était accouchée, et avec laquelle il avait soupé. Un valet de pied vint lui dire : *monseigneur*, *le roi vous mande que sans hésiter vous veniez devers lui.* Le prince fait seller sa mule, monte dessus, et tout en chantant, sort pour se rendre auprès du roi.

1407 23 octobre. A peine est-il hors de l'hôtel, que les as-

sassins, armés de haches, de poignards et de massues; l'environnent et fondent sur lui. *Je suis le duc d'Orléans*, s'écrie-t-il, *tant mieux*, répond un assassin. Les valets de pieds prennent la fuite. Un seul écuyer, nommé *Jacob*, de son corps couvre celui du duc d'*Orléans*, et meurt avec lui percé de coups. Les assassins sèment des chausses-trapes dans les rues, mettent le feu à la maison qui leur a servi de retraite, et se dispersent. Le prince assassiné est porté aux Blancs-Manteaux, et le lendemain on l'ensevelit aux célestins. Les princes accompagnèrent le convoi funéraire. Le duc de *Bourgogne* étaient un de ceux qui tenaient le drap mortuaire, et versait des larmes.

La consternation et le deuil furent dans Paris. Le prévôt chargé par le conseil des informations, demande la permission de fouiller dans la maison des princes. Le lâche *Jean-sans-Peur* se trouble à cette demande, et avoue au roi de Sicile et au duc de *Berri*, que le *diable l'a tenté*. L'effroi est dans le conseil, le criminel en sort et prend la poste, en se recommandant à la ste. Vierge. En six heures de tems, et à une heure après midi, il arrive à Bapaume sur ses terres. Sa

reconnaissance institue l'*Angelus*, pour consacrer cette heure à la ste. Vierge, qui probablement l'avait bien moins servi que ses chevaux.

Jean-sans-Peur ne manqua pas, dit *Crevier*, de Théologiens qui rassurèrent sa conscience et l'engagèrent de rentrer à Paris, où par ses bienfaits il s'était déjà assuré de l'université et de la sorbonne, dont les prédicateurs et les théologiens, par leurs déclamations avaient tellement subjugué la cour et le peuple, qu'on n'osa lui refuser de se justifier publiquement.

Les parisiens le reçurent comme un libérateur. Les emportemens de la joie éclatèrent de toutes parts. Le peuple chantait dans les rues et sur des airs bouffons, la mort du prince assassiné. Les prédicateurs de leur côté, *par leurs caquets*, dit *Pasquier*, guerroyaient les pauvres fils du duc d'Orléans, et faisaient retentir les églises, de l'héroïsme du meurtrier de leur père : ils comparaient ce meurtrier au courageux *Phinée*, qui d'un seul coup tua *Zambri* et la belle madianite *Cosbi*, avec laquelle il était couché.

Parmi les docteurs de sorbonne, il y avait

un cordelier, *Jean Petit*, audacieux et débauché : ce moine théologien était né en Normandie, dans la bassesse où il croupit long-tems : dans sa jeunesse, il vécut des aumônes de la maison de *Bourgogne*, qui le fit élever; et il était comme son pensionnaire, lorsqu'il se chargea de justifier le duc de *Bourgogne.* Une assemblée fut convoquée à l'hôtel de st. *Paul.* Les notables y furent mandés. Le roi, le dauphin, les princes du sang, et tous les Officiers de la couronne étaient présens. L'assassin, 1408 8 mars. *Jean-sans-Peur*, y comparut en tremblant. Le docteur *Jean Petit* qui l'accompagnait, monta en chaire, divisa son apologie de l'assassinat en douze argumens. Chaque argument est en l'honneur d'un apôtre. Après avoir outragé en cent façons la mémoire du duc d'*Orléans*, il avance que le meurtre du tyran est une action vertueuse, plus méritoire dans un chevalier que dans un écuyer, et beaucoup plus encore dans un prince que dans un chevalier.

Les princes s'étonnent et frémissent, mais aucun d'eux n'a le courage de s'élever contre l'exécrable morale de ce fanatique : elle fut encore prêchée à Notre-Dame : tout

le parvis était plein de prêtres, de moines, de théologiens, de bourgeois et d'artisans : tous par un profond silence, semblaient approuver la doctrine du docteur *Jean Petit*. Le duc de *Bourgogue* enhardi par ce silence, demande des lettres d'abolition, et on n'ose les refuser à un assassin qui a des troupes à ses ordres, et la plupart des théologiens à ses gages.

Peu de tems après, *Tignonville*, prévôt de Paris, fut arrêté. Le duc de *Bourgogne* et l'université en voulaient à ce magistrat. Le duc, parce qu'ayant proposé au conseil de lui permettre de fouiller dans le palais des princes, il l'avait forcé à s'avouer coupable de la mort du frère du roi. L'université, parce que trois jours avant cette mort, *Tignonville*, assisté des commissaires du parlement, avaient fait mourir au gibet deux ecclésiastiques convaincus de vols et d'assassinats sur les grands chemins. Il fut abandonné à l'université, qui, dans ce magistrat punit le violateur de ses immunités. On le condamna à perdre la prévôté de
17 mai. Paris, à baiser les pieds et la bouche des cadavres des deux ecclésiastiques qu'il avait fait pendre ; de les détacher lui-même des

fourches patibulaires, et de suivre leur convoi, ayant le bourreau à son côté, jusqu'aux mathurins, où ils furent inhumés; et où, sur une plaque de cuivre, on voit encore l'effigie des deux assassins tonsurés, ayant une corde au cou; et au bas de leur effigie, une inscription, qui, avec leur nom et leur état, rappelle aussi la punition de *Tignonville.* Ce magistrat n'en fut pas quitte pour détacher et baiser les deux pendus, il fut encore obligé de demander pardon aux maîtres en théologie, ainsi qu'à tous les suppôts et écoliers de l'université.

Les funérailles des deux ecclésiastiques dépendus, faites, les prêtres exigèrent leur salaire. Le duc de *Bourgogne* leur donna cent écus d'or pour être partagés entr'eux, comme on donne la curée à des chiens de chasse qui ont forcé un cerf.

Après l'aventure des deux ecclésiastiques morts à la potence, toutes les écoles des arts, et même de théologie, avaient été fermées; il était défendu aux prédicateurs, par le syndic, de monter en chaire, jusqu'à ce qu'on eût été vengé du prévôt de Paris. Le silence des sermoneurs de ce tems-là, s'il eût été durable, eût été un

grand bien ; mais les peuples, depuis si long-tems abreuvés de superstitions, n'étaient point encore en état de sentir tout le prix d'un pareil silence.

Le docteur *Jean Petit* était le seul, qui depuis six mois eût eu l'agrément de prêcher. Il importait pourtant aux desseins du duc de *Bourgogne*, que ce docteur eût en chaire des imitateurs et des échos de son fanatisme. Après le jugement de *Tignonville*, l'université reprit ses exercices ; les théologiens et les prédicateurs à l'envi, firent retentir les écoles et les églises, des éloges du prince assassin, et de la morale du docteur *Jean Petit*.

On doit observer que cet orateur avait fortifié son apologie de l'assassinat, par le récit de tous les meurtres célèbres que les hébreux firent au nom de Dieu ; et qu'il termina cette apologie, en demandant des récompenses pour le prince assassin, *à l'exemple des rénumérations qui furent faites à monseigneur st. Michel, quand il eut tüé le diable.*

La manière abominable de citer les assassinats commis chez les hébreux pour justifier nos meurtres et notre férocité, a duré

très-long-tems. C'est un grand service que la philosophie a rendu aux hommes, en décréditant ces misérables fanatiques, qui abusaient de l'histoire des juifs pour faire égorger des français.

CHAPITRE XVII.

De 1407 à 1413.

Factions des Orléanais *et des* Bourguignons. *Des théologiens de ces factions. Des* Cabochiens *et de leur docteur.*

Le meurtre abominable du duc d'*Orléans* produisit en France deux factions irréconciliables ; celle des *Armagnacs* ou *Orléanais*, et celle des *Bourguignons*. Chaque chef de faction avait à ses gages des nécromantiens, des assassins et des théologiens : les uns leur disaient la bonne aventure ; les autres étaient à leurs ordres, pour se jetter sur la première victime que leur vengeance voulait frapper ; et les troisièmes étaient toujours prêts à les absoudre, ou à échauffer le peuple, en leur parlant, le crucifix à la main, de Dieu, de religion, du paradis et de l'enfer.

Paix fourrée.

Deux docteurs de sorbonne, *Jean Petit*, dont nous avons déjà parlé, et *Pierre Cau-*

chon, dont nous parlerons bientôt, étaient les deux principaux théologiens qui appuyaient le parti du duc de *Bourgogne.* Les enfans du duc d'*Orléans* ne pouvant se venger, consentirent à pardonner l'assassin de leur père ; ils se rendirent avec leur mère à Chartres, où se trouvèrent avec le duc de *Bourgogne*, les principaux appuis de son parti : ils entendirent tous la messe sur une estrade élevée au milieu de la cathédrale, communièrent et s'embrassèrent. On leur donna à baiser ce petit instrument d'argent, qu'on appelle *la paix.* Cet instrument était entouré d'une petite fourure ; c'est de-là qu'on prit occasion d'appeller la réconciliation des princes, *une paix fourrée.* Elle l'était en effet, et on la rompit aussitôt qu'on fut en état de se battre.

Les *Orléanais* ayant à leur tête le duc de *Berri*, commencèrent la guerre : ils voulurent arracher au duc de *Bourgogne* le gouvernement dont il s'était emparé, et qui tenait sous sa puissance, le roi, le dauphin, la cour et Paris. Le roi qui eut alors une lueur de raison, se mêla de les accommoder ; et l'on conclut au château de Bicêtre une nouvelle paix, qui, faite avec

mauvaise foi, ne tarda pas à être rompue. Ce fut encore les *Orléanais* qui recommencèrent la guerre. On n'avait point d'argent pour les combattre, et le peuple était écrasé d'impôts. On eut recours à une taxe extraordinaire. Le clergé et l'université furent taxés. Ce secours était le plus prompt.

Gerson orateur séditieux.

Les prêtres et l'université encore plus attachés à leurs intérêts et à leurs franchises, qu'au duc de *Bourgogne*, remplirent Paris de cris et de plaintes séditieuses. Le docteur *Gerson*, dans sa jeunesse, aumôné et protégé par la maison de *Bourgogne*, avait depuis embrassé la querelle des *Orléanais*. Il était le conseil et le confesseur de la veuve du prince assassiné. Il vint au palais haranguer le roi, blâmant hautement la déprédation des finances, traitant de sacrilèges et d'impies, les taxes mises sur le clergé et sur l'université, citant plusieurs rois ou tyrans, ou princes incapables, qu'on avait détrônés. Ceux qui entendirent déclamer *Gerson*, crurent qu'il voulait dire que le tems était enfin venu de déposer le roi. Le chancelier, *Arnaud de Corbie*, homme vertueux et nonagénaire, le traita de séditieux. Des commissaires furent nom-

més pour examiner la doctrine de *Gerson*, qui convint des principes, et qui nia les conséquences. Ces commissaires pris dans la faculté du droit, furent favorable au théologien, qui ne s'était rendu coupable, que pour défendre les immunités de leur corps. Leur avis fut, qu'il avait cité des faits, mais qu'il n'avait point établi de maximes. On ne pose pourtant des principes, que pour tirer des conséquences; et quiconque n'établit pas des maximes en citant des faits, fait ce qu'on appelle une *économie de paroles;* mais il n'en dit pas moins ce qu'il a envie de dire.

Lorsque la France et son église voulurent se soustraire à l'obéissance des papes, *Gerson* y forma une opposition, qui, dans un particulier devenait punissable, mais alors il secondait les vues du duc d'*Orléans*; et lorsque ce prince eut péri sous le fers des assassins, *Gerson* resta attaché à sa veuve et à ses enfans; mais à l'égard de *Benoît XIII*, 1409.
il changea de langage et de conduite. Au concile de Pise, il soutint le droit qu'a l'église, de réformer et de détrôner les papes, et fit son livre *de auferibilitane papa ab ecclesia.* Le docteur *Gerson* en haranguant le roi,

pouvait être encore rempli de ce sentiment de liberté dont il était pénétré en composant ce livre; et il est probable que ce docteur, qui, dans un travail réfléchi pensait qu'on pouvait ôter la thiare à un pape, avait inconsidérément dans une harangue peu réfléchie et dans un tems de troubles, voulu insinuer qu'on pouvait aussi détrôner le roi.

1411. Ce qui est certain, c'est que le peuple mu, ou par l'ambition des chefs de parti, ou par les principes de *Gerson*, parla d'élire un autre roi. L'alarme fut en cour, et c'est dans ces jours de crainte, qu'on appella le duc de *Bourgogne*. Il accourut avec deux mille chevaux et six cens anglais, pour repousser les *Orléanais*, qui, indisciplinés et mal payés, laissèrent par-tout où ils passèrent, les traces d'un brigandage inoui.

Une des premières démarches du duc de *Bourgogne*, fut d'assembler des théologiens: ils furent d'avis d'excommunier les *Orléanais*. En conséquence, on y procéda très-solemnellement. On commença par fulminer contr'eux une vieille bulle qu'*Urbain V.* avait autrefois donnée contre des bandes ou

compagnies de brigands qui infectaient la France.

Les deux factions lassées de crimes et de brigandage, se réconcilièrent de nouveau. Cette réconciliation à laquelle la nécessité les forçait, fut celle des fourbes; elle ne dura que peu de mois, et l'on s'égorgea encore, pour savoir lequel des deux partis commanderait à l'autre. Le duc de *Bourgogne*, au nom de *Charles VI*, qui n'était qu'un phantôme que tantôt il cachait et que tantôt il montrait au peuple, convoqua tous les ordres de l'état à l'hôtel de saint-Paul. Le bien public fut son prétexte, mais son vrai motif était de rendre odieux tous ceux qui avaient eu part à l'administration et de s'emparer entièrement des rênes de l'état.

1412.

1413.

Un théologien fit alors pour la faction des bourguignons, ce que dans une autre assemblée *Gerson* avait fait pour la faction orléanaise. Après un long tableau des misères publiques, il parla de la nécessité de réformer le parlement et le conseil du roi. La témérité du harangueur fut poussée jusqu'à nommer tous les seigneurs qu'on devait éloigner, et à demander la déposition

d'*Arnaud de Corbie*, chancelier, et de *Desessarts*, intendant des finances.

Les nombreux députés de université répétèrent en tumulte, ces plaintes et ces demandes. Un seigneur indigné de l'audace du harangueur et des cris des députés, se lève et dit : *qu'il ne convenait pas que des gens qui font trafic de doctrine, étendissent l'autorité des classes jusqu'au gouvernement du royaume.* Cette apostrophe ne produisit aucun bien et plusieurs des accusés furent arêtés.

Après la harangue du docteur *Gerson*, en 1411, on avait parlé dans le public de faire un nouveau roi. Après les déclamations de ce théologien nommé *Eustache de Pavili*, les boucher se soulevèrent en faveur du duc de *Bourgogne*. Un chirurgien *Jean de Troye* et un écorcheur de cheveaux, appellé *Caboche*, étaient les chefs des séditieux qui furent bientôt armés au nombre de vingt mille sous la dénomination de *cabochiens*.

Des cabochiens et de leur théologien.

La Bastille fut investie, et *Desessarts* qui s'en était emparé au nom du dauphin, en fut arraché. Le palais du roi et l'hôtel du dauphin furent forcés. Plusieurs dames et plusieurs

plusieurs seigneurs furent enlevés. *Charles VI* fut forcé de destituer *Arnaud de Corbie* son chancelier. Cinquante personnes attachées au dauphin, furent conduites en prison. Parmi tant de prisonniers étaient *Louis de Bavière*, frère de la reine et le duc de *Bar*, petit fils de *Charles V*, le même qui avait traité de *vilain chien* le prédicateur *Talvande.* Deux amis du dauphin furent condamnés à mort par les bouchers. *Desessarts*, intendant des finances, eut la tête coupée.

Pendant ces excès populaires un docteur de Sorbonne, *Eustache de Pavili*, mêlé parmi les cabochiens dont il était le théologien et l'orateur, les encourageait et leur promettait le paradis. Il était avec eux lorsqu'ils forcèrent l'hôtel du dauphin; et quand le chirurgien *Jean de Troyes* eut posé sur la tête de ce prince le chaperon blanc, *Eustache de Pavili* lui dit: *la folie du roi votre père et la mort du duc d'Orléans, sont les châtimens de leurs débauches; si vous les imitez ou si vous ne changez de vie, on vous privera de la couronne.*

De 1413 à 1417.

CHAPITRE XVIII.

Doctrine de Jean Petit *condamnée. Le cadavre de ce théologien exhumé et brûlé.* Gerson *au concile de Constance.*

Les orléanais opposèrent avec succès leurs théologiens aux théologiens de leurs ennemis. Cela opéra dans l'état une heureuse mais trop courte révolution. *Gerson* écrit, intrigue, prêche. Les peintures affreuses qu'il fait en chaire et par-tout où il se trouve, des excès des cabochiens et des bourguignons, décréditèrent leur faction. On veut l'assassiner. Sa maison est livrée au pillage, et lui pour se dérober à la fureur de ses ennemis, resta enterré plusieurs jours dans les caveaux de Notre-Dame.

La cour fatiguée de tant de crimes, rappelle les orléanais. *Gerson* n'ayant rien plus à craindre, reparaît et demande la condamnation de la doctrine de *Jean Petit.*

C'était un grand service qu'il rendait au roi, à l'état et on doit lui en savoir gré, soit qu'il agît par un esprit de patriotisme, soit qu'il cherchât à se venger de ceux qui avaient fait piller sa maison.

Peu de sorbonistes voulurent se joindre à *Gerson*; les uns pensaient de bonne-foi comme le docteur *Jean Petit*, et les autres étaient soudoyés par le duc de *Bourgogne* pour appuyer sa doctrine. On tint différentes assemblées ecclésiastiques ou les théologiens des deux partis s'injurièrent grossièrement. Le grand nombre soutenait avec *Jean Petit* qu'on peut tuer les tyrans en les caressant et que cette doctrine est la sauve-garde de la liberté publique.

Le parlement eut ordre de proscrire cette doctrine; mais les magistrats furent d'avis d'en renvoyer avant tout, l'examen à la Sorbonne; quatre-vingt docteurs et soixante bacheliers en théologie la déclarèrent détestable. Elle fut aussi soumise à l'examen de l'évêque de Paris, *Jean de Montaigu*, qui avait à venger le sang de son frère que le duc de *Bourgogne* avait fait juger par des commissaires; cet évêque convoqua son clergé. La faculté de théologie fut appellée, non pour

opiner, mais pour déclarer que la doctrine qu'on examinait était la même que *Jean Petit* avait prêchée en sa présence. Après de long débats cette doctrine fut proscrite et l'apologie du meurtre du duc d'*Orléans* fut brûlée au parvis de Notre-Dame où elle avait été prêchée et applaudie. On fit ensuite de nouvelles et magnifiques obsèques
1414, au prince assassiné depuis sept ans. Le ca-
3 février. davre du docteur *Jean Petit*, mort en 1411 à Heisden, fut exhumé, jetté dans un bûcher et ses cendres dispersées. Quarante docteurs de Sorbonne ou suppôts de l'université, furent chassés de Paris et la paix y revint pour quelque tems.

Le malhéur voulut que *Jean de Montaigu*, évêque de Paris, dans un voyage qu'il fit en Artois, tombât malade à Arras. Les théologiens chassés de Paris y revinrent aussitôt, et la condamnion de la doctrine de *Jean Petit*, poursuivie avec zèle, obtenue avec peine et publiée solemnellement, fut rétractée avec éclat par les théologiens de la faction de Bourgogne.

Gerson à la tête des théologiens français était déjà à Constance où s'assemblait un concile. Les historiens se sont plu à dire

le nombre des évêques qui s'y trouvèrent et des courtisannes qui s'y rendirent ; à parler du bal qu'on y donna et des querelles qui agitèrent le concile. Nous n'en parlerons ici que dans ce qui peut avoir rapport aux théologiens français. *Gerson* y 1415.
était revêtu du titre d'ambassadeur du roi de France. L'une des premières décisions des pères et qu'on peut regarder comme l'ouvrage de ce théologien, fut d'établir qu'un concile est supérieur aux papes. Après ce décret *Jean XXIII*, dont le premier métier avait été d'être corsaire, fut déposé et il s'évada déguisé en palfrenier. Arrêté à Gottelben, il signa sa démission, et en signant avoua que depuis qu'il était pape, il n'*avait pas eu un jour heureux*.

Le comble de l'humiliation pour ce pontife dégradé, fut de se trouver dans la même prison où était *Jean Hus* qu'il avait fait arrêter. Leur sort fut très-différent. Les pères du concile se bornèrent à priver de la chaire pontificale *Jean XXIII*, accusé d'athéisme, de magie, de blasphêmes, de sacrilèges, d'empoisonnement, de simonie, de sodomie, etc. ; et ils firent brûler *Jean Hus* à qui on ne pouvait guère reprocher

d'autres fautes que d'avoir écrit contre les simonies romaines, contre les scandales et les débauches du clergé dans un tems où l'Europe entière n'avait qu'un cri pour demander la réforme de l'église dans son chef
1416. et dans tous ses membres.

Le bûcher de *Jean Hus* était à peine éteint qu'on en alluma un second pour *Jérôme de Prague*, son disciple. On convient que ce *Jérôme* était un homme vertueux et au-dessus de son siècle par ses lumières. Le maître et le disciple moururent avec autant de tranquillité que *Socrate*. Le philosophe athénien expira doucement en présence de ses amis qui versaient des larmes : *Jean Hus* et *Jérôme de Prague* au milieu d'un millier de bourreaux en soutane qui bénissaient le ciel de leur supplice.

Le docteur d'*Ailly*, théologien de la faculté de Paris, qui du sein de la misère était parvenu à l'archevêché de Cambrai et au cardinalat, fut un de leurs commissaires. *Crevier*, cet historien de collège, n'est pas toujours un garant bien sûr. Quoique nous ne convenions pas avec lui que ce fût une bonne œuvre de *Jean Hus*, nous sommes obligés de le croire lorsqu'il dit que *Gerson*

contribua beaucoup à sa condamnation; il lui en fait un mérite : nous osons lui en faire un crime abominable ; il est très-vrai que *Gerson* avait depuis long-tems préparé la mort de cet infortuné. En 1410, six ans avant la barbare solemnité de son bûcher, il avait écrit à l'archevêque de Prague pour l'exhorter à excommunier *Jean Hus* et à implorer contre lui le bras séculier. Dans ses harangues au concile de Constance, il avouait tous les débordemens de l'église romaine, il convenait qu'elle avait besoin d'une grande et prompte réforme, mais en même tems il soutenait que ce n'était point à *Jean Hus*, à un bachelier bohémien, à prêcher cette réforme.

Quand il fallut brûler deux hommes vertueux, il n'y eut qu'une voix : aucun prélat, aucun théologien ne s'intéressa à leur vie; et quand il fallut condamner une doctrine exécrable, le concile fut partagé. Cette doctrine était la même que le docteur de Sorbonne *Jean Petit* avait prêchée au parvis de Notre-Dame; il s'agissait de savoir *si l'homicide qui se fait à bonne intention est un crime; si en conscience on peut tuer un prince tyran.* Plusieurs pères soutenaient

que l'œuvre était méritoire. A la tête des évêques qui parlaient ainsi, était *Pierre Cauchon :* cet homme né dans la lie du peuple, était devenu docteur de Sorbonne. Le duc de *Bourgogne* en avait fait son confesseur ; il le pourvut de l'évêché d'Arras, de la vidamie d'Amiens et en fit ensuite son émissaire au concile de Constance. *Pierre Cauchon* au nom de son pénitent, prodiguait l'or et les promesses : avec l'argent du duc de *Bourgogne*, et aidé des moines mendians qui défendaient la doctrine de leur confrère *Jean Petit*, il gagna beaucoup de pères et de théologiens ; mais *Gerson* en gagna davantage par la force de ses raisons.

Au milieu d'une foule de prêtres et de moines qui soutenaient l'homicide comme une œuvre méritoire, *Gerson* ne crut pas sa vie en sûreté : on lui donna des gardes pour l'escorter dans les rues ; il ne put à la vérité faire brûler l'apologie de l'assassin duc de *Bourgogne.* Tout ce qu'après beaucoup de peine il put obtenir, fut de faire décider que sous prétexte de tyrannie on ne pouvait tuer un homme. . . . . .

Gerson couvert de gloire, n'osa revenir à Paris : cette ville était alors le théâtre des

fureurs du duc de *Bourgogne*. Tous ceux qui n'étaient point de sa faction, y furent les victimes de sa vengeance. Deux mille personnes, gentilshommes, prêtres, bourgeois, soldats y furent masacrés. Des enfans furent écrasés sur le sein de leurs mères. On traînait les uns à demi-morts dans la rivière, on pendait les autres aux portes des maisons. Le comte d'*Armagnac*, le chancelier, six évêques furent jettés en bas du haut de la tour du Châtelet, et des soldats dans la rue, recevaient leur corps au bout de longues piques de fer. 1418.

Gerson, ce théologien ambassadeur du roi de France, déguisé en pélerin et vivant d'aumônes, erra long-tems dans le Tirol. Il vint ensuite à Lyon et s'y cacha chez les célestins dont son frère était prieur. Ce frère mourut et l'ambassadeur du roi de France, pour vivre, se fit maître d'école. Son véritable nom était *Charlier;* celui de *Gerson* ou *Jarson* n'était que celui d'un village champenois où il avait pris naissance dans la famille d'un paysan. Il fut chancelier de Notre-Dame de Paris, et ambassadeur à Constance; mais qu'importe le nom, la patrie, les dignités d'un grand homme; il servit la

France : voilà son illustration : on lui reproche beaucoup de fautes ; la véritable gloire qu'il acquit, les couvrit toutes. Il vécut dix ans à Lyon dans une profonde retraite et mourut dans la pauvreté : ç'a été le sort de plus d'un homme utile à sa patrie.

CHAPITRE XIX.

Meurtre du duc de Bourgogne. Charles, *dauphin de France, jugé et proscrit par le parlement.* Henri IV, *roi d'Angleterre, reconnu roi de France.* 1419.

Le duc de *Bourgogne* n'était qu'un vassal séditieux : on l'avait plusieurs fois déclaré ennemi de l'état, et plusieurs fois on déploya l'oriflamme de st. Denis pour guerroyer cet ennemi public. Les anglais qu'il avait appellés en France, les campagnes dévastées, les villages brûlés, la faction des *cabochiens* ou *assommeurs* qu'il animait sourdement; celle du bourreau *Capulet* qu'il appellait son ami, tout déposait contre lui. Il s'était rendu criminel d'état en sortant de prison la reine *Isabeau de Bavière*, surprise dans les bras de son amant *Bourdon*, le sang de six mille français massacrés dans les murs de Paris, le sang du chancelier, du connétable, de six évêques

jettés du haut des tours du Châtelet dans la rue, se joignaient au sang du duc d'*Orléans* pour demander vengeance. On lui avait pardonné le meurtre de ce prince, parce qu'on ne pouvait le punir, mais les loix ne l'avaient pas absous.

On reprochait encore au duc de *Bourgogne* d'avoir voulu faire assassiner les enfans de ce prince. L'homme à qui il se confia révéla son secret et les jeunes princes prirent la fuite. Il forma une nouvelle conjuration contr'eux. Un ecclésiastique nommé d'*Orgemont*, la conduisait. La femme d'un bourgeois la découvrit. En outre il était coupable d'aliéner le roi et la reine contre *Charles*, leur fils, et dauphin de France. Il entretenait le peuple dans la haine de ce dauphin qui ne méritait pas d'être haï; c'é[illegible] lui qui payait pour faire retentir les églises d'anathêmes contre tous ceux qui lui étaient fidèles. On allumait des cierges; ensuite au son lugubre des cloches on les renversait, on les éteignait sous les pieds en signe de malédiction. Les étendards du duc de *Bourgogne* furent arborés jusque sur les autels. Les statues des saints furent armées en son honneur et décorées de son écharpe. Tout

cela annonçait que le ciel et la terre étaient conjurés contre le dauphin en faveur du duc de *Bourgogne.* Les partisans du dauphin qui mourraient, restaient sans sépulture et les enfans qui naissaient sans baptême.

Cependant le duc de *Bourgogne* brouillé avec les anglais qu'il avait appellés, demande à se repatrier avec le dauphin et consent à une conférence sur le pont de Montereau. Le jour de cette conférence arrivé, il craignait d'y paraître : sa conscience lui reprochait trop de crimes pour n'avoir pas de la méfiance : sa maîtresse avec laquelle il avait passé la nuit, voulait l'empêcher de descendre dans la barrière : à peine y fut-il entré qu'on tomba sur lui à coups de poignard. On ne peut assurer que cette entrevue fût un piège qu'on lui tendît, ni que le dauphin à qui on n'avait reproché aucun crime, ait eu part à cet assassinat.

La mort du duc de *Bourgogne* n'était pas légitime, parce que la loi ne l'avait pas prononcée; mais dans le fonds elle n'était que le meurtre d'un scélérat puissant et coupable : la nouvelle de sa mort jetta Paris dans l'épouvante ; on y forma une ligue contre ses assassins. Les princes du sang, les seigneurs,

les notables furent mandés à l'hôtel de st. Paul. Le premier président et quelques membres du parlement s'y rendirent. *Jean Larcher*, docteur de Sorbonne, l'organe de son corps et à la tête des députés de l'université, se rendit accusateur du dauphin. *Nicolas Rolin* prend des conclusions contre lui et contre tous ses adhérens : c'est sur lui qu'on fait tomber tout l'odieux d'un crime dont il pouvait être innocent. On l'ajourne plusieurs fois au son de la trompe et à la table de marbre ; enfin après beaucoup de formalités, le parlement le déclare déchu de ses droits au trône et le condamne au banissement. *Charles VI* son père le déshérite et donne au roi d'Angleterre sa fille *Catherine* et son royaume.

Charles VI n'avait pas plus de droit de donner la France que le roi de Suède peut en avoir de donner l'Ostrogotie au grand turc. Cent exemples de cette nature n'en établirait pas le droit. On ne dispose pas d'un royaume comme par son testament on dispose d'une métairie qu'on a achetée. Un roi est-il mécontent de ses sujets, ou ennuyé, ou incapable de les gouverner, peut leur dire : « Je » ne gagne rien avec vous ; vous me don-

» nez plus d'embarras que de profit pour
» veiller à vos intérêts ; vous gouverne qui
» voudra ; reprenez le pouvoir que vous
» m'aviez confiée pour votre sûreté, et choi-
» sissez-vous pour maître celui que vous ju-
» gerez à propos ».

Tout homme instruit peut observer que pendant ces cruelles et sanglantes dissentions civiles, il n'était point question, ni d'économistes, ni d'encyclopédistes, ni de philosophes. On ne connaissait guère alors que l'ambition, la vengeance et la théologie. Avec ces trois furies on faisait de terribles choses. Ceux qui, en digérant dans le sein de l'abondance et du luxe, déclament contre le tems présent, sont des ignorans absurdes qui ne connaissent pas les horreurs du tems passé. Le siècle des philosophes vaut encore mieux que le siècle des *Bourguignons* et des *Armagnacs*. L'ambition dans ses haines a souvent crié aux hommes d'un même pays, d'une même ville de s'entregorger à coup de sabre ; la philosophie au contraire leur dit d'enchaîner leurs fureurs et d'écouter la raison qui leur conseille de corriger doucement les sottises énormes des tems passés.

Charles VI mourut et tous les ordres de l'état reconnurent pour leur roi légitime *Henri IV*, roi d'Angleterre. Le parlement, l'université, la Sorbonne jurèrent de lui être fidèles et *Charles VII* resta fugitif dans ses états.

CHAPITRE XX.

De 1419 à 1429.

Tableau de la France après la mort de Charles VI. Jeanne d'Arc *trouvée pucelle par des matrônes, et reconnue pour inspirée par des théologiens.*

Les factions qui déchiraient la France, furent longues et cruelles : ses provinces n'offraient que le sombre tableau du sacagement et de la dévastation : la plupart des campagnes ravagées et ensanglantées tour-à-tour par des partis contraires, furent abandonnées. Leurs malheureux colons se traînèrent en foule chez l'étranger, pour y chercher une subsistance que ne leur offrait plus leur terre natale.

L'anglais vainqueur par-tout, dictait ses loix dans le palais de nos rois. *Charles VII*, que son père avait déshérité, que le parlement avait banni, errait depuis dix ans de province en province, environné de femmes

et de favoris, cherchant dans l'ivresse des plaisirs, l'oubli d'une couronne dont il paraissait indigne ; il n'était pour les parisiens, qui lui refusaient d'ouvrir les portes de la capitale, que le *roi de Bourges*, et il ne méritait guères d'autres nom. Chaque jour la malignité aiguisait des couplets et des épigrammes contre lui, contre sa maîtresse et contre sa cour. Au milieu de la misère et de la dévastation, on exalait ces saillies et ces bons mots, qui depuis caractérisèrent les tems de la ligue, de la fronde, et des folies du Jansénisme.

On sait la réception que *Charles VII* fit au brave de *la Hire*, qui, arrivant tout botté, crotté, battu des pluies et du vent, lui annonça l'un de ces petits avantages, qui pour lui avait tout l'intérêt d'un grand événement. Le monarque au milieu de ses dames et donnant la main à *Agnès Sorel*, lui répondit : « eh bien, *la Hire*, que te » semble de cette fête ? » *Sire*, répliqua *la Hire* d'un ton brusque et hardi ; *il n'y a jamais eu un roi qui ait perdu si joyeusement son état.*

Orléans était la ville qu'il importait le plus de conserver : sa prise semblait entraî-

ner la destinée de la France ; elle était investie par *Salisberi* : toutes les places, à quinze lieues d'Orléans, étaient ou rasées ou au pouvoir des anglais. Des forts, des bastilles, des tours, élevés aux environs de cette ville, tant du côté de la Beauce que du côté de la Sologne, ne laissaient aucune espérance de la sauver. La *journée des harengs*, où les troupes de *Charles* furent battues, mit le comble à la consternation. La terreur s'empare du roi, il veut se retirer dans le Dauphiné, mais la reine s'oppose à cette honteuse retraite ainsi qu'*Agnès Sorel*, qui occupait alors à la cour du monarque, l'un de ces postes que l'Evangile condamne, mais que la politique pardonne, quand celle qui l'occupe, n'emploie son crédit qu'à faire le bien.

Une fille du Barrois parut alors, et les affaires changèrent entièrement de face. C'était cette célèbre amazonne, cette fameuse *Jeanne d'Arc* dont l'héroïsme tenait du prodige, qui dans l'histoire n'a point eu sa semblable, et que dans les temps mytologiques on eût divinisée.

Jeanne vint au monde à Domremi en Champagne, sur les bords de la Meuse :

elle passa ses premières années au milieu des champs où elle se livrait à des exercices forts et vigoureux. La source des visions qui firent le salut de la France et qui alumèrent son bûcher, se trouve dans les conversations ordinaires de ces tems déplorables. Dans les villes et encore plus dans les campagnes, les entretiens journaliers roulaient sur les malheurs de la France que les anglais avaient convertie en un séjour de misères. Quand on ne parlait pas des anglais, on s'entretenait des revenans, des anges, des fées et des diables; il n'y avait point de berger qui ne fût un peu magicien et qui n'eût vu des sorciers; point d'enterreur de mort, point de sonneur de cloches qui n'eût vu des revenans, et point d'idiote qui n'eût conversé avec les anges.

Jeanne touchait à sa vingt-septième année et n'avait point encore éprouvé ce flux périodique qui dans le sexe mettant les humeurs en équilibre, entretient la santé. On sait le ravage que produit la stagnation de ce sang, quand par un trop long séjour dans ses vaisseaux, il est mis en fermentation; c'est alors qu'élevant des vapeurs dans le cerveau, il occasionne pendant le

sommeil des rêves que beaucoup de dévotes prenaient autrefois pour des visions réelles.

Chez *Jeanne* la réaction de ce sang sur les fibres de son cerveau d'autant plus fortement ébranlés, que ce sang était plus abondant, lui retraçait vivement pendant la nuit le tableau des conversations qu'elle avait entendues pendant le jour. Son idiotisme prit pour des réalités les phantômes de son imagination déréglée : elle se crut inspirée et elle n'était que visionnaire. Je ne la crois pas fourbe : elle n'est pas la seule femme que ses sens aient trompée. J'ai vu des ames tendres et dévotes raconter leurs entretiens avec les anges, avec une candeur et une bonne-foi qui dans un tems d'ignorance en auraient imposé à des sots et dont un confesseur fripon aurait pu tirer un grand avantage.

Jeanne séduite par son imagination, et confirmée dans ses erreurs par le moine *Richard* qui la confessait, la communiait et lui apprenait à faire des miracles, n'eût pas beaucoup de peine à persuader ceux avec qui elle passait sa vie, qu'en dormant elle conversait avec st. *Michel* et ste. *Margue-*

rite. Leur imbécile croyance aux apparitions les y disposait. Le père de *Jeanne* avait aussi des visions : dans un de ses sommeils, elle lui apparut voyageant avec des gens d'armes. Ce rêve occasionné par les propos de sa fille qui ne parlait que de battre les anglais, affligea ce bon père. Il en fit part à ses enfans, ajoutant qu'il aimerait mieux noyer *Jeanne* que de la voir courir avec de pareils garnemens.

La renommée de notre *Jeanne* alla en croissant : de son village elle passa dans les villages d'alentour ; les uns pensaient qu'elle était en commerce avec le ciel. Son confesseur *Richard* accréditait cette idée : les autres au contraire soutenaient qu'elle conversait avec les fées ; il y avait en effet près de Domprés l'arbre des fées. *Jeanne* soutenait à ses compagnes que ce n'était pas avec les fées qu'elle s'entretenait, mais avec ste. *Catherine*, sté. *Marguerite* et st. *Michel.*

A vingt ans elle alla à Neufchâtel en Lorraine et se fit servante de cabaret : c'est là qu'elle devint habile à chevaucher : à vingt-cinq ans elle rentra dans la maison paternelle, rêvait plus que jamais et se

croyant destinée à venger la France et le roi de tout le mal que les anglais leur faisaient. Elle parlait continuellement de changer le sort de ce roi infortuné : dès son bas-âge elle avait été nourrie dans l'horreur du nom anglais. Toutes ses pensées, tous ses desirs, tous ses propos étaient tournés du côté des exploits guerriers. Cette valeur extraordinaire dans une fille de village, était la suite d'une constitution fortifiée, tant par les travaux agrestes de la campagne, que par les pénibles exercices de servante d'écurie auxquels elle se livra en Lorraine l'espace de cinq ans.

Jeanne fit un pélerinage à st. *Nicolas* près de Nanci : cette course de dévotion et la curiosité qu'eut le duc de Lorraine de la voir et de l'interroger, finirent d'embrâser son imagination et son courage. Au retour de ce pélerinage et à l'insu de son père, elle se présenta pour la seconde fois à *Baudricourt* qui commandait à Vaucouleur.

Dans une première visite ce commandant l'avait crue folle, cette fois-ci il l'a cru possédée du diable : persuadé qu'avec les prières de l'église on pourrait la guérir, il l'envoie au curé pour l'exorciser. Le curé eut le bon

sens de ne pas hasarder cette épreuve; enfin *Baudricourt* vaincu par les instances de *Jeanne* et ne voulant rien avoir à se reprocher, lui donne un habit d'homme, des armes et deux gentilshommes pour l'accompagner. L'ayant ainsi accoutrée, il la congédie en disant : *Va et advienne tout ce qui pourra.*

Habillée en homme, *Jeanne d'Arc* arrive avec son escorte à Chinon où était la cour consternée du progrès des ennemis : on hésite à recevoir cette avanturière; les courtisans en la voyant sourient avec dédain. Sa contenance leur en impose. Le roi était confondu dans la foule, elle le reconnaît, tant l'image de *Charles VII*, qu'elle avait vu empreinte sur les différentes pièces de monnoie de ce tems là, l'avait frappée. *Gentil dauphin*, lui dit-elle, *j'ai nom Jeanne la Pucelle, le roi du ciel m'envoie pour vous secourir s'il vous plaît me donner gens de guerre; par grace divine et force d'armes, je ferai lever le siège d'Orléans et vous mènerai sacrer à Rheims malgré vos ennemis.*

Interrogé tour-à-tour par le roi, par les princesses, par les courtisans, elle répond

à tous avec cette modestie qui intéresse et avec cet anthousiasme qui subjugue. Elle se disait pucelle; mais son état de chambrière d'hôtellerie, ses courses, ses pélerinages, les écuyers qui l'accompagnaient, permettaient à une cour où régnait l'amour et la galanterie de douter de sa sagesse : elle consent à l'examen de tout ce qui peut constater sa virginité. Les reines de France et de Sicile, les dames de *Gaucourt*, de *Fiennes* et autres se chargent de cet examen et y procèdent avec autant de scrupule que si le salut de la France était attaché à la sagesse de cette paysanne champenoise. Leur rapport porte que *Jeanne* est vraie et entière pucelle.

Ce n'est pas assez que *Jeanne* soit reconnue pour une fille sage, il faut encore que sa mission soit reconnue pour être divine. Du tribunal de ces respectables matrones, elle passe à celui des prêtres. On assemble des évêques et des docteurs en théologie. On l'interroge sur ses extases et sur ses conversations avec ste. *Marguerite* et st. *Michel.* Le point important était de plaire au roi, et sans hésiter les prélats et les théologiens la déclarèrent inspirée.

Le petit parlement de Poitiers fut un peu plus difficile que les évêques ; il mit en l'examinant une sévérité que les docteurs en théologie avaient crue inutile. L'avocat général la logea chez lui. Les réponses de *Jeanne* furent nobles et ingénues. Un magistrat lui demande un miracle en preuve de ses révélations. *Je ne suis point venue à Poitiers*, répond-elle, *pour opérer des signes.* Cette sage réponse prononcée avec fermeté, déconcerte les conseillers du parlement de Poitiers. Ils avouent qu'il y a du merveilleux dans le personnage de *Jeanne*. Il y en avait en effet, mais c'était ce merveilleux que produit toujours sur des ames communes une imagination en effervescence.

CHAPITRE XXI.

1429 et 1430.

Exploits de Jeanne d'Arc : *elle est prisonnière de guere. La Sorbonne demande sa mort.*

LE roi, les héros qui le servaient, les femmes, les courtisans, les magistrats, les évêques, les théologiens tous sont subjugués par l'anthousiasme de *Jeanne*. Ceux qui ne le sont pas font semblant de l'être. Elle lève une bannière sous laquelle on s'empresse de marcher. On lui donne des pages, des écuyers, un intendant, un chapelain et une armure complette. Elle ne voulut point d'autre épée que celle qu'elle avait trouvée dans la tombe d'un chevalier inhumé dans l'église de ste.-Catherine de Fierbois.

Jeanne d'Arc à la tête de six mille hommes, faisait les fonctions de capitaine et de missionaire : elle les exerçait et prêchait tour à tour. Elle voulut avoir un bataillon sacré. *Siège d'Orléans levé.*

Tous les ecclésiastiques de la ville de Blois et des environs accoururent se ranger sous sa bannière. Ils marchaient en ordre de procession à la tête d'un convoi, chantant des hymnes. Chefs, prêtres, soldats tous sont transportés de l'héroïsme dont *Jeanne* est enivrée. La troupe de ces prêtres en surplis, formait un spectacle imposant, et marchait vers Orléans comme à une victoire assurée.

Jeanne entre à Orléans au bruit des acclamations de l'allégresse. Le brave *la Hire* et le valeureux *Dunois* étaient à ses côtés. Les orléanais ne voient dans cette bergère que l'envoyée du ciel et ne doutent point du succès de son entreprise. La cause de *Jeanne* est celle du roi et de toute la France : elle veut encore la revêtir des formalités de la justice. Deux héraults d'armes sont envoyés pour sommer les anglais de se retirer. L'un de ces héraults est chargé de chaînes : on renvoie l'autre avec une lettre pleine de grossièreté. *Jeanne* fait encore aux anglais deux autres sommations. La dernière se fait par une lettre attachée à une flèche. Les anglais ne lui répondent que par des cris de fureurs ; l'appellant la *putain des Armagnacs.*

Ces formalités remplies, *Jeanne* ayant avec elle *Dunois* et *la Hire*, ordonne l'attaque des forts; ils sont tous emportés l'un après l'autre. Les anglais se défendirent d'abord avec bravoure; mais peu à peu vaincus par la terreur et s'imaginant être attaqués par une magicienne, ils abandonnent tours et poternes. L'héroïsme de *Jeanne* ne se dément pas un instant; elle est toujours avec sa bannière déployée à la tête des assaillans: blessée à la gorge elle se retire pour mettre un appareil sur la blessure et revient aussitôt au combat avec une nouvelle ardeur. Il est tems qu'elle arrive; les soldats, les officiers, *Dunois* lui-même découragés par son absence, parlent de faire la retraite. *Jeanne* les ramène à l'assaut et court planter son étendard aux pieds d'une bastille défendue par une élite de cinq cens anglais. La bastille est emportée après une longue résistance. Les anglais qui se croient ensorcelés, lèvent le siège et décampent. Leur retraite fut une vraie déroute. Malades, bagages, vivres, munitions, artillerie, tout est abandonné aux héros français. Les attaques des forts, selon *Monstrelet*, durèrent trois jours et coûtèrent sept mille hommes

aux anglais. Le duc de *Bedford*, écrivit à sa cour que cette fuite était l'effet d'une crainte superstitieuse qu'on avait conçue d'une femme *vrai disciple de satan*, *formé du limon d'enfer.*

Jeanne et *Dunois*, bâtard de la maison d'*Orléans*, qui ne la quittait plus, vont à Loches où était la cour dans l'attente de l'événement. Le roi la reçut comme son vengeur : malgré cet avantage on reste indécis sur le parti qu'on a à prendre. *Jeanne* se jette aux pieds de *Charles VII* et embrassant ses genoux : *Gentil dauphin*, lui dit-elle, *ne tenez pas tant de conseils inutiles, mais allons à Rheims.* Elle ne voit point d'obstacles à un voyage qui semblait impossible : elle ne voit que des ennemis frappés de terreur et fuyant devant sa bannière.

De Jargeau.

Le zèle courageux de *Jeanne* entraîne l'indolent monarque et son conseil. Les dames de la cour lui recommandent leurs maris et on marche à de nouvelles conquêtes. Le duc d'*Alençon* avec six mille hommes, ayant *Jeanne* à leur tête, s'avance vers Jargeau. Les anglais offrent de rendre cette ville au bout de quinze jours. Ces offres

sont rejettés et l'on donne l'assaut. *Jeanne* combatit toute la journée sous les yeux du duc d'*Alençon. Ne craignez rien gentil duc*, lui disait-elle de tems en tems, *n'ai-je pas promis à votre femme de vous ramener?* On plante des échelles; *Jeanne* monte la première à travers une grêle de traits et arbore son étandard sur la brêche. Renversée aux pieds de la muraille, cette chûte enflamme son courage. *Amis*, s'écrie-t-elle, *amis sus, sus, Notre-Seigneur a condamné les anglais.* Ce cri d'héroïsme poussé avec confiance, transporte les français. Tout cède à leur impétuosité, et la ville est prise d'assaut.

De Jargeau on marche à Meun qui ne peut résister, delà à Beaugenci qui capitule. Les anglais fuient devant une poignée de héros. *Talbot*, cet anglais fier et courageux, les rallie dans une plaine de la Beauce. On délibère si l'on donnera bataille. *Jeanne* est consultée. *Au nom de Dieu*, répond-elle, *ils faut combattre les anglais fussent-ils pendus aux nues:* et l'on sonne la charge. *Fasto!*, vainqueur à la journée des harengs, frappé de terreur, prend la fuite. *Talbot* se rend à *Xaintrailles.*

De Meun et Beaugenci.

Bataille du Patai

La défaite des anglais fut complette ; ils perdirent leur bagage : deux mille cinq cens restent sur le champ de bataille et douze cens furent faits prisonniers.

Toutes les places de l'orléanais étaient soumises et le pays entièrement nettoyé. *Charles VII* à Loches passait son tems avec les femmes de sa cour, tandis qu'on allait se faire tuer pour lui. C'est là qu'il reçut la pucelle. Un conseil fut assemblé sur le parti qu'on avait à prendre. On opine d'entrer en Picardie. Cette province était dégarnie de troupes. *Jeanne* fut d'avis d'aller à Rheims. Ce voyage paraissait une témérité impardonnable : il y avait quatre-vingt lieues de pays à traverser ou plutôt à conquérir : vingt villes à soumettre et nulle ressource en cas d'accident. Le septre, la main de justice, tous les ornemens royaux étaient entre les mains des anglais. Les pairs étaient avec eux ou attendaient dans leur château le dénouement de cette guerre.

L'avis de *Jeanne d'Arc*, tout impraticable qu'il parût, fut suivi, et l'on marcha vers Rheims. On manquait de vivres, de munitions, de soldats et d'argent pour en acheter ; mais le sort qui empêchait d'avoir de

de l'argent et des soldats, voulut qu'il y eût alors en France un assemblage de grands capitaines qui aimaient le roi, la patrie et qui savaient la servir ; une foule de batards qui cherchaient à s'illustrer dans les armes, des bandes d'avanturiers de toute espèce qui ne demandaient qu'à s'enrichir par le pillage. La noblesse instruite de ce voyage se rendit auprès du roi. Chaque gentilhomme fit à ses frais ce voyage qui avait l'air d'une expédition d'aventuriers.

Auxerre refuse d'ouvrir ses portes et demande une neutralité qui lui est accordée. Troyes se met en défense. Le roi appelle *Jeanne* au conseil et elle assure avec un ton de prophétesse que dans trois jours la ville sera soumise, et dans moins de trois jours *Charles VII* entre en vainqueur dans cette ville où dix ans auparavant son père qui était fou, et sa mère qui était une marâtre, avaient signé avec *Henri IV*, roi d'Angleterre, le traité qui l'excluait du trône.

Châlons envoie ses clefs. Rheims entraînée par l'exemple de tant de villes, dépêche au roi des députés pour présenter sa soumission. Le jour même de son entrée à Rheims, on dresse les préparatifs de son

inauguration, et il est sacré le lendemain avec l'huile de la ste. Ampoule. Cette ampoule est une petite fiole : on croyait autrefois qu'un ange l'avait apportée du ciel ; il n'y a aujourd'hui que quelques vieilles idiotes champenoises qui croient au miracle de la fiole et à la vertu de son huile. Le tems présent où nous voyons tomber nos antiques préjugés comme les feuilles en automne, veut qu'on se délivre de cette honteuse superstition et que pour l'auguste cérémonie du couronnement de nos rois nous subtituions une huile nouvelle à une huile rance, et qui n'est qu'une preuve de plus des pieuses friponneries des moines du sixième siècle.

Pendant la cérémonie du couronnement et du sacre de *Charles VII*, l'héroïne *Jeanne d'Arc* à côté de l'autel, tenait et faisait floter cette bannière qui avait opéré plus de prodiges de valeur que n'en fit jamais l'oriflamme, cet étendard prétendu sacré que des moines disaient aussi être descendu du ciel, c'est-à-dire du pays de la ste. Ampoule.

Le roi sacré, la mission de *Jeanne* était remplie : prosternée à ses pieds, elle pleu-

rait : ses larmes étaient celles de la joie la plus pure. Dans cette posture de suppliante, elle demande de se retirer. Les seigneurs s'opposent à cette retraite ; *Jeanne* cède à leurs instances et ce fut pour son malheur.

L'ame du faible monarque devint bientôt celle d'un héros ; son activité répare en peu de tems, et avec le bras de *Jeanne*, des années entières perdues dans la mollesse. Cet enchaînement de prospérités commencé devant Orléans, n'est point encore interrompu. Les garnisons anglaises abandonnent les villes, ou elles en sont chassées. On cherche l'ennemi, qui se cache. Tout fuit des frontières de la Champagne aux portes de Paris. La petite armée française arrivée sous les murs de cette ville, tente un assaut. Le monarque, du haut de Montmartre, observe la valeur de ses généraux. *Jeanne d'Arc* les animait tous par son exemple et par ses discours.

Cependant on sonne la retraite, et *Jeane* toujours aux pieds du rempart, s'obstine à combler le fossé. Blessée à la cuisse, et perdant beaucoup de sang, elle abandonne son entreprise, mais sans vouloir se retirer :

M 2

le duc d'Alençon vint la trouver, et la force, au nom du roi, de venir à st.-Denis : elle sollicite de nouveau sa retraite ; mais *Charles VII*, qui a encore besoin de son bras, la lui refuse, et l'envoye dans le Nivernais, au siège de st.-Pierre le Moutier. La prise de cette ville fut encore due à sa bravoure. Les assiégeans repoussés, faisaient la retraite. Un gentilhomme, nommé *Dolon*, la trouve assaillie par six hommes d'armes, et se défendant avec courage. Son intrépidité rappelle les français ; on donne un second assaut, et la place est emportée. C'est ainsi que se termina cette campagne, qui ne fut qu'une suite de prodiges de valeur.

1430, Siège de Compiegne.

L'année suivante, une des premières expéditions des bourguignons et des anglais, fut d'investir Compiegne. L'amazône *Jeanne* accompagnée de *la Hire*, se jette dans la place, et le même jour fait une sortie ; elle mit le désordre parmi les ennemis ; mais sa troupe accablée par le nombre, est forcée de rentrer. *Jeanne* conduisant l'arrière-garde, protégeait la retraite ; on ne put l'entamer. Les derniers rangs entrent en bon ordre ; on ferme la barrière, et *Jeanne* était encore dehors. Un archer anglais la ren-

verse de son cheval : elle se rend prisonnière de guerre à *Lyonnel*, bâtard de Vendôme.

Une bataille gagnée, et qui eût décidé du sort de la France, n'eût pas été célébrée avec plus d'ivresse. Les anglais dépêchent des couriers à toutes les villes, pour leur annoncer que le ciel leur avait livré *cette redoutable enchanteresse qui faisait triompher Charles*. Beaucoup d'anglais craignant de combattre une sorcière française, s'étaient retirés. Quand ils la surent prisonnière, ils redemandèrent de repasser en France, et d'y rejoindre leurs enseignes.

Les parisiens mus par leurs prêtres, chantent un *Te Deum*. Les suppôts de l'université célèbrent cet évènement mémorable en vers barbares. Les prédicateurs invectivent grossièrement la sagesse et la religion de l'infortunée *Jeanne*, qui avait vaillament combattu pour son roi et sa patrie.

Cette brave amazône chargée de chaînes, fut exposée à la risée et aux outrages de la soldatesque ; on la traîna de cachots en cachots ; enfin on la jetta dans une tour du Crotoi en Picardie. On trafique de sa vie, comme des écumeurs de mers trafiqueraient

d'un esclave malthais. On marchanda quelque-tems; enfin, *Lyonnel* la vendit à *Jean de Luxembourg.*

En se rendant à *Lyonnel*, elle avait donné sa foi et reçu la sienne; ainsi elle devait être traitée avec les égards dus à une prisonnière de guerre; mais deux malheureux prêtres en dignité, se la disputèrent, comme deux vautours se disputent une colombe pour la dévorer. L'un était frère *Martin*, inquisiteur pour la foi : il enjoignit du *titre de son office* au comte de *Ligni*, de la remettre en son pouvoir pour procéder contre elle. Il la reclamait comme sentant l'hérésie, *odorantem heresim.*

Un docteur en théologie, nommé *Pierre Cauchon*, que son fanatisme et ses basseses avaient de la plus profonde abjection, élevé à l'évêché de Beauvais, demande de son côté qu'on lui livre *Jeanne*, comme ayant été prise sur son diocèse. C'était appuyer une demande injuste, d'un mensonge odieux.

Pierre Cauchon était un traitre : ses diocésains fidèles à *Charles VII*, l'avaient chassé de son évêché. Il traînait son ignominie à la suite des anglais : le comte de *Ligni Luxembourg* ne voulait la vendre, ni à l'inquisiteur *Martin*, ni à l'Evêque

Cauchon, ni aux Anglais, qui en offraient une somme considérable. La vertueuse femme de ce seigneur, qui ne voyait dans *Jeanne* qu'une héroïne, s'opposait à cet indigne marché.

La Sorbonne, dans la crainte que *Jeanne* n'échappe, ou qu'à force d'argent on ne la rachette, écrit au comte de *Ligni*, au duc de *Bourgogne*, au duc de *Bedfort*: elle présente requête au roi d'Angleterre, les suppliant tous, et tour-à-tour, de remettre *Jeanne* à *Martin*, inquisiteur; ou à *Cauchon*, évêque de Beauvais. Après beaucoup de négociation, elle fut vendue au duc de *Bedfort*. L'évêque de Beauvais s'offrit pour caution de dix mille écus, et obtint par-là même, de présider le tribunal qui devait la juger.

La lettre de la Sorbonne au duc de *Bedfort*, porte: *vous avez employé votre noble puissance à appréhender cette femme qui se dit pucelle.... et si serait intolérable offense envers la majesté divine, si elle était délivrée.*

La Sorbonne écrivit encore au même duc, que *peu de chose serait d'avoir fait telle prinse, s'il ne s'ensuivait ce qu'il appar-*

tient. Dans ses diverses lettres, on lit que par cette femme, *Dieu avait été offensé sans mesure, la foi excessivement blessée, et l'église trop fort deshonorée.* Elle ne parlait que des *méfaits innumérables de Jeanne.* On aurait pu demander à la Sorbonne, en quoi cette fille avait offensé Dieu? Est-ce en exposant sa vie pour servir sa patrie, qu'eux, théologiens, trahissaient indignement, en mettant autant de fureur et d'insolence à prêcher contre le roi, qu'elle mettait d'héroïsme à le défendre.

Demandons encore à la Sorbonne en quoi *Jeanne d'Arc* blessa la foi? Etait-ce en portant un casque au lieu d'une cornette, et une culote au lieu d'un jupon? Elle pouvait blesser les usages, mais non pas la foi. Les lettres que la Sorbonne et l'université de Paris écrivirent pour faire brûler *Jeanne*, sont des monumens de mauvais goût et d'atrocité: elles sont toutes du même style, c'est celui de l'ignorance la plus crasse et de la superstition la plus barbare.

La requête de la Sorbonne au roi d'Angleterre, renferme le même acharnement pour la perdre: *elle supplie sa haute excellence en l'honneur de J. C. d'ordonner*

que cette femme soit brièvement mise ès mains de la justice de l'église. La Sorbonne obtint ce qu'elle demandait avec tant d'instance. Le duc de *Bedfort* adjugea la guerrière *Jeanne* à l'évêque *Cauchon.* Elle ne pouvait avoir un juge plus inique : on ne le nommait que *l'indigne prêtre , l'indigne évêque et l'indigne français.*

1431. CHAPITRE XXII.

Jeanne d'Arc *jugée sur les poursuites des théologiens français, et condamnée à être brûlée toute vive.*

DÉJA le sang de *Jeanne* est vendu aux anglais : amenée à Rouen, on la met, pour être jugée, entre les mains du plus vil des hommes, d'un évêque chassé de son diocèse ; de ce même *Pierre Cauchon*, dont nous venons de parler : les chanoines n'ayant point encore d'archevêque de nommé, lui permirent de *besogner Jeanne*, c'est-à-dire, de la juger. Frère *Martin*, inquisiteur pour la foi, demande à être l'un des juges, et ce moine fanatique méritait d'en être. Les évêques de Lizieux et de Coutance, furent aussi admis au nombre des juges. La Sorbonne fut invitée à envoyer des assesseurs, et elle dépêcha seize de ses docteurs et six

licentiés, auxquels on joignit six avocats.

Jean Benedicité, docteur en théologie, fut nommé promoteur de ce tribunal de sang. Pendant qu'on était occupé à le former, un émissaire fut envoyé à dom *Remi*, faire une enquête des mœurs et de la religion de *Jeanne*. Cet émissaire à son retour, avoue n'avoir recueilli que des témoignages honorables à sa vertu. *Cauchon* l'accable d'injures. Les dépositions attestent qu'un seigneur anglais voulut la violer dans sa prison. *Jeanne* se plaignit inutilement à ses juges de cet outrage. On nomme des matrônes pour examiner si elle a connu des hommes. Le duc de *Bedfort* veut être témoin de cet examen. Cette curiosité était indigne d'un homme d'honneur. *Jeanne* fut trouvée vierge, malgré le desir qu'on avait qu'elle ne le fût pas.

Le tribunal tint seize séances; *Jeanne* ne parut jamais devant les monstres qui l'interrogeaient, que chargée de fers. Elle leur demande un adoucissement, et il lui est impitoyablement refusé. Dans le premier interrogatoire, on veut qu'elle jure de dire la vérité, mais elle ne veut faire qu'un serment conditionel. « Vous pourriez, dit-elle

» à ses juges, me demander ce que je ne
» puis révêler sans parjure ». On lui demande ensuite de jurer qu'elle ne s'évadera point ; elle refuse encore ce serment, en disant : « si je me sauvais, on ne pourrait
» m'accuser de violer ma parole, puisque
» je ne vous ai pas donné ma foi ».

Interrogée si dès son enfance elle n'a pas voulu combattre les bourguignons. « J'ai
» toujours souhaité, dit-elle, que mon roi
» recouvre sa liberté ». On lui demande si ce roi a des visions, et elle répond : « allez
» le lui demander ».

Pressée de dire si elle a bien fait d'attaquer les anglais le jour de la ste. vierge. « Il est juste, reprit-elle, de respecter les
» fêtes ; mais si j'ai mal fait, c'est à mon
» confesseur à m'en donner l'absolution ».

Interrogée si les saints lui ont promis de la délivrer. « Cela, dit-elle, ne touche point
» mon procès ; vous voulez que je parle
» contre moi ». *Jeanne* passait pour avoir ressuscité un mort. On la questionne sur ce miracle. « L'enfant cru mort, répond-elle,
» fut porté à l'église, il donna quelques
» signes de vie, et fut baptisé. Ce prodige
» n'est dû qu'à Dieu seul ».

On lui demande si elle a fait bénir sa bannière. « Jamais, répond-elle, je ne l'ai » fait bénir avec des cérémonies particu- » lières ».

On l'interroge sur les motifs qu'elle a eu en y faisant broder les noms de *Jesus* et *Marie*. « C'est des ecclésiastiques, que j'ai » appris à faire usage de ces noms ». On lui demande si elle a vu des fées. « Je n'en ai » point vu, repart-elle, j'en ai entendu par- » ler, et je n'y crois point ».

Avez-vous, lui demande Jean *Benedicité*, de la mandragore? « Je n'en ai point, beau » père, c'est une chose criminelle ». Ce » docteur ne lui fit aucune interrogation, qu'il n'y ajouta; « répondez, *Jeanne l'hé-* » *rétique; Jeanne l'ordière*, *Jeanne la* « *Paillarde*. On poussa les questions jusqu'à la curiosité la plus puérile : on lui demande si lorsqu'elle était enfant, elle s'est battue, si elle s'est jamais fait peindre, si les saints parlaient français. L'évêque de Beauvais lui fit des demandes indécentes. « Je m'en rapporte, disait-elle alors, à tous » les juges; si cela est du procès, je répon- » drai ».

Plusieurs docteurs l'interrogent-ils à-la-

fois? « Beaux pères, leur dit-elle, l'un après « l'autre; » ils employèrent quelquefois des subtilités théologiques pour la trouver coupable, et ils n'en purent venir à bout. On la presse de dire son sentiment sur le pape qui siège à Avignon. On veut savoir ce qu'elle pense de l'église militante et de l'église triomphante. Notre villageoise est embarrassée. *Frère Isambard* lui conseille de dire qu'elle s'en rapporte au pape et à l'église. « *De par le diable, taisez-vous,* « *frère*, s'écrie l'Evêque de Beauvais », et défend au greffier d'écrire cette réponse. *Jeanne* indignée, lui dít: « vous écrivez » bien ce qui fait contre moi, et vous ne » voulez pas écrire ce qui est pour moi ».

Lui demande-t-on si elle a fait croire que sa bannière porte bonheur? « Je la levais, » répond-elle, je disais avec assurance aux » soldats, entrez hardiment au milieu des » anglais, et j'y entrais la première ». Lui reproche-t-on d'avoir assisté au sacre avec sa bannière déployée? « Il est juste, répond-elle, » que, qui a eu part à la victoire, en ait à » l'honneur ».

Veut-on savoir de *Jeanne* si les saints sont nuds? « Pensez-vous, dit-elle, que Dieu

» n'ait pas de quoi les vêtir ». Lui demande-t-on à quelle signe elle connut ste. *Catherine* ; « à sa manière, dit-elle, de faire la » révérence ». Cette réponse était un persiflage propre à faire sentir à ses juges toute leur imbécilité. On lui demande si les saintes ont des boucles d'oreilles. « Vous m'en avez » pris une, répond-elle à l'évêque de Beau- » vais, rendez-la-moi ». *Jeanne* pressent sa mort. « *Je sais bien*, dit-elle, *que les an-* » *glais me feront mourir; mais, goddem,* » *ils n'auront pas ce royaume* ».

Le procès-verbal des demandes et des réponses rédigées, on le remit à des examinateurs qui n'étaient point de la commission, mais qu'on voulait rendre complices. Ces examinateurs frémirent en voyant ce tissu d'iniquités, et refusèrent leur suffrage.

On revint à de nouvelles interrogations, on essaya d'autres manœuvres. Un prêtre, nommé l'*Oiseleur*, fut commis pour la confesser; il s'enferme dans la prison. La pieuse guerrière trompée par ce malheureux, qui se disait prisonnier, se confesse; deux autres scélérats apostés derrière un lambeau de serge, transcrivent sa confession, mais on n'y trouve rien qui puisse la faire condamner.

Le sacrilège n'ayant point réussi, on eut recours au poison ; l'évêque de Beauvais avait bien promis aux anglais de la faire brûler; mais il croit que pour lui, il vaut encore mieux la faire empoisonner. Ce qui est certain, c'est que la voix publique de ce tems, l'accusa de ce crime. *Jeanne* affaiblie par le poison, et épouvantée du barbare appareil de la torture qu'on lui prépare, proteste contre tout ce que la violence des douleurs la forcera de dire. Cette protestation arrête l'évêque et son tribunal.

La procédure fut envoyée à l'université de Paris, elle s'assembla aux Bernardins.
14 mai. Les théologiens décidèrent que *Jeanne* était hérétique et schismatique. Cette décision entraîna celle de la faculté des arts et des juristes. Ils appuyèrent cette décision de deux lettres, l'une au roi d'Angleterre et l'autre à l'évêque de Beauvais. C'était deux sollicitations pour faire mourir promptement l'*hérétique*.

On lut à *Jeanne* les charges de son procès ; elle se plaignit, mais inutilement, que ses réponses étaient falsifiées. Deux échaffauds furent dressés dans le cimetière de st. Ouen. L'évêque de Bauvais, l'inquisiteur

et

et tous les théologiens occupaient l'un de ces échaffauds. Le cardinal de Wincester et l'évêque de Norwich s'assirent parmi eux. *Jeanne* accablée du poids de ses chaînes, parut sur l'autre échaffaud.

Le docteur *Guillaume Evrard* qui devait la prêcher, était dans une petite tribune placée à côté de son échaffaud. Son sermon fut un torrent d'invectives les plus grossières contre *Jeanne : c'est à toi*, s'écria-t-il, *que je parle et te dis que tu es hérétique et schismatique.* Il invectiva ensuite la religion de *Charles se disant roi.* Cet outrage fait à la religion de son roi, réveille l'amour que *Jeanne* a pour lui, et elle crie à cet insolent prêcheur : *Par ma foi, révérence gardée, je jure que mon roi est le plus noble des chrétiens. Charles VII* pouvait en effet être le plus noble des chrétiens; mais alors il n'était ni le plus généreux ni le plus reconnaissant; il semblait avoir abandonné au fanatisme des théologiens cette héroïne qui l'avait fait sacrer, et qui par son enthousiasme lui avait donné un tiers de son royaume.

Le docteur *Evrard* somme *Jeanne* d'*abjurer ;* elle qui ignore la valeur de ce mot,

dit qu'elle s'en rapporte à l'église universelle. *Tu abjureras*, s'écrie le charitable docteur, *ou tu seras harse*. *Jeanne* consent à cette abjuration : on lui en lut un modèle ; c'était une promesse de ne plus porter les armes, de quitter l'habit d'homme et de laisser croître ses cheveux. Sans qu'elle s'en apperçoive, on subtitue à cette promesse qu'on lui a lue, un écrit où elle s'avoue *paillarde*, *idolâtre*, *sorcière*, *séditieuse*, *etc.* Elle signe d'une croix ce fatal écrit qu'elle ne connaît pas, et sur-le-champ on la condamne à une prison perpétuelle. *Jean Massieu* présenta le premier l'écrit, et dans la suite par une déposition authentique, il attesta cette fourberie.

Les anglais auxquels on a promis de brûler *Jeanne*, s'indignent de ce jugement. Ce n'était point en effet ce que l'évêque de Beauvais et ses assesseurs avaient promis. Le comte de *Warvich* était furieux. Un docteur le calma en lui disant : *Ne vous fâchez pas, nous la ratraperons bien :* elle le fut en effet le lendemain de cette scène.

Jeanne reconduite dans sa prison, on lui donne un habit de femme, et pendant qu'elle dort on substitue à cet habit un vêtement

d'homme. A son réveil elle demande l'habit qu'elle a promis de porter : on le refuse ; elle représente la mort qui la menace, si elle reprend l'habit d'homme. La crainte de désobéir la retient au lit jusqu'à midi ; enfin pressée par des besoins naturels, elle se couvre de l'habit d'homme. La plupart de ses juges qui étaient ses espions, entrent à l'instant, on dresse un procès-verbal de l'état où on la surprend. L'évêque de Beauvais accourt, et se pâmant d'aise, crie au comte de *Warvick* qu'il rencontre : *C'en est fait nous la tenons*. Il assemble de nouveau ses assesseurs et *Jeanne* est déclarée *relapse et excommuniée* : on la coëffe d'une large mître de papier sur laquelle on lisait ces mots : *Hérétique, apostate et idolâtre*, et on la mène au supplice entourrée de cent vingt soldats armés.

Devant le bûcher de *Jeanne* était un large écriteau sur lequel était gravé en gros caractère cette inscription : *Jeanne soit-disant la Pucelle, menteresse, devineresse, blasphémeresse de Dieu, mande-essé, malcréante de la foi, idolâtre, cruelle, dissolue, invocatrice du diable, apostate, schismatique et hérétique.* A droite et à

gauche de son bûcher, étaient deux estrades : sur l'une on voyait *Pierre Cauchon* et son clergé ; sur l'autre était le bailli de Rouen et ses assesseurs.

Nicolas Midi prononça à *Jeanne* le discours d'un hypocrite. *Villaret* avoue que ce théologien était un fanatique et un hypocrite. Il termina sa harangue par ces mots : *Jeanne, allez en paix, l'église vous abandonne à la justice séculière.* L'évêque de Beauvais fulmine l'excommunication contre elle. Le bailli de Rouen n'a pas la force de prononcer le jugement ; il se contente de dire : *menez là.*

L'appareil du supplice ébranle l'intrépidité de *Jeanne* qui vingt fois a bravé la mort. Cette mort qu'elle bravait, il est vrai à la tête des troupes françaises et dans l'ivresse de l'héroïsme, était glorieuse ; mais celle qu'on lui prépare paraît honteuse : elle verse des pleurs, faiblesse bien pardonnable à son sexe ; et s'adressant au chef des brûleurs, à l'indigne évêque de Beauvais, elle lui dit : *Vous êtes cause de ma mort; vous m'aviez promis de me rendre à l'église et vous me livrez à mes ennemis.*

Après ce peu de paroles prononcées sans

injures et sans aigreur, *Jeanne* se met à genoux, et levant vers le ciel ses mains chargées de fer, elle implore la clémence de Dieu et réclame la pitié des spectateurs qui commencent à s'attendrir ; elle parle encore de ce roi qu'elle aime, qu'on méconnaît et qui l'abandonne ; ensuite monte sur la petite estrade où le bûcher est placé. Le bourreau tremblant, égaré et pleurant met le feu à ce bûcher. *Jeanne* alors avertit les deux dominicains qui la soutenait, de se retirer. Cette scène d'horreur devient bientôt un spectacle attendrissant. Au morne silence qui a règné jusqu'alors, succèdent et le bruit des sanglots et les cris de l'indignation contre l'évêque de Beauvais, contre l'inquisiteur et contre ce ramas d'assassins en soutane et en surplis.

Le bûcher de *Jeanne* n'était point encore éteint que plusieurs juges laïcs désavouèrent cet attentat. *Nous sommes tous perdus et déshonorés d'avoir brûlé une femme innocente*, s'écrie l'un des assesseurs du bailli de Rouen. Le bourreau lui-même effrayé court se jetter aux pieds d'un confesseur, et là versant un torrent de larmes, il

demande pardon à Dieu d'avoir exécuté cette *sainte fille*.

Tandis que le bourreau aux pieds d'un confesseur, demande pardon d'un crime dont il est innocent, les théologiens de Paris s'en réjouissent. La Sorbonne conjointement avec les autres facultés de l'université, remercie Dieu de cet exécrable sacrifice. Quand *Jeanne* fut prise devant Compiègne, on avait chanté un *Te Deum* en action de grace ; quand cette héroïne eut perdu la vie au milieu des flammes, l'université célébra cet affreux événement par des hymnes, par de mauvais vers, par des déclamations insensées et par une procession générale à st.-Martin-des-Champs. C'est dans cette église qu'un religieux dominicain fit l'apologie des docteurs qui avaient condamné *Jeanne*; il prouva que toutes les actions de cette héroïne *étaient des œuvres du diable*; et mêlant au fanatisme de la religion, le fanatisme de son ordre, il demanda qu'on punît un cordelier qui le jour de Noël avait communié trois fois *Jeanne*.

Pour l'instruction du lecteur il est bon d'observer que tous ceux qui eurent quelque part à ce jugement, furent de leur vivant les

objets de la haine publique ; ils furent plusieurs fois exposés aux avanies des honnêtes gens. On les montrait au doigt et on les fuyait comme on fuit des scélérats connus. On ne peut penser à ces juges pervers sans éprouver un sentiment d'exécration. Plus les hommes seront instruits, plus ils s'indigneront de ce tissu de scélératesse et d'abomination qui précédèrent et accompagnèrent la mort de *Jeanne d'Arc*, de cette libératrice de la France. Tous les crimes se trouvent réunis dans son jugement, barbarie, prévarication, mauvaise foi, calomnie, vol, viol, sacrilège et poison.

CHAPITRE XXIII.

Pieronne *brûlée. Honneurs rendus à* Jeanne d'Arc. *Fausses pucelles.*

PENDANT que le barbare *Pierre Cauchon* et le barbare frère *Martin* se disputaient *Jeanne* pour la faire brûler, il parut à Paris deux femmes, *Pieronne* et *Catherine* qui eurent le courage de parler en sa faveur. Elles avaient été ses compagnes et dirigées par le même confesseur, par frère *Richard*, lequel faisait des miracles, et lequel, comme nous l'avons dit, apprenait à en faire : elles furent arrêtées sur la dénonciation des espions de frère *Martin*, inquisiteur. *Catherine* se rétracta et en fut quitte pour être prêchée au parvis de Notre-Dame et pour rester en prison.

Pieronne ne se disait pas pucelle ; mais elle prétendait avoir des visions : un ange

vêtu d'une tunique et ayant la nuque vermeille lui avait apparu pour lui annoncer que *Jeanne d'Arc* était vierge, et que Dieu l'avait envoyée pour battre les anglais et pour faire sacrer le roi.

Le zèle de *Pieronne* égarait son imagination; elle se crut inspirée de bonne-foi et se persuada que Dieu ferait un miracle pour délivrer *Jeanne*; elle ne réfléchissait pas qu'il n'en avait point fait pour l'empêcher d'être prise, ce qui eût été plus utile au roi de France : elle soutient devant ses juges ecclésiastiques et dans les tourmens de la question, l'innocence de *Jeanne* et l'autorité de sa mission. La tête seule de *Pieronne* était malade, on aurait pu la guérir par un bon régime; mais les théologiens qui sont de mauvais médecins pour l'imagination, jugèrent sa maladie incurable et furent d'avis de la brûler toute vive.

Avant de la brûler on fit la cérémonie d'usage alors, de l'échaffauder et de la prê- 1430,
cher : on croyait sans doute que pour une 3 septembre.
personne dévouée au feu, et en présence du bûcher où elle devait être jettée, ce devait une grande consolation de s'entendre

parler de la clémence de Dieu par un prêtre barbare, député par d'autres barbares. Ce tems là était celui de la théologie et de la subversion entière de l'esprit humain, et cette subversion durerait encore, si la raison ne se fût fait entendre; enfin si la philosophie n'eût détrôné la théologie.

On parla peu du bûcher de *Pieronne* : on était alors trop occupé des préparatifs de celui de *Jeanne*, et quand une fois le bûcher de cette héroïne eût été allumé, elle devint le sujet de toute les conversations : on ne parlait dans les villes et dans les campagnes que de ses exploits et de son supplice qui avait répandu une nouvelle gloire sur sa vie : son nom était prononcé avec une espèce de vénération par tous les bons français ; on la plaçait au ciel immédiatement après la ste. Vierge : on célébrait des messes en son honneur comme on en dit en l'honneur de ste. *Geneviève* qui rendit à la patrie des services moins grands. Ses images furent mises dans beaucoup d'églises. Des médailles furent frappées à sa gloire. Tant de respect condamnaient hautement la cruauté des juges qui la firent mourir.

Le supplice de cette héroïne et celui de

Pieronne, allumèrent l'imagination des bergers et des filles de la campagne. Plusieurs se crurent appellés à prophétiser : on vit des bergers quitter les champs pour suivre les armées et pour exhorter les soldats à combattre vaillamment les anglais. *Xaintrailles* voulut avoir un prophête à sa suite. C'était un pâtre nommé *Guillaume*, plein d'enthousiasme et de simplicité. Sur sa parole le maréchal de *Boussac* et *Renaud de Chartres*, chancelier de France, allèrent faire le siège de Rouen. *Talbot* surprit les français et les battit. *Xaintrailles* et son berger prophète tombèrent entre ses mains. Il renvoya *Xaintrailles* sans rançon et fit mettre le prophête *Guillaume* aux fers. *Talbot* avait le courage d'un vrai anglais, mais il n'avait pas l'ame attroce d'un supertitieux ; il se contenta de faire paraître *Guillaume* à la suite de *Henri IV*, et en fit un des ornemens de son entrée à Paris : il le tint quelque tems en prison ; ce fut là tout le châtiment dont il punit les prophéties du berger de *Xaintrailles*.

A-peu-près vers ce tems-là le bruit courut que *Jeanne d'Arc* vivait encore ; les uns voulaient qu'elle fût ressuscitée et les autres Fausses pucelles.

qu'on n'eût brûlé que son effigie. La première qui s'empara du rôle de *Jeanne* fut une fille de Lorraine ; elle était adroite et pleine de valeur, ayant son enthousiasme et sa figure : elle vint à Orléans où elle fut reçue comme la libératrice de leur ville. Un jeune gentilhomme de la maison des *Armoise*, l'épousa et en eut des enfans.

Tandis que cette fausse *Jeanne* trompait un gentilhomme lorrain qui probablement voulait bien l'être, il y eut une autre pucelle qui voulut tromper le roi. On la lui présenta : elle se disait la pucelle ressuscitée. *Pucelle ma mie, soyez la très-bien venue*, lui dit *Charles VII*. Sa ressemblance avec *Jeanne* prévint un moment en sa faveur ; mais elle se contredit dans ses réponses, et se jetta aux genoux du monarque qui pardonna son mensonge et punit ceux qui l'avaient ourdi.

Une nouvelle avanturière parut encore et dont le peuple d'Orléans fut dupe pendant quelques jours : son rôle ne fut pas long ; elle eut l'imprudence de venir à Paris où elle fut arrêtée. Le parlement la condamna à être attachée sur une pierre de marbre qui était au bas de l'escalier du palais. Si

elle eût été jugée par des théologiens, elle courait les risques du fagot. Prendre le parti d'un roi qu'ils trahissaient, c'en était assez pour faire dire qu'on avait fait un pacte avec le diable, crime qui n'a jamais existé.

De 1440 à 1455.

CHAPITRE XXIV.

De la mode de brûler. D'un docteur de Sorbonne condamné comme sorcier.

APRÈS la mort de l'héroïne *Jeanne d'Arc*, les bergers et les bergères se mirent à prophétiser et les théologiens se mirent à faire brûler; mais plus on brûla de prophêtes et de sorciers, plus les imaginations se dépravèrent, et la mode s'établit de se faire brûler comme de nos tems on a vu la mode de se faire exiler, emprisonner et persécuter pour les querelles du jansénisme.

Cette mode règnait d'un bout de l'Europe à l'autre: on ne parlera ici que de ce qui peut avoir rapport à la France et à nos malheurs passés. Un rustre nommé *Berland* qui dans sa jeunesse avait gardé les bœufs et conduit la charrue, et qui par son hypocrisie, ou par ses vertus, ou enfin par l'imbécilité de ses protecteurs, étant devenu

évêque de Bordeaux, fit arrêter un grand nombre de personnes qu'on lui dénonça comme sorcières. Plusieurs aimèrent mieux s'empoisonner que d'attendre le jugement de ce barbare ignorant; celles qui ne s'empoisonnèrent pas furent brûlées en grande cérémonie dans la place publique, et après cette cérémonie, il y eut encore plus que jamais, dans les campagnes de la Guienne, des sorciers et des magiciens.

L'évêque de Bordeaux ne fit que brûler 1440.
des sorciers pris parmi les artisans, les domestiques, et les laboureurs. Celui de Nantes édifia ses diocésains par le supplice d'un des plus illustres magiciens de ce tems là, par la mort d'un maréchal de France, du seigneur de *Raiz*. En plusieurs occasions ce seigneur avait donné des preuves de bravoure, mais il avait déplu à *Philippe*, duc de Bourgogne, qui était tout puissant.

L'évêque de Nantes voulant faire sa cour à *Philippe*, cita à son tribunal le maréchal de *Raiz*. Des témoins déposèrent qu'il avait à son service des enchanteurs pour trouver des trésors, et que pour ses enchantemens il employait le sang de jeunes filles qu'il faisait égorger. On le condamna à être brûlé

vif. Son bûcher fut dressé dans une prairie près de la ville. Le duc de *Bourgogne* assista cette barbare cérémonie, et montra, disent les historiens, de grands sentimens d'humanité en faveur de ce maréchal dont il avait demandé, poursuivi et peut-être acheté la mort. Il le fit étrangler avant qu'on eût mis le feu à son bûcher. Voilà à quoi se réduisirent ses sentimens d'humanité.

Ces actes de barbarie et de superstitions condamnent ceux qui de nos jours vantent la bonhommie de nos aïeux et regrettent le tems passé. On prenait alors des sor-
1455. ciers où l'on pouvait : on en découvrit un parmi les docteurs de Sorbonne, et c'est ce qu'assurément on ne trouverait pas de nos jours parmi eux. Ce prétendu sorcier se nommait *Guillaume Edelin*; il avait obtenu le prieuré de saint-Germain-en-Laye. C'était un prédicateur raisonnable dans un tems où il y avait peu de prédicateurs raisonnables. Il prêchait que tout ce qu'on disait des sorciers, n'était que des fables grossières et dangereuses. C'était donner un démenti aux préjugés reçus, aux sermons comme aux décisions de la Sorbonne. *Edelin* était non-seulement raisonnable

sonnable sur les sorciers, mais encore il était un homme très-aimable en société. Il était l'amant secret d'une femme de qualité, et dans les bras de cette femme il riait des erreurs de ses confrères en théologie. Malheureusement cette dame devint grosse. Ce fut un grand scandale : elle crut sauver son honneur en disant que le docteur *Edelin* l'avait ensorcelée. Dans un sens cela était vrai. Une jeune dame qui a reçu une bonne éducation, n'accorde jamais ses faveurs que préalablement elle n'ait été fortement ensorcelée par l'amour.

Dans les tems mythologiques on mettait les faiblesses du sexe sur le compte des dieux. Rien de si ordinaire que les voyages des divinités sur la terre pour surprendre les filles et leur faire des enfans. Les bâtards de l'ancien tems avaient presque toujours un dieu pour père. Dans les tems malheureux dont nous décrivons l'abrutissement, c'était autre chose. Les dieux ne descendaient plus de l'empirée, mais c'étaient les démons qui sortaient de l'enfer pour s'incarner, et sous différentes formes coucher avec les femmes. On ne parlait que des diables incubes et des diables sucubes. La plupart de ceux

qui avaient des avantures galantes passaient pour avoir employé la magie. Les intrigues d'amour allaient rarement sans le secours du diable : c'est ce préjugé qui perdit le docteur *Edelin*. La grossesse de son amante, fut contre lui une preuve de sortilège. Il avait beau dire qu'il ne croyait pas aux sorciers; qu'il avait prêché contre ceux qui entretenaient le peuple dans la croyance à la magie. Ce qu'il en a fait, disait ses ennemis, ce n'est que pour mieux tromper les hommes.

Edelin fut mis dans un cachot de l'officialité d'Evreux, on lui donna en présence d'un inquisiteur de la foi, la question pour avoir l'aveu de son crime : on lui promit sa grace s'il s'avouait sorcier; il convint, pour sauver sa vie, qu'il avait renoncé à Dieu, qu'il allait au sabat en chevauchant sur un balay, qu'il y avait vu et adoré le diable sous la figure d'un bouc et qu'il lui avait baisé le derrière. *Deo renunciavisse, diabolum hirci figura visum adorasse et podici ejus oscula dedisse* (a).

Ce mensonge que lui arrachèrent la torture et la crainte de la mort, le déroba au

(a) *Historiæ de spectris.*

feu. L'évêque d'Evreux son juge, usa de miséricorde et ne le condamna, *pridie natalis*, la veille de la Noël, qu'à une abstinence perpétuelle, et à être enfermé dans une fosse pour le reste de ses jours.

Le jésuite *Delrio*, *Bodin* et autres historiographes du *diable*, assurent qu'*Edelin* était un vrai magicien. L'autorité de ces écrivains est assurément très-respectable, cependant nous pensons que ce docteur n'était pas sorcier, mais qu'il était plus instruit que ses confrères; qu'il avait un genre de mérite qu'on persécutait alors; qu'il se rendit odieux en disant la vérité, en voulant éclairer les hommes, en hurtant l'opinion de la Sorbonne sur les sorciers. Ce fut là tout le crime qui le rendit la victime du fanatisme et de l'ignorance de l'évêqne d'Evreux.

1444. CHAPITRE XXV.

De l'épiscopat des Fous et de celui de l'âne. Du pontificat des cornards. Royauté des noircis. Fameux décret de la Sorbonne au sujet du diable et des sorciers.

Chaque peuple a eu, et a encore ses coutumes religieuses. Il serait difficile de dire lequel du Jedo à la Côte-d'Or, et de la Côte-d'Or à la Californie, en a eu de plus extravagantes. La religion est sainte, et ceux qui lui sont véritablement attachés, ne peuvent qu'être affligés de voir qu'autrefois on amalgama à la sainteté de son culte les liturgies les plus grossières et les cérémonies les plus dégoûtantes. Les hommes, a-t-on dit souvent, ont besoin d'être trompés pour leur bien. Dites plutôt qu'on ne les a trompés, qu'on ne les trompe encore, en alimentant leur esprit d'erreurs et de mensonges, que pour escamoter leur ar-

gent et leur considération. La vérité seule et la bonne instruction suffiraient pour les rendre vertueux.

Chapelle de Lorette.

Une des fables les plus grossières dont on ait souillé le christianisme et dont l'Italie a retiré un grand avantage, est le voyage de la maison de la ste. Vierge. Quand on eut persuadé aux italiens que cette casemate juive avait, à travers les airs, fait la route de la Palestine à Lorette, il ne fut pas difficile de faire croire aux habitans de Véronne que l'ânesse qui avait servi de monture à J. C. était venue à pied et par mer, des prairies de Jérusalem sur les bords du golphe adriatique. Une erreur dispose à une autre erreur. Le peuple, toujours avide du merveilleux, crut ces contes qui ont avili et deshonoré la raison.

Reliques de l'âne à Veronne.

Après la mort de cet âne, on traita son corps comme on traiterait celui d'un pape mort en odeur de sainteté. Ses ossemens furent encaissés dans un coffre d'argent, et exposés sur un autel à la vénération publique. Toutes les années il se faisait à Veronne une procession solemnelle, où quatre moines robustes portaient sur leurs épaules la châsse de cette bourrique comme on porte

sur les épaules la châsse de st. *Grégoire le Taumaturge.* Les théologiens italiens, qui par état et pour l'honneur de la religion, auraient dû s'élever contre ces fables extravagantes, les livrèrent à leurs cours par un silence coupable.

Episcopat des fous. Nous eûmes en France des liturgies encore plus abominables que celle de la procession des reliques de l'âne de Veronne, et nos théologiens ne s'élevèrent que très-tard contre ces liturgies. Parlons d'abord de l'espicopat des fous. Cette fête se célébrait dans la cathédrale de Paris sous les yeux de l'évêque et de la Sorbonne. On créait un évêque des fous: Les ecclésiastiques déguisés les uns en femmes et les autres en bêtes, escortaient cet évêque à la procession, entraient dans l'église avec lui, montaient en dansant sur les marches du grand autel sur lequel était une vaste jatte de soupe grasse. L'évêque benissait la soupe et la messe commençait. Pendant qu'on la célébrait, on jouait aux dez autour du célébrant. Au lieu d'encens, on brûlait le cuir de vieilles savates. Les femmes étaient mêlées avec les ecclésiastiques, et tous ensemble trinquant, buvant, se caressant, man-

geaient la soupe grasse et chantaient des chansons dissolues. Les orgies des bachantes étaient peut-être moins abominables que la cérémonie de cette soupe grasse qui en France dura plusieurs siecles.

L'épiscopat de l'âne se chomait principalement dans l'église de Beauvais. Pour cette solemnité on choisissait dans le canton le plus bel âne; après l'avoir coëffé d'une mitre et enharnaché d'une chape, on l'instalait avec de grandes cérémonies au milieu de la nef; delà on le menait vers le maître autel et on l'y plaçait à côté de l'évangile. Les prêtres et le peuple célébraient en chantant les grâces, la douceur, la beauté et la force de l'âne enchapé. On connaît le refrein de l'hymne en son honneur :— Episcopat de l'âne.

Eh ! sire âne çà chantez,
Belle bouche rechignez,
Vous aurez du foin assez
Et de l'avoine à planté.

Au lieu de neuf *kirie eleison*, les chantres et le peuple répétaient neuf fois *hint ham*. Au lieu de dire *ite misa est*, le prêtre se mettait à braire et le clergé répondait en *braïant*.

Abbé des cornards.

Les églises normandes et bourguignones eurent la confrairie des cornards : on élisait un abbé des cornards qu'on élevait ensuite à la dignité de pape et qu'après avoir affublé de tous les vêtemens pontificaux, on promenait sur une charrette de ville en ville, donnant par-tout où il passait des mandemens et des bénédictions.

Fête des noircis.

La royauté des *noircis* qu'on fêtait dans le diocèse de Vienne en Dauphiné, ne le cède point en turpitudes à la fête des cornards normands. Une troupe de gougeats dont les magistrats approuvait le choix, se rendait de grand matin et dans une grande nudité au palais de l'archevêque qui leur nommait un roi et bénissait leur troupe ; delà les *noircis* allaient au monastère de st. André. L'abbesse leur donnait pour reine la plus belle de ses pensionnaires ; mais avant de la leur confier, elle les faisait jurer de ne pas déflorer leur reine.

Après ce serment, les *noircis*, bénis par l'archevêque et ayant à leur tête leur roi et leur reine, allaient entendre la messe qu'on célébrait en l'honneur de st. Paul ; ensuite montés à cheval, ils couraient les rues, jettant des poignées de cendres dans les

yeux de ceux qu'ils rencontraient, injuriant tous ceux et toutes celles dont la conduite n'était pas régulière. On regardait ces *noircis* comme les correcteurs des mœurs, et souvent ils ne furent que des diffamateurs.

Ces farces pieuses et grotesques que nous présentons à nos lecteurs comme des médailles d'un tems abbruti par la superstition, déshonoraient le culte divin. La Sorbonne prompte à dire ce qu'il faut croire, ne se mêla que rarement de dire ce que, pour épurer le culte, on devait faire. Vers le milieu du quinzième siècle, elle donna à 1444
la vérité un décret contre la fête des ânes que par son silence elle avait laissé établir et accréditer; et ce décret contre cette solemnité fut aussi inutile que celui que cinquante ans auparavant elle avait publié contre la sorcellerie. Après son décret il y eut plus de magiciens que jamais : chaque village avait au moins un sorcier. C'était ordinairement les bergers qui étaient chargés de cet emploi; couchant dehors, observant tour-à-tour le vent, le ciel, les étoiles, la tristesse ou la gaieté de leurs troupeaux, ils annonçaient les orages, les froids, les pluies et les tems de sécheresse, tout comme

aujourd'hui en regardant un baromètre la veille, ou prédit le temps qu'à-peu-près il doit faire le lendemain.

Des fripons qui se disaient magiciens, faisait un trafic secret de figures et de paroles magiques ; ils vendaient chèrement à d'autres fripons des images de cire ou d'étain. Avec ces figures on faisait, croyait-on, gangrener les poumons de son ennemi ; on l'*envoutait*, on tuait les troupeaux à une distance de cent lieues : on tirait le vin des caves en fichant un clou dans un arbre. Ce qui rendait redoutables les malheureux qui pratiquaient cet art, c'est qu'ils mêlaient souvent le poison à la magie.

La Sorbonne voulut arrêter dans ses progrès cette maladie du peuple, et elle s'y prit très-maladroitement : elle condamna la magie comme un art criminel et prohibé. C'était en consacrer la vérité ; elle n'aurait dû la proscrire que comme un art illusoire et trompeur, comme un charlatanisme de fripon : dans son décret elle commence par assurer que *Didon était une grande sorcière* (a). Ensuite elle veut qu'on croie que

(a) Didonem ad magicas artes pertraxit dira cupido.

le diable qu'on invoque peut opérer des merveilles (a). C'était consacrer la diablerie. Ce décret ne paraît autre chose qu'un jugement rendu en faveur du diable. Du tems de *Moyse* il y eut certainement en Egypte moins de magiciens qu'il y en eut en France après ce décret. Le sot peuple fut confirmé dans l'idée que le diable était un grand opérateur sur la terre; et dès-lors les provinces furent inondées de fripons et de vieilles gueuses qui invoquaient le diable; d'imbéciles qui consultaient ces gueuses, et des imbéciles qui les faisaient brûler.

La Sorbone à la vérité subordonne à la volonté de Dieu le pouvoir qu'il laisse au diable de faire des tours de passe-passe, par exemple, de faire tomber la grêle, de nouer l'aiguillette, de faire pleuvoir des chenilles, de faire mourir les poules en les couvrant de poux, d'enchaîner les cloches, d'étrangler les enfans au berceau, d'entrer dans le

(a) Quod per ritus impios, per sortilegia, per carmina invocationes, nullus umquam effectus ministerio dæmonorum subsequatur, error nam talia quandoque permisit Deus. — Determinatio, Parisiis facta per almam facultatem theologicam; anno 1398.

corps des filles pour les faire danser ou pour les faire pisser au lit, de changer les femmes en chèvres et les hommes en loups-garouts, de coucher avec les femmes, de leurs faire des enfans et autres espiégleries qui ne valent pas la peine d'être citées, mais que *Bodin*, les jésuites *Delrio*, *Bellarmin* et autres théologiens ont soigneusement recueillies.

L'imprimerie qu'on inventa cinquante ans après le décret de la Sorbonne, ne décrédita pas le diable; au contraire, le plus grand usage qu'on fit de cet art naissant, fut d'innonder l'Europe de livres de sorcellerie. La théologie qui n'avait pas intérêt de détruire entièrement le pouvoir du diable, ne s'occupait qu'à le borner, et n'en savait pas le secret. La philosophie escortée de ses deux filles chéries, la chimie et la physique, a fait en peu d'années ce qu'en quatre mille ans n'avaient pu faire les prêtres et la théologie. Elle a pris des mains de la raison, sa mère, un flambeau et le mit entre celles de quelques hommes privilégiés; et dès-lors à la clarté de ce flambeau, on a vu disparaître les lutins, les

lycanthrophes, les sorciers, les magiciens, les fripons, et le diable lui-même. Les ombres s'évanouissent moins promptement au chant du coq.

De 1450 à 1500.

CHAPITRE XXVI.

De l'Imprimerie en France. La Sorbonne fut son berceau.

APRÈS l'art de broyer le grain et de le convertir en pain, la découverte la plus importante pour l'espèce humaine, est l'imprimerie. C'est à *Guttenberg* qu'on est redevable de cet art merveilleux, qui transmet facilement les pensées d'une nation à une autre nation, qui, s'il était connu partout et nulle part gêné, pourrait en faisant voyager la raison d'un pays à un autre, substituer en peu de tems des vérités utiles à des mensonges grossiers, à des erreurs dangereuses. Les strasbourgeois célèbrent tous les ans un jubilé typographique; et ce jubilé devrait être célébré dans tous les coins de la terre où l'imprimerie est en usage.

Schoeffer perfectionna cet art qu'inventa *Guttenberg*: celui-ci n'avait d'abord employé

que des caractères de bois, mobiles à la vérité, mais très-difficiles à exécuter. *Schoeffer*, le premier apprit à les jetter en fonte. *Fust* doit partager avec *Guttemberg*, non la gloire de la découverte, mais la reconnaissance des hommes par le zèle avec lequel il s'empressa d'en faire usage.

Cet art que nous n'avons trouvé en Europe que très-tard; date à la Chine de la plus haute antiquité. M. *de Paw*, ce sage penseur, qui s'est rendu immortel par un petit nombre d'ouvrages, croit qu'il est originaire de la Tartarie-Tibetaine, pays peu connu jusqu'aujourd'hui, mais qui par sa situation, par ses mœurs et par sa religion mérite de l'être beaucoup.

Pour établir l'imprimerie en France on eut de grands obstacles à vaincre et de grands dangers à courir. *Fauste* qui apporta les premiers livres, essuya une persécution bien faite pour décourager ceux qui seraient tentés de l'imiter. La seule chose à craindre, c'est que cette nouvelle branche de commerce ne fît en peu de tems sortir de France une trop forte masse d'argent, dans un tems où l'argent était rare; mais ce ne fut pas

la politique qui s'allarma, mais l'ignorance et l'intérêt.

Plus de six mille libraires, relieurs, scribes, parcheminiers, enlumineurs, crièrent contre ce commerce et contre l'art de l'imprimerie qui menaçaient de les réduire à la mendicité. Le recteur de l'université de qui tous ces gens avaient acheté leur maîtrise, entra dans leurs vues et les seconda; les théologiens se joignirent aux plaignans, et tous à l'envie déclamèrent contre cette nouveauté qui semblait tenir de la magie, et contre *Fauste* qui avait aporté les premiers livres en France.

Le parlement cédant aux cris du corps des écrivains, aux plaintes du recteur et des théologiens, décréta *Fauste* et ses facteurs. Tous ses livres furent saisis. Il fut emprisonné et accusé de magie : cette accusation pouvait le faire brûler; mais *Louis XI*, le plus méchant des rois quand il avait intérêt à l'être, et le plus judicieux des hommes quand cet intérêt n'était pas contredit, vint au secours de *Fauste* et de ses facteurs; paya les livres qu'on leur avait saisis et leur donna dans son palais un asyle contre les fureurs des scribes et des enlumineurs.

Cette



Cette persécution effraia les typographes ; ils n'osèrent de long-tems s'établir en France ; ce ne fut qu'en 1470, vingt ans après cette persécution, que Paris eût une imprimerie et ce fut en Sorbonne même que les premières presses en furent dressées.

Deux docteurs de cette maison, *Fichet* et *Lapierre*, invitèrent trois artistes de Mayence, *Gering*, *Krants* et *Fribuger* à venir à Paris. Le nom de ces deux théologiens doit être cité avec honneur tant qu'il y aura en France des ames reconnoissantes.

Observons que ces deux théologiens n'étaient point disputeurs ; ils ne se mêlèrent point de la ridicule querelle des *Nominaux* et des *Reaux* qui divisait alors et la Sorbonne et l'université. Ils cultivaient en paix les belles lettres que leurs confrères dédaignaient pour se livrer entièrement aux subtilités de la scholastique. *Fichet* à ses leçons de théologie mêlait des instructions sur l'art oratoire : c'était mêler des roses à des chardons. *Lapierre* enseignait la grammaire ; il sentait tout l'abus qu'entraîne toujours après elle l'ignorance des premiers principes d'une langue dont la perfection con-

tribue si fort aux progrès des sciences exactes.

Ces deux théologiens n'étaient point aimés de leurs confrères en Sorbonne, et ce ne fut qu'en fuyant cette maison où ils avaient établi la première imprimerie, qu'ils se dérobèrent à leur persécution. L'un se retira à Basle et chercha dans le fond d'une chartreuse, la paix qu'il n'avait point trouvée en Sorbonne.

Fichet alla à Rome, où il trouva autant de persécuteurs qu'en France. L'imprimeur *Gering* fit en peu de tems une fortune considérable ; il acheta de la Sorbonne le repos en employant son argent à soulager cette maison qui était dans la pauvreté.

Enfin, on reconnut en France l'utilité de l'imprimerie, comme on a toujours reconnu celle de tant de nouveautés qu'à leur naissance on s'est empressé de calomnier et de proscrire. Cet art ne servit d'abord qu'à faire circuler en Europe des mensonges et des superstitions. Aujourd'hui on l'emploie pour les décréditer : on s'en sert aussi pour enchaîner le despotisme sacerdotal et renverser le despotisme ministériel.

CHAPITRE XXVII.

De 1520 à 1536.

De Luther *et de la Sorbonne sous* François I. *Le poëte* Marot *persécuté. Le gentilhomme* Berquin *brûlé.*

MALHEUR à une nation dont le roi n'est pas instruit. Si *François I* eût été philosophe, il eût contenu les théologiens, et par son exemple eût appris à son fils *Henri II* à les contenir; il eût par-là arrêté dans sa source ce débordement de calamités épouvantables sous lequel la France resta ensevelie près de cent ans.

L'impétueux *Luther*, ce moine obscur, mais devenu célèbre par une audace utile, était déja en guerre avec Rome. Du fond du cloître où il vivait encore, il bravait les censures austères de son voluptueux pontife. Nous allons étonner nos lecteurs, et peut-être les faire rire de pitié, en dévoilant la honteuse origine de ce schisme long,

cruel, sanglant, et qui coûta à la papauté la moitié de son empire.

J'ignore qu'elle rôle joue aujourd'hui ste. *Agnès* dans les solemnités de Rome, mais autrefois sa fête s'y célébrait le 21 janvier avec pompe et magnificence. On plaçait sur l'autel pendant la messe, en l'honneur de cette sainte, deux agneaux, et cela probablement à cause du rapport qui se trouve entre le nom d'*Agnès* et celui d'*agneau*. Nous n'en voyons pas d'autre raison. Après l'intonation de l'agnus on les délivrait au soudiacre de l'église de st.-*Pierre*. C'était à lui à les faire paître, à les tondre et à recueillir soigneusement leur laine. Cette laine était comme sacrée : on en formait un petit manteau que nous nommons *pallium* : on le posait toute la nuit sur l'autel de st. *Paul* et ensuite on le consacrait avec des prières et des cérémonies.

Ce petit manteau devenait un ornement de l'épiscopat. Le pape en gratifiait quelquefois les évêques : c'était une faveur insigne de sa part, mais le plus souvent il le vendait très-chèrement.

Le chapitre de Mayence avait en peu de tems eu trois archevêques, et il lui en avait

coûté pour ce *pallium* près de deux cens mille écus. La chaire archiépiscopale de cette ville devint encore vacante. *Albert de Brunswick* l'obtint ; mais le chapitre en la lui accordant, mit pour condition sécrète de son élection, qu'il acheterait le pallium à ses frais. *Albert* négocia avec Rome, mais *Leon X* voulut de l'argent comptant. Les *Foulères*, négocians d'Ausbourg, avancèrent la somme ; et *Leon X* pour rembourser ces négocians, permit à l'archevêque de Mayence de prêcher en Allemagne des indulgences dont il se réserva la moitié du produit.

Tekel, dominicain, qu'on avait condamné à mort pour ses méfaits et que les juges d'Enipont avaient eu ordre de noyer, fut choisi pour prêcher et distribuer ces indulgences. Il en vendait pour les péchés passés et pour les péchés à venir. En chaire il poussa le criminel cynisme jusqu'à dire qu'avec ses pardons tout scélérat de quelqu'espèce qu'il fût, entrerait au ciel eût-il eu un commerce de galanterie avec la ste. Vierge. *Ut etiam si quid Virginem matrem vitiasset et gravidam fecisset.* 1517.

Luther, professeur de théologie, fit ce qu'il était en droit de faire et même ce qui

était de son devoir de théologien ; il écrivit secrètement à l'archevêque de Mayence et lui dénonça *Tekel.* Ce prélat dédaigna une pareille dénonciation. *Luther* en écrivit au pape, mais ce pape trouva fort mauvais qu'un petit moine augustin dît son sentiment sur les indulgences. Cela engagea la querelle. *Luther* prit la Sorbonne pour arbitre de ses opinions sur le purgatoire et sur les indulgences dont alors du golphe de Finlande à l'embouchure du Tage, on faisait un trafic aussi infâme pour l'église, que ruineux pour les peuples. Il voulait opposer à la bulle de *Leon X* qui l'avait déja condamné, le décret des théologiens français ; mais ils ne lui répondirent qu'en flétrissant sa doctrine ; il se vengea de la Sorbonne en la couvrant d'injures.

Jusqu'alors, dit M. *Anquetil*, on s'était peu occupé en France des opinions que ce moine répandait en Saxe : quand la Sorbonne les eut proscrites, tout le monde y prit intérêt : dès-lors les matières de religion, l'ignorance du clergé, l'inutilité des moines, le scandale de leurs mœurs et les fables grossières dont on se servait pour tromper les peuples, tout en un mot devint

le sujet des conversations ordinaires et l'objet des plaisanteries des gens instruits.

Pendant ce déchaînement général on outre tout; à des tours de passe-passe qu'il était utile de dévoiler, on ajoute des calomnie contre Rome, contre les prêtres et contre les moines. On les fait encore plus criminels qu'ils ne sont. Arrive en ce tems là un rescrit du pape au parlement qui lui enjoint d'étouffer l'hérésie nouvelle. *Ut pro gloria Dei contra impiam hanc hæreticorum pestem diligenter excudent.* 1525, 28 mai.

Le parlement n'écoutant qu'un zèle peu réfléchi, croit la religion en danger; et cédant aux volontés du pape, ordonne à la poursuite des théologiens, d'arrêter le vieux *Fabri* nommé le *Fevre d'Estaple*, l'un des plus savans hommes de ce tems là, et avec lui plusieurs hommes de lettres. *François I*, du fond de sa prison où il était encore, enjoint au parlement de suspendre toute procédure contre *Fabri*, et à son retour pour dédommager ce vieillard que les magistrats et les théologiens ont persécuté, il le nomme précepteur de l'un des enfans de France.

Un cardeur de laine de Meaux, nommé *Jean Leclerc*, ne voulut ni faire dire des

messes ni en entendre. Il soutint que le purgatoire et les moines n'étaient que des inventions du pape et du diable. De pareils blasphêmes firent d'abord frémir ; mais à force d'être répétés ils dessilèrent les yeux d'une multitude de personnes sur l'abus des indulgences, et sur l'abus encore plus à craindre dans un état, du trop grand nombre de religieux.

Les moines et les prêtres faisaient condamner en Sorbonne ceux qui par leurs écrits, condamnaient leurs mœurs, leur état et leur ignorance. Le parlement par ses arrêts secondait les décrets de la Sorbonne. On convoqua des conciles provinciaux et ces conciles par leurs anathêmes ne firent qu'augmenter le nombre des mécréans.

Il était un moyen d'arrêter ce déluge de maux qui allaient pleuvoir sur la France ; c'était d'instruire les hommes : de bonnes études eussent éclairé le peuple qui obéissait, et les grands qui commandaient. Une semblable révolution demandait de bons colléges, et jusqu'à *François I* les institutions n'avaient été en France que de tristes pédagogies. Les inutilités et les notions abstruses dont on farcissait la tête des jeunes

gens, n'étaient propres qu'à perpétuer les préjugés et à arrêter le développement de l'esprit humain.

François I, sollicité par quelques hommes qui avaient moins de préjugés que leurs contemporains, jetta les fondemens du collège royal. Cet établissement est en France l'époque de la culture des langues savantes, nécessaires pour remonter à la source des erreurs, et des méprises qui ont bouleversé la terre; il est aussi l'époque de la culture des belles lettres qui ont adouci nos mœurs autrefois féroces : l'enseignement y fut en grande partie dirigé vers le bien public, et cela seul en rendant ce collège utile, lui assurait une plus longue durée qu'aux écoles de Sorbonne où l'on n'a jamais appris que l'art de s'escrimer dans une science qui, dans l'usage de la vie, n'est bonne à rien, et qui de la terre où nous rampons, a prétendu nous élever aux régions imaginaires de la métaphysique.

La Sorbonne s'opposa à l'établissement du collège royal comme à une nouveauté dangereuse à la religion. Elle fit une résistance injurieuse aux desirs de *François I* qui voulait cet établissement; elle se plaignit souvent et inutilement à ce roi, et se vengea

du mépris qu'en cour ont fit de ses plaintes en décriant, et en persécutant la plupart de ceux qui concoururent à la fondation du collège, le seul utile qui fût alors, mais que les progrès des sciences et les ressources abondantes de la capitale ont presque rendu inutile.

Clément Marot, l'un des hommes de lettres qui pour l'établissement de ce collège, montra plus de zèle, essuya, de la part de la Sorbonne, une violente persécution. C'était un jeune homme très-instruit, et qui couvrait les épines de la vie des fleurs de la volupté : il faisait par l'enjouement de son caractère et par la tournure épigramatique de son esprit, les délices de la cour de *François I*. Il eut, dit-on, à la cour de ce prince ce qu'on appelle de bonnes fortunes. *Marguerite de Valois*, femme du duc d'*Alençon*, en avait fait son page. La reine de Navarre, sœur du roi, se l'attacha par des faveurs qui chez les particulières sont ordinairement le prix de l'amour et du sentiment, mais qui chez les princesses ne sont souvent que les effets du caprice.

Marot suivit en Italie son roi qui l'ai-

mait; il fut blessé et fait prisonnier à la funeste, mais mémorable et glorieuse journée de Pavie. De retour en France, toujours aimé et toujours recherché des princes et des grands, il se livra tour-à-tour à l'étude et à la galanterie. On le regarde avec raison comme l'un des restaurateurs de la poésie française. Dans ses ouvrages, on trouve des morceaux d'une naïveté que nous chérissons; et plusieurs autres, d'une force et d'une précision qu'on ne peut s'empêcher d'admirer. Ses plaisanteries et ses bons mots sur les moines et sur le clergé, lui valurent la réputation d'être un *Luthériste.* La Sorbonne le dénonça au châtelet comme hérétique. Le lieutenant-général *Morin*, fanatique, qui croyait servir Dieu en servant la vengeance de quelque superstitieux, le fit emprisonner. Les juges du châtelet n'ayant pu le convaincre d'hérésie, le retinrent prisonnier, sous le prétexte qu'il avait fait des vers licentieux.

Au retour de *François I*, *Marot* fut élargi. Il avait mis à profit sa détention. C'est dans sa prison qu'il travailla son *enfer*, poëme aujourd'hui très-ignoré. La Sorbonne y est traitée de *barbare* et d'*ignorante*.

François I, à qui il en fit la lecture, ne trouva pas mauvais qu'il se fût vengé de ses persécuteurs.

La Sorbonne mécontente de *Marot*, et des applaudissemens que son poëme recevait en cour, lui fit un crime d'avoir traduit en français les pseaumes de *David*, et n'aurait dû lui reprocher que de les avoir mis en mauvais vers. Elle condamna ces pseaumes, et le châtelet le fit emprisonner de nouveau. A l'hérésie dont on le noircissait, on l'accusa encore du péché contre nature. *Marot* échappa à ses calomniateurs, et s'expatria.

Un gentilhomme du pays d'Artois, nommé *Berquin*, fut moins heureux. Il fut convaincu de s'être moqué des moines, du pape, des indulgences et de la messe; et n'ayant, ni princes, ni grands qui s'intéressât à son sort, on le fit brûler. Ses cendres furent recueillies comme celles d'un martyr; ce fut une espèce de ferment qui fit germer les luthériens en France, comme de nos jours, les cendres du jeune chevalier *de la Barre*, ont fait germer les incrédules: c'est de ces cendres qu'on a vu sortir cette nombreuse armée de déistes, qui, mettant

en fuite les superstitieux, ont porté l'allarme jusque dans le sein de l'église. En lisant l'histoire de l'esprit humain, on doit observer ces deux époques. Après le supplice de *Berquin* comme après celui *de la Barre*, on écrivit contre la religion catholique avec une violence extrême.

Les théologiens, prêtres et moines, qui, pour la plûpart ne subsistaient que de la croyance au purgatoire, et qui n'avaient de la considération qu'à raison de l'abrutissement des hommes, s'allarmèrent des erreurs nouvelles. Ils prêchèrent l'intolérance et la persécution. Ils cherchèrent dans les calomnies, dans les diffamations, dans les tortures, dans les bûchers, dans les potences et les échaffauds, des digues au progrès du luthéranisme, et de la raison qui marchait à côté de cette erreur : ces digues étant insuffisantes, ils eurent recours aux craintes de l'avenir ; en conséquence, ils inventèrent des fables dégoutantes, ils ourdirent des mensonges grossiers.

CHAPITRE XXVIII.

1527.

Farce dégoûtante jouée à Lyon chez les dames de St.-Pierre. Un docteur de Sorbonne et un aumônier de François I *en sont les agens.*

PLUSIEURS peuples policés reconnurent entre l'état de gloire et celui de damnation éternelle, un état mitoyen où l'ame avant d'être unie à l'être suprême, se purifiait des souillures qu'on lui supposait avoir contractées en ce monde. C'est cet état qu'on appelle purgatoire; on n'en trouve pas les moindres vestiges dans *Moïse*, dans *David*, dans *Salomon* ni dans les prophètes; mais il est clairement établi et développé dans *Platon* (1).

Ce dogme qui est un des plus consolans de l'église romaine, et les indulgences qui sont une suite de ce dogme, accrurent prodigieusement la masse des biens des deux

clergés, et firent entrer des richesses immenses dans les coffres du pape, qui maître d'ouvrir à son gré les portes du paradis et de l'enfer, s'était encore réservé les clefs du purgatoire; et qui dans un moment d'humeur contre les luthériens, avait osé dire qu'il pourrait, s'il voulait, vuider en un jour la fournaise entière.

Les luthériens se servaient du silence de l'écriture pour nier l'existence de cette fournaise. Les écrivains catholiques n'avaient qu'un seul passage dans les livres des *Machabées* à leur opposer; mais ils suppléaient à ce silence en disant qu'on avait souvent vu revenir des ames de ce pays-là (1). Chaque jour on parlait des morts qu'on avait vus pour certifier aux vivans la vérité du purgatoire et les souffrances de ceux qui l'habitaient. Une histoire nouvelle de revenans en appuyait une vieille qui commençait à tomber dans le discrédit. Un jour c'était l'ame d'un père qui avait apparu pour demander à ses enfans le secours des indulgences. Un autre jour c'était l'ame d'un ami, d'un parent que vingt messes avaient sortie du purgatoire, et qui en s'en allant en paradis avait fait un tour sur la terre pour

remercier ses bienfaiteurs. Tantôt c'était un damné dont on avait entendu le bruit des chaînes qu'il traînait, et lequel n'était sorti de l'enfer que pour exhorter sa femme et ses enfans à croire au pape et à tout ce qu'il dit des indulgences; tantôt c'était le diable qui était venu lui même pour étrangler un libertin ou pour emporter un hérétique qui s'était moqué des moines et du purgatoire. Les personnes pieuses, mais subjuguées par des fripons, répétaient tous ces récits étranges avec cet enthousiasme qui séduit ceux qui écoutent sans défiance, et qui une fois séduits vont à leur tour de maison en maison séduire ceux qui daignent les entendre: il était difficile de ne pas ajouter foi à des contes si souvent répétés, et dont la plupart étaient imprimés avec privilège et approbation des docteurs en théologie.

Malgré tant de fables grossières dont on se servait pour arrêter les désertions qu'éprouvait l'église romaine, la cour de *François I.* était remplie de seigneurs qui ne croyaient ni aux histoires de revenans ni aux indulgences papales; ils laissaient au peuple cette grossière nourriture. Plusieurs avaient ouvertement embrassé le luthéra-

nisme.

nisme. *François I*, lui-même, quoi qu'en dise le jésuite *Daniel*, était chancelant dans sa foi. Pour l'y raffermir on imagina de faire revenir un mort. L'abbaye de *st.-Pierre* de Lyon fut choisie pour le théâtre de cette farce. *Montalembert*, l'un de ses aumôniers, et *Dubois*, docteur de Sorbonne, en furent les principaux acteurs.

Les religieuses de *st.-Pierre*, dit ce même *Montalembert*, vivaient dans le scandale. Leur monastère différait peu d'une maison de débauche : on voulut y mettre la réforme, mais les religieuses au lieu de s'y soumettre, pillèrent l'abbaye et apostasièrent. *Alix de Telieux*, sacristaine, emporta les ornemens de l'église : elle était *belle*, *cointe et jeune*. Quand les ressources lui manquèrent, elle trafiqua, pour vivre, de ses charmes. Dans ce commerce elle gagna le mal d'Amérique, déja connu en France par des ravages affreux. *Alix* privée de l'usage de ses membres, le visage défiguré, le corps tout couvert d'ulcères, abandonnée de tout le monde, expira au milieu des champs. Son corps entièrement pourri, fut jetté sans funérailles et sans prières, dans le trou d'un cimetière de campagne.

Sœur *Alix* n'alla point en enfer, mais en purgatoire. Il y avait deux ans qu'elle y brûlait, lorsque pour confondre les luthériens et dissiper les doutes de *François I*, elle revint dans le couvent demander des prières. Elle eût pu s'adresser à l'abbesse et en plein jour, mais ce moyen eût été trop simple. Ce fut à sœur *Groslée* qui sommeillait, qu'elle apparut et que *levant son couvre chef doulcement et souef en la bouche la baisa.*

Sœur *Groslée* encloîtrée dès son bas-âge, avait encore toute la crédulité d'un enfant: on ne parlait que de la *simplesse de pucelle Groslée.* Emerveillée autant qu'interdite du suave baiser qu'elle a reçu, elle se met à crier. Sœur *Alix* répond qu'elle est sortie du purgatoire pour la visiter et pour la baiser. A cette espiéglerie la purgatorienne *Alix* en ajoute une autre; c'était de suivre sœur *Groslée* et de heurter sous ses pieds.

Tout Lyon fut instruit du retour de sœur *Alix* et l'abbaye de *st.-Pierre* fut bientôt investie par la populace que le merveilleux attire toujours. Pour la contenir on fut obligé de mettre des gardes à l'entrée du monastère. Cet appareil ne fit qu'allumer les ima-

ginations. Le docteur *Dubois* et *Monta-lembert*, aumonier de *François I*, vinrent interroger la *pucelle Groslée*. Ils commencèrent par lui ordonner, ainsi qu'à dix jeunes professes, la récitation *trente pseaumes en l'honneur des trente deniers dont Judas vendit Jesus-Christ.*

Quelques jours après cette visite, ils en firent une seconde, mais à laquelle on donna un grand éclat. Un évêque suffragant de Lyon, y vint lui-même faire, en grande cérémonie, des imprécations, asperser tous les réduits du couvent, et excommunier le diable. Après la célébration d'une grand'-messe, on procéda aux interrogations de soeur *Groslée*.

Le prélat escorté de ses exorcistes, était assis sur une espèce d'estrade élevée dans une grande salle. La soeur *Groslée*, les mains jointes, était devant monseigneur à genoux sur un marchepied. Les ossemens de soeur *Alix* qu'on avait exhumés, couverts d'un drap mortuaire, étaient placés au milieu de l'assemblée. On interrogea son esprit qui ne répondit jamais que par monosyllabe. Quand la réponse comportait plusieurs mots, l'esprit gardait le silence.

Toutes les aspersions faites, les interrogations et les réponses écrites, sœur *Groslée* demanda pardon des vols et des amours de sœur *Alix*, laquelle étant présente, quoiqu'invisible, aurait dû répondre par elle-même. Le prélat lui donna une absolution plénière, et sœur *Alix* bien pardonnée, s'en alla au ciel : elle en revint quelques jours après, pour remercier son amie sœur *Groslée*, et lui porter en présent cinq oraisons.

La terreur de ce spectacle donna des convulsions à une novice, que ses parens avaient forcé de prendre le voile. Les religieuses ne doutèrent pas que le diable, dans la rage que pouvaient lui causer toutes les imprécations prononcées contre lui, ne se fût emparé du corps de cette novice.

N'oublions pas de dire, qu'on eut soin de demander à l'esprit de sœur *Alix*, s'il y avait un purgatoire, si les messes soulageaient ceux qui y sont emprisonnés, si le jour de la fête des Trépassés elles goûtent quelque repos, si le pape pouvait les délivrer. Disons encore qu'à chaque demande, le revenant répondait toujours *oui*.

Le but de cette farce abominable, était de convaincre les Lyonnais, *François I*, et

ses courtisans, qu'il y a un purgatoire; mais le peu de personnes raisonnables qu'il y avait alors, ne doutèrent pas que le docteur de Sorbonne et l'aumônier du roi, ne fussent deux fourbes, et que l'évêque et l'abbesse n'eussent par imbécilité, secondé leur fourberie.

L'abbé de *Montalembert* fit aussitôt imprimer la relation merveilleuse de cette apparition, qu'il dédia et envoya à *François I*, *à la confusion*, dit-il, *et extermination de la secte damnable des faux hérétiques luthériens; et aussi*, *très-cher sire*, *afin de récréer votre haute majesté pour prendre quelque passe-tems*.

Avouons qu'on pouvait donner à *François I* des passe-tems plus agréables.

1533 et 1534.

CHAPITRE XXIX.

Autre comédie jouée à Orléans chez les cordeliers. Décision de la Sorbonne sur cette comédie.

Les ames timides n'osaient examiner la farce qu'on avait donnée à Lyon chez les religieuses de *st.-Pierre*, et les hommes instruits, dans la crainte d'être persécutés, n'osaient la contester. Cette fable répandue dans toute la France, disposait les esprits à la crédulité ; peu d'années après les cordeliers d'Orléans crurent pouvoir impunément hasarder, en ce genre, une autre comédie, mais dont le dénouement leur fut très-funeste.

Mde. *de st.-Mesmin*, femme du prévôt d'Orléans, n'était point dévote ; elle ne faisait point dire de messes, mais d'ailleurs elle remplissait avec exactitude les devoirs de son état. Après sa mort on l'enterra dans

l'église des cordeliers où elle avait droit de sépulture. Les religieux ne purent empêcher cette inhumation, mais peu de jours après ses obsèques, ils publièrent qu'elle était damnée; que chaque nuit elle faisait dans les dortoirs un bruit horrible; qu'elle tourmentait leurs novices, et que depuis sa mort leur couvent était le repaire du sabat; ils regardèrent leur église comme souillée par le cadavre de mde. de st. *Mesmin*; en conséquence ils cessèrent l'office divin; le st.-Sacrement fut retiré de l'église, attendu, disaient-ils, que J. C. ne peut habiter dans un même lieu avec une réprouvée.

Les notables d'Orléans furent invités par les cordeliers à venir entendre le bruit que faisait mde. de *st.-Memin* et les adjurations contre son *esprit infernal*. Tous les religieux, profès et novices, furent présens : le provincial et le gardien étaient à leur tête. Ces adjurations furent répétées à plusieurs reprises et en présence d'une foule d'ecclésiastiques, de moines, de tout ordre et de citoyens de tout état que la curiosité d'entendre un revenant avait mené chez les cordeliers.

L'esprit de sœur *Alix* de Lyon, et qui

Q 4

ne venait que du purgatoire, répondait par oui ou par non. L'esprit de mde. de *st.-Memin* qui venait de l'enfer, ne parlait pas, mais frappait sur des planches un nombre de coups suivant que l'exorciste le lui enjoignait. Voici les principales adjurations.

Si tu es l'esprit de la prévôte, frappe quatre coups? si tu es damnée et si c'est pour hérésie luthérienne, frappe six coups? si tu veux que ton corps soit mis hors de terre-sainte, fait signe six fois? si tu délibères de nous tourmenter, tant qu'il sera dans notre église, frappe quatre coups? si tu es plus tourmentée en enfer à cause qu'on prie pour toi, frappe six coups? s'il y a un purgatoire, je te commande au nom de Jesus que tu me fasses signe quatre fois? et si ton corps doit être déterré publiquement, frappe si coups?

L'esprit de mde. de *st.-Memin* obéit ponctuellement à la voix du moine qui l'adjure: un procès-verbal de sa damnation et de son retour en ce monde, est dressé, ensuite signé de tous les cordeliers, et envoyé à *François I* pour lui prouver qu'il y a un purgatoire et pour demander l'exhumation de mde. de *st.-Memin.*

Pendant que les moines manœuvraient en cour pour obtenir cette exhumation, et que le monarque étonné hésitait sur le parti qu'il avait à prendre, le prevôt d'Orléans, indigné de l'outrage fait à la mémoire de son épouse, instruisait une procédure criminelle contre les cordeliers. L'official sur sa plainte se transporta chez eux, interrogea lui-même la défunte qui ne répondit plus. Leur fourberie fut reconnue : on en arrêta treize qu'on mena à Paris chargés de fer et qu'on enferma à la conciergerie. Le roi nomma des commissaires pour les juger. *Nicolas Queslin*, président aux enquêtes, fut commis par le légat du st.-siège pour les cas privilégiés.

Les commissaires consultèrent la Sorbonne sur le retour de mde. de *st.-Memin :* toutes les adjurations que le gardien des cordeliers lui avait faites, lui furent remises. Ce gardien établissait dans un mémoire, que les esprits malins, adjurés au nom de Dieu, ont souvent répondu ; *car* disait-il, *ils ne sont pas de plus grande autorité que J. C. qui répondit à Caiphe.*

La Sorbonne décida que les ames pouvaient en effet revenir ; mais elle nia que celle de mde. de *st.-Memin* fut revenue de

l'enfer pour empêcher de dormir les cordeliers et les novices. Cette réponse fit le sort de ces religieux. Le procureur du roi conclut à ce que les PP. *Coliman*, provincial, *Darras*, gardien, *Bressin*, *Brossier*, *Faleau*, *Lejai* et *Multrois* fussent brûlés, et les pères *Gueronier*, *Crocher*, *Froment*, *Desnon* et *Crosnier*, après avoir assisté la corde au cou au supplice de leurs confrères, fussent bannis du royaume. Les juges furent moins rigoureux dans leur arrêt; ils se bornèrent à chasser de France ce ramas de moines fourbes et sacrilèges (1).

Les impostures ne réussissent pas toujours; mais la philosophie reprochera éternellement aux théologiens, aux prédicateurs, aux confesseurs, aux écrivains ecclésiatiques de ces tems-là, d'avoir cherché à retenir la multitude dans les voies de la vérité en la trompant, et sur-tout en l'effrayant par l'apparition des spectres et du diable.

CHAPITRE XXX.

De Ramus *et des* kamkam *de la Sorbonne.*

Ramus ou la *Ramée*, né d'un charbonnier dans un village du Vermandois, était issu, dit-on, d'ancêtres nobles, que la guerre, ce fléau infernal, avait réduits à la pauvreté; il vint deux fois à Paris dans son enfance et la misère l'en chassa. Etant encore fort jeune il hasarda un troisième voyage et ce fut un bonheur pour lui de pouvoir être valet dans le collège de Navarre. Bientôt il en sut assez pour demander à être reçu maître-ès-arts. Il ne s'agissait alors que de disputer à outrance sur de matières inintelligibles. *Ramus* qui n'avait vu dans la philosophie d'*Aristote* que des chimères, osa annoncer qu'il les combattrait. Sa thèse fut un défi insultant à tous les disputeurs de l'école qui étaient à genoux devant les cathégories d'*Aristote*. On rit d'abord de cette

hardiesse qu'on regarda comme la témérité d'un jeune homme. Les maîtres sentirent bientôt qu'il pouvait être le leur, et ils s'en irritèrent ; il ne purent lui pardonner d'avoir eu raison. Les quatre facultés se réunirent
1543. pour l'envoyer aux galères. Le grand conseil se borna à lui défendre l'enseignement: c'était trop le punir. Tandis qu'on instruisait un procès criminel contre lui, sur les poursuites des médecins, des artistes et des théologiens, on le faisait jouer sur des tretaux comme un impie et un séditieux. Cette double accusation fut toujours celle de l'ignorance qu'on écrase ; mais le jeune *Ramus* n'opposa aux bouffonneries de la canaille scholastique qu'un front serein et une ame intrépide. Cette ame exercée par une première persécution, n'en eut que plus d'énergie. Bravant les ravages de la peste qui avait fait fermer les collèges, et secrètement autorisé par la cour et par les magistrats, *Ramus* ouvrit une école : c'était une infraction à la défense qui lui avait été faite ; mais sa passion était d'instruire la jeunesse. La Sorbonne crut toucher au moment de perdre un homme qu'elle regardait comme un ennemi public et qui n'était que l'ennemi de

ses opinions; elle le traduisit au parlement comme infracteur de l'arrêt du grand conseil ; mais le parlement ne vit en *Ramus* que l'homme utile et rejetta la requête de la Sorbonne.

Ramus, malgré les menées de la Sorbonne, obtint au collège royal deux chaires, celle d'éloquence et celle de philosophie; c'est alors qu'il s'occupa de réformer toutes les parties de l'enseignement public. Ses coups tombèrent tour-à-tour sur les partisans outrés d'*Aristote*, sur le barbare jargon qu'on avait introduit dans la latinité, et sur les inutilités qu'on enseignait en théologie. Il voulait supprimer en théologie l'argumentation, qui n'est qu'une entrave à la raison. Ses innovations n'étaient pas toujours heureuses ; mais elles faisaient fermenter les esprits, et c'était beaucoup de les rendre mécontens.

Ardent et infatigable à renverser les vieilles doctrines, *Ramus* fut en beaucoup de choses semblable à *Descartes*, qui, combattant les chimères du péripatéticisme, par d'autres chimères, montra souvent aux hommes le chemin de la vérité, et passa pour ne pas croire en Dieu, pour avoir foulé sous ses

pieds l'ignorance des prétendus philosophes et des théologiens de son tems.

De nos jours, *Ramus* eût été un véritable philosophe. Mais il ne fut que protestant, quand après l'édit de 1561, il lui fut permis de l'être ouvertement : pour premier acte de sa défection, il fit briser les images du collège de Presle, en disant : *je n'ai pas besoin d'auditeurs muets et sourds.*

On lui a reproché d'avoir demandé une chaire de philosophie à Genève ; mais toute sa conduite prouve qu'il était possédé de l'envie d'épurer le calvinisme, c'est-à-dire, de le rapprocher de la loi naturelle, comme il avait voulu épurer la théologie de Sorbonne de la rouille de la superstition, et des formules scholastiques.

La liberté de penser, que *Ramus* ne cessait de manifester, arma le fanatisme contre lui ; il fut chassé de son collège, et sa bibliothèque fut mise au pillage. Le roi lui donna une retraite à Fontainebleau ; c'est là qu'entièrement à lui-même, il se livra à la connaissance de l'astronomie et aux calculs de la géométrie. Ses persécuteurs l'ayant forcé à sortir de cet asyle, il alla se cacher dans

l'armée du prince de *Condé*, à qui il fut très-utile.

Après la paix, *Ramus* revint en France, reprit l'enseignement, et travailla à de nouvelles réformes. Son éloquence, qui l'avait toujours rendu supérieur dans les démêlés qu'il eut avec ses ennemis, le fit choisir par la cour, pour aller en Pologne disposer les magnats et les palatins, à élire pour leur roi le duc d'*Anjou*. Le courtisan qui fut chargé de lui en parler, lui fit entrevoir qu'une grande fortune serait le prix de son éloquence. L'*éloquence n'est point mercenaire*, répond *Ramus*, et refusa la commission. Il préférait une vie privée et utile, à l'honorable commission d'intriguer pour faire un roi.

Ce philosophe est mis au nombre des grandes victimes qui furent immolées dans cette journée désastreuse, qu'on appelle la *St.-Barthelmi*, et qu'on devrait nommer *la journée du diable*. Nous ne devancerons point ces tems par parler de sa mort; nous nous bornerons à dire, que toute sa vie, il coucha sur la paille; qu'il ne but de vin que dans sa vieillesse, qu'il tendit toujours une main secourable à l'indigence de ses élèves;

qu'il créa à ses dépens la première chaire de mathématique que nous ayons eue en France ; qu'il vécut dans le célibat le plus austère, dans un tems où le célibat passait pour une vertu, et qui de nos jours, n'est que le besoin qu'une ame studieuse peut avoir, du repos : il ne combattit jamais ses ennemis que par son éloquence, par la raison, et souvent par un silence stoïque ; et ils n'employèrent contre lui que le fanatisme ; mais ce qui aiguisa ce poignard, furent ses disputes avec la Sorbonne, avec laquelle il eut toujours raison en cour, au parlement, et au tribunal du public éclairé.

La querelle qu'il eut avec elle au sujet d'une grammaire qu'il publia, mérite d'être rapportée : elle est bien peu de chose, mais elle fait connaître l'esprit de pédantisme qui régnait dans cette école, et le danger qu'il y avait à le combattre. *Ramus* attaquait dans sa grammaire, la ridicule prononciation de la latinité, dont le mauvais goût avait fait un jargon barbare et inintelligible. Il fut attaqué à son tour par la Sorbonne, qui prit pour un outrage, une réforme grammaticale faite sans son aveu. Elle arrêta que la lettre *Q* se prononcerait

dans

dans l'université, comme nous prononçons le *K*. On ne devait plus dire *quamquam*, *qnisquis;* mais *kiskis* et *kamkam*.

Le décret de la Sorbonne déplut à *Ramus*. Un jeune ecclésiastique échauffé par ses raisons, affecta dans un acte public, de prononcer fort souvent *quisquis* et *quamquam*. Une erreur dans le dogme eût moins scandalisé la théologie. La Sorbonne offensée, punit la témérité du licentié, en le privant d'un bénéfice dont il était déjà pourvu. Le jeune homme en appella au parlement. Les docteurs de Sorbonne osèrent y comparaître; et mêlant l'absurde au ridicule, ils soutinrent qu'on ne pouvait attaquer la pronociation de la lettre *K*, sans attaquer la religion.

Ramus se chargea d'être l'avocat du jeune bénéficier et du *quamquam* : on plaida avec chaleur de part et d'autre. L'arrêt qui intervint, rétablit le licentié dans son bénéfice, et renvoya aux grammairiens la prononciation des lettres de l'alphabet. Les théologiens ne gagnèrent dans ce procès qu'un ridicule de plus, et le peuple y gagna le proverbe des *grands kamkam de Sorbonne*. C'est encore de ce proverbe, dont

les servantes des borgeoises et les femmes des halles se servent pour exprimer le bruit et la frivolité de la plupart des querelles qu'on y élève.

La Sorbonne, dans sa guerre avec l'immortel et infortuné *Ramus*, pour une lettre de l'alphabet, ne se couvrit que de ridicule; mais elle se rendit odieuse, en persécutant le sage et judicieux d'*Espence.*

De 1543 à 1547.

CHAPITRE XXXI.

*Du docteur d'*Espence. *Mort de* François I, *et de son oraison funèbre.*

La religion romaine était surchargée de fables grossières : elle en avait consacré plusieurs ; et par son silence, elle en avait accrédité une infinité d'autres.

Autant les auteurs grecs et latins avaient mis de dignité en écrivant l'histoire, autant les légendaires ecclésiastiques mirent dans la vie de leurs saints, de mensonges, d'indécences et de bouffoneries. « Un *Diogène Lacerce*, disait *Melchiocano*, est » plus circonspect dans la vie des philo» sophes, que nos historiens dans celle des » saints. Un *Suetone* se montre plus désin» téressé en parlant des Césars, que nos » auteurs en parlant des martyrs, des con» fesseurs et des vierges ».

Dans le nombre des recueils de miracles dont l'Europe était innondée, on distinguait la *légende dorée.* Cet ouvrage traduit dans toutes les langues, était entre les mains de tout le monde. Les gens de ville et de campagne, n'en lisaient guères d'autres. Le meilleur des livres n'a jamais eu une aussi brillante destinée : les mensonges dont il est rempli, aux yeux du peuple, passaient pour sacrés. *Voragine*, son auteur, était regardé comme un saint; et les dominicains, ses confrères, sollicitaient déjà sa canonisation.

Les ennemis de Rome se déchaînèrent contre ce fatras de mensonges, dont l'ignorance et la mauvaise foi avaient voulu embellir un culte qui aurait brillé de son propre éclat, si l'imposture ne l'avait obscurci.

Il convenait d'arracher au peuple, ce grossier aliment de sa sotte crédulité. Un homme de bien, attaché à sa religion et à la vérité, tenta cet ouvrage. Il joignit sa voix aux cris des protestans, non pour déchirer, comme eux, le sein de l'église, leur mère commune, mais pour la debarrasser de tant d'ornemens étrangers et bisarres, qui la rendaient méconnaissable.

Cet homme de bien était le célèbre d'*Espence*, docteur de Sorbonne ; il n'y avait point alors dans cette école, de théologiens plus éclairés, plus instruits et plus vertueux. Il était aussi versé dans la politique que dans la théologie. Ses mœurs étaient douces, son esprit judicieux, modéré et tolérant. On le vit désapprouver hautement les persécuteurs, et s'élever avec force contre les mauvais livres qui entretenaient la superstition dans le peuple et chez les grands : il en voulait sur-tout à cette légende dorée, qu'avait compilée et fabriquée *Jacques de Voragine*, Archevêque de Gênes. Il sentait tout le tort que le mensonge fait à la vérité, et il voulait venger cette vérité des attentats du mensonge.

D'*Espence* prêchant à *St.-Méry*, osa dire 1543.
que *la légende dorée était une légende ferrée de mensonges.* C'était un service qu'il rendait à l'église romaine ; et si ses confrères eussent secondé son zèle, la vérité recouvrait alors une partie de l'éclat dont elle commence à briller.

La Sorbonne qui aurait dû se joindre à lui pour séparer de la religion les fables inutiles, n'éleva sa voix que pour le condam-

ner. On le vit comparaître à un tribunal de commissaires qu'elle avait nommés pour le juger; ce tribunal le força à signer qu'il avait eu tort de prêcher la vérité, et à se rétracter dans cette même chaire où il l'avait annoncée. De semblables désaveux coûtent, sans doute, beaucoup à l'amour-propre; mais en ce monde, l'essentiel est d'éviter l'éclat, et de ménager, par pitié, les préjugés des ignorans. Le sage d'*Espence*, crut, par cette faiblesse, acheter le droit de vivre en paix avec les théologiens ses confrères, et il se trompa; ils le déservirent auprès du pape, qui ne lui donna pas le chapeau de cardinal qu'il lui avait promis. Ils en furent plus odieux, mais lui n'en fut pas moins estimé des gens de bien, et de *François I.*

La Sorbonne avoit alors une guerre plus sérieuse à soutenir contre *Calvin.* Déjà elle avait condamné ses *institutions* et sa doctrine qui faisait des progrès rapides. Elle condamna encore des écrits où *Calvin* se bornait uniquement à décréditer les pratiques d'une dévotion superstitieuse. Celui-ci se mit sur la défense et fit ce que la Sorbonne elle-même, pour épurer le culte, aurait dû faire: dans un ouvrage sur les reliques (1), il exposa

la plnpart des moyens mis en usage dans l'église romaine pour escamoter l'argent du peuple.

Nous avons déjà vu la Sorbonne susciter des tracasseries à la plupart des hommes de lettres qui méritèrent les bontés de ce roi ; mais à peine fut-il mort, qu'elle en suscita encore une bien ridicule au grand aumônier de France, à *Pierre Castelan*, qui fit son oraison funèbre. Cet orateur parla longuement des vertus de *François I*, qui avait très-peu de vertus. Dans ce tems là, 1547.
comme de nos jours, il était reçu de mentir en chaire en célébrant un roi mort. Les panégériques ont toujours été des mensonges de convention qui ne trompent personne, et qui ne nuisent pas à la société. S'il en était autrement, il faudrait en interdire l'usage. Le grand aumônier, en terminant l'éloge de *François I*, dit qu'il y avait tout lieu de croire, « *qu'il était monté au ciel sans avoir passé par le purgatoire*, *ou tout au moins sans s'y être arrêté long-tems.*

Ces paroles parurent à la Sorbonne une dérision du purgatoire. Cela pouvait être, mais il était difficile de le prouver. Les Théologiens en voulaient personnellement

à *Castelan ;* il le tenait pour suspect dans la foi, attendu qu'il protégeait les hommes de lettres, qu'il les cultivait lui-même, qu'en beaucoup de choses il pensait comme eux, qu'il détestait les persécuteurs, qu'il avait obtenu la grace de *Dolet* qu'on voulait faire mourir comme un impie ; qu'il avait arraché à leurs poursuites le fameux *Robert Etienne*, savant dans les langues grecques et hébraïques. La connaissance de ces langues que les sorbonnistes ignoraient, suffisait pour leur rendre un homme suspect de luthéranisme et pour armer l'ignorante superstition contre son roi.

La Sorbonne députa au roi *Henri II*, deux de ses docteurs pour demander justice du ton railleur et plaisant dont *Castelan*, évêque de Mâcon et grand aumônier, avait parlé du purgatoire. *Jean Mendose*, trésorier des menus, l'ami du prélat qu'on vient d'annoncer et comme lui favorisant la liberté de penser, reçut dans l'anti-chambre du roi les députés de la Sorbonne. « Je sais, » messieurs, leur dit-il, l'affaire qui vous » mène ici : c'est pour vous plaindre de ce » que M. de Mâcon a dit que l'ame de « notre bon roi ne s'était pas arrêté long-

» tems en purgatoire. Ma foi, je crois qu'il » a raison. Je connaissais mieux que per» sonne le roi *François ;* et je sais très-bien » qu'en sa vie il n'a pu s'arrêter long-tems » en un même endroit. Ainsi, s'il a été » en purgatoire, je suis bien sûr qu'il » n'a fait qu'y boire un coup et a passé » outre ».

Ce discours fit rire tous ceux qui étaient présens; l'un des deux crie, en se retirant, que *Castelan, évêque de Mâcon, est un parpaillot.* Les spectateurs rirent encore plus de l'injure du bon-homme. *Henri II* à qui on la raconta, daignat aussi en rire. Cette plaisante réception faite aux députés de la Sorbonne, devint dans Paris la nouvelle du jour, passa de société en société toujours racontée plaisamment et toujours accompagnée d'éclats de rire.

Laissons les parisiens rire au dépens de la Sorbonne, et parlons des jésuites qui parurent alors en France et qui depuis l'époque de leur établissement jusqu'à celle de leur destruction, ont fait pleurer tant d'honnêtes familles.

De 1540 à 1544.

CHAPITRE XXXII.

Des jésuites en France. Etrange décret de la Sorbonne contre les jésuites.

LA France fut le berceau des jésuites, et leur premier pas en sortant de ce berceau, fut un pas vers la grandeur. Ce fut à travers des obstacles de tout genre qu'ils s'élevèrent à l'empire spirituel d'une partie de la terre qu'ils ont, l'espace de deux siècles et sans interruption, gouvernée et bouleversée au nom du pape, mais aussi qu'ils ont instruite et souvent édifiée.

Cette milice religieuse ressemblait assez aux israëlites qui relevaient les murs de Jérusalem, tenant une truelle d'une main et une épée de l'autre. Le courage des jésuites est celui des premiers musulmans qui au milieu des périls, ayant sans cesse devant les yeux le ciel et ses belles houris, combattaient avec intrépidité pour la gloire de Dieu et l'agrandissement de leur secte.

Le cardinal *Guichiani*, homme éclairé et quelques autres membres du sacré collège, ne voulaient point dans l'église de cette nouvelle troupe; ils demandaient au contraire la réforme des anciennes légions du monachisme qui avait envahi, dépeuplé et appauvri l'Italie. Leurs demandes étaient sages et furent inutiles.

Romulus en jettant les fondemens de Rome, assurait, dit-on, qu'il bâtissait la ville éternelle. *Ignace de Loyola* parlant avec ce ton de prophête et cet enthousiasme qui subjugue les ignorans, annonça qu'il jettait à son tour les fondemens d'une société éternelle. Il obtint de *Paul III* d'avoir soixante disciples à ses ordres; après les avoir consacrés par un vœu particulier au st.-siège et les avoir enivrés de son esprit, il les dépêcha dans les quatre parties du monde. Le bruit et l'éclat de leurs premiers succès, en imposèrent à leurs ennemis. On racontait avec emphase les miracles qu'ils opéraient en Ethiopie et dans l'Asie mineure : on ne parlait que de l'Inde et du Japon convertis par *François Xavier*. Tous les livres faits en leur faveur exagéraient les prodiges de leur apostolat. Des ouvriers

indiens de la lie du peuple en ont-ils agi à leur égard comme les couturières d'Éphèse et les corroyeurs de Corinthe, en agirent autrefois envers st. Paul, lui donnant l'hospitalité et l'aumône? Des paysans, des pêcheurs de quelques bourgades du Calicut et du Malabare, les ont-ils reçus avec cette charité qui est de toutes les religions? Les amis des Jésuites, disent, répètent, impriment qu'ils baptisent et confessent des rois, des princes et des peuplades entières.

Tandis que la renommée avec ses cent bouches publie à Rome, à Lisbonne, en Espagne, en France que les jésuites soumettent des provinces et des royaumes à l'empire du pape; le luthéranisme, né au sein de l'Allemagne, et le calvinisme né en France, se répandent dans toute l'Europe et dans la rapidité de leur cours menacent d'entraîner avec eux la chûte de la papauté. Ce qui augmente le danger, c'est la désertion des moines qui apostasiaient par bandes, se rendant de toutes parts à Genève, en Suisse, en Angleterre, en Pologne et par-tout où ils peuvent jouir du droit de l'homme, c'est-à-dire de la liberté de con-

science et du plaisir de coucher avec une femme sans offenser Dieu.

Parmi les transfuges de ces tems-là étaient plusieurs chefs d'ordre. On comptait déja *Pierre Vermilly*, supérieur des augustins, qui dans sa défection emmena vingt de ses religieux., *Mathieu Baschi* qui avait fondé et gouverné les capucins, et le fameux *Okin* qui, dans le généralat de ces capucins, avait succédé à *Baschi*; le fameux *de l'Epine* qui s'était déja fait un grand nom parmi les dominicains.

Rome était allarmée de la multitude de ces transfuges. La nécessité encore plus que les miracles de *Xavier* et les prodiges de ses camarades, déterminèrent le pape à confirmer l'institut d'*Ignace*, et à opposer au débordemet de ses ennemis l'enthousiasme de sa nouvelle milice.

Par-tout où elle voulut se provigner, elle trouva de grands obstacles. Son dévouement au pape la rendait suspecte. Des milliers de voix s'élevaient hautement contr'elle. Le clergé séculier avec qui les jésuites devaient partager la considération et les dons des fidèles, les moines qu'on dépouillait pour les doter, et les moines qui se décloîtraient,

et les protestans qu'ils invectivaient continuellement et contre lesquels ils animaient les persécuteurs : voilà quels étaient leurs ennemis; mais le plus grand des obstacles dont ils eurent à triompher, fut un rayon de lumière qui commençait à éclairer les hommes.

Les jésuites mirent leur politique à se choisir des protecteurs puissans. En France ils s'attachèrent au cardinal de *Lorraine*, qui commençât à gouverner l'esprit de la reine *Catherine de Médicis;* au cardinal de *Tournon*, dont le crédit était grand dans l'état; au cardinal de *Bourbon* qui était d'une ignorance extrême ; à l'évêque de Clermont,
1550. *Guillaume Duprat*, qui était encore plus ignorant que le cardinal de *Bourbon*. Ces protecteurs obtinrent de *Henri II* des lettres-patentes qui autorisait l'institut des jésuites. Le parlement avant que d'enrégistrer, voulut avoir l'avis d'*Eustache du Belley*, évêque de Paris, et de celui de la Sorbonne. Le prélat, ennemi de la maison de Lorraine et des moines, répondit que ces hommes nouveaux étaient très-dangereux, et que le pape ne pouvait s'en servir que pour aller instruire les turcs.

La Sorbonne répondit à son tour. Après un examen de l'institut des jésuites, examen réfléchi pendant plusieurs mois, elle leur reprocha de ne point chanter à l'église, de ne point garder le silence dans les maisons, de ne point se singulariser dans le boire et le manger, enfin de porter une tonsure semblable à celle des prêtres séculiers. A ces reproches puériles et faits sérieusement, la Sorbonne ajouta, que la *société se disant de Jesus* était pour le peuple un sujet de troubles, de haine et de discorde, qu'elle ouvrait par ses privilèges la porte à l'apostasie, au schisme et à la révolte; enfin par le même décret, la Sorbonne déclara que cette société n'était qu'un ramas de bâtards, de scélérats et d'infâmes : *personnas fascinorosas, illegitimas et infames.*

Ce décret fut un scandale à Rome. L'inquisition d'Espagne le fit brûler. Tout homme qui aime la vérité, le trouvera aussi injuste qu'étrange. La Sorbonne interrogée de nos jours sur la troupe de *Cartouche*, n'eût pas répondu plus énergiquement. On ne lui demandait que son avis sur l'institut d'*Ignace* et elle déclara infâmes des hommes qui avaient droit à leur réputation et dont aucun

tribunal n'étaient en droit de les priver qu'après une enquête sur leur vie et leurs mœurs, après des témoins entendus, la confrontation de ces témoins, en un mot après la procédure la plus juridique. Les ennemis des jésuites se sont trop prévalus de ce décret; les philosophes au contraire ne l'ont regardé que comme un monument de la jalousie de la Sorbonne, qui craignait que la gloire des jésuites n'obscurcît la sienne.

La cour n'eut aucun égard à ce décret: elle toléra les jésuites et ordonna quelques années après au parlement d'enrégistrer la bulle qui les instituait et les lettres-patentes qui les autorisait à s'établir en France. Les magistrats résistèrent aux lettres de jussion et renvoyèrent l'affaire des jésuites au jugement de l'église gallicane qui s'assemblait à Poissi sous le nom de *Colloque*. On y decréta leur réception : on y mit seulement pour condition qu'ils ne prendraient pas le nom de jésuites. On ne voulut pas non plus qu'ils se qualifiassent de *compagnons de Jesus*. En plaidant contr'eux, *Pasquier* les appella *compagnons du Diable.* Si quelquefois on les dénommait compagnons de Jesus, c'était par une dérision attroce : on entendait

entendait méchamment qu'ils étaient les *compagnons de Jesus en croix*, c'est-à-dire des voleurs.

Enfin le parlement dont la plupart des membres étaient déja vendus aux *Guises*, permit aux jésuites l'ouverture de leurs colléges en leur interdisant seulement le nom de *jésuites* que la Sorbonne avait déja improuvé.

Les jésuites pour rester en France, promirent tout ce qu'on voulut, ne tinrent rien de ce qu'ils promirent; et malgré l'orage qui les battait de tous côtés, ils s'y affermirent de plus en plus; et leur nom condamnés par toutes les sectes protestantes, solemnellement proscrit par le clergé, par l'évêque de Paris, par le parlement et par la Sorbonne, prévalut à la fin.

De 1537 à 1539.

CHAPITRE XXXIII.

*Du Chancelier de l'*Hôpital. *Détrônement des rois soutenu en Sorbonne.*

Les protestans ne cessaient de réclamer cette liberté de conscience que tout homme dans quelqu'état qu'il se trouve, se croit en droit d'avoir. Ils semblaient toucher au moment d'en jouir en servant la patrie et le roi fidèlement. Un ange tutélaire veillait sur eux, non parce qu'ils étaient protestans, mais parce qu'ils étaient hommes et français. Cet ange était le sage et vertueux chancelier de l'*Hôpital*, auquel le gouvernement vient d'ériger une statue comme à l'un des plus puissans génies dont s'honore la France.

1561, juillet. Deux mois avant le colloque de Poissi, la reine mère, *Catherine de Médicis*, dirigée par le chancelier philosophe, avait

rendu un édit qui défendait au peuple d'insulter les calvinistes et aux juges de les condamner à mort ou de les retenir en prison pour cause d'hérésie. Ceux qui pour échapper aux bourreaux et à la persécution, s'étaient expatriés, eurent permission de rentrer en France; la tolérance était prescrite à tous les sujets.

Après le colloque de Poissi, la reine mère écoutant encore la voix du sage l'*Hôpital*, donna un nouvel édit qui permettait aux réformés d'avoir des temples dans les fauxbourg des villes, et qui défendait aux magistrats et aux gouverneurs des provinces de les tourmenter sur leur manière d'adorer et de prier Dieu. 1562, janvier.

Cependant, malgré les édits de paix et de concorde, l'orage s'accumulait de toute part sur la tête des calvinistes; ils vivaient dans la crainte et la défiance. On les troublait dans l'exercice de leur piété. Les avanies que le peuple leur faisait essuyer, et l'indifférence avec laquelle les parlemens recevaient leurs plaintes, les irritaient; et dans la disposition où étaient les esprits, il suffisait d'une étincelle pour produire un embrâsement général. L'insolence des valets

du duc de *Guise*, qui en passant par le village de Vassi, troublèrent les huguenots lesquels réunis dans une grange, chantaient en mauvais vers français les pseaumes de *David*, alluma cette étincelle que tout autre faible événement pouvait allumer. Dans cette rixe il y eut soixante calvinistes tués et trois cens blessés. On est obligé de convenir que ces domestiques méritaient d'être punis comme perturbateurs de l'ordre public; ils avaient violé une loix d'état; ils étaient séditieux. Après ce massacre les calvinistes prirent les armes pour se défendre. Le parlement en leur rendant une prompte justice, pouvait enchaîner leur vengeance; mais sortant de son devoir qui consistait à obéir au roi, en rendant la justice conformément à la loi, opposa aux édits de paix et de tolérance, des arrêts de guerre et d'intolérance; et par de tels arrêts, il alluma le flambeau de la guerre civile qu'il aurait pû éteindre : s'érigeant en législateur, il ordonna de courir sur les réformés, c'est-à-dire qu'il ordonna ce que la loi lui défendait. Il déchaîna des fanatiques contre d'autres fanatiques. Dès-lors la France ne fut plus qu'un vaste et dégoûtant cimetière. Les

1662, juillet.

catholiques égorgeaient les calvinistes par-tout où ils les trouvaient; et ceux-ci par-tout où ils étaient les plus forts faisaient un carnage abominable des catholiques; ils en voulaient sur-tout aux moines et aux prêtres, qui, par leurs déclamations, leurs invectives et leurs calomnies, du haut des chaires évangéliques, soufflaient la persécution et la mort contr'eux. On voyait ces calvinistes comme des bêtes féroces courir les campagnes. Les uns portant, en guise d'étendart, de longues piques au bout desquels étaient les instrumens de la génération qu'ils avaient arrachés aux moines; les autres ayant en forme de bandoulières des enfilades de nés et d'oreilles de prêtres. C'était là les trophées de la vengeance des calvinistes et les effets déplorables de l'intolérance.

Au milieu de ce carnage qui s'étendait d'un bout de la Frace à l'autre, une voix de paix veut envain se faire entendre. Le sage de l'*Hôpital*, au nom du roi, ordonne aux parlemens de suspendre les procédures contre les hérétiques; mais la *rage religieuse*, dit un grand homme, *l'emporta sur la tolérance philosophique du sage chancelier*. Les magistrats dédaignent ses ordres. 1563. 18 février.

Ce chancelier hazarde un nouvel édit de pacification, mais il est aussi inutile que les trois précédens.

Le duc de *Guise* déja n'était plus ; il avait été assassiné par *Poltrot*, fanatique protestant ; mais son fils qui l'avait incontinent remplacé, ne le cédait à son père ni en courage, ni en activité, ni en prudence, ni en intrigues. Il eût bientôt des agens secrets en Italie, en Espagne, dans les Pays-Bas, dans le Clergé, dans la Sorbonne et dans tous les corps de magistrature qui semblaient avoir abandonné le salut de l'état, pour mettre à l'abri quelques opinions de l'église romaine.

Thèse séditieuse soutenue en Sorbonne.

Peu d'années avant le tems dont nous parlons, un complot contre nos rois s'était formé en Sorbonne. Un jeune licentié nommé *Tanquerel*, et prétendant au doctorat, soutint que le pape, *vicaire de J. C. et monarque*, possédait les deux puissances et qu'en vertu de ces deux puissances il pouvait priver de leurs états les princes rebelles à ses ordres. Cette doctrine, mise en thèse, avait été annoncée dans Paris par un programme, avant que *Tanquerel* ne la soutînt. Plusieurs docteurs l'avaient approuvée, et l'un des

plus anciens théologiens la présida. Tous les autres gardèrent le silence.

Le chancelier de l'*Hôpital* qui en fut instruit, ordonna au parlement de proscrire cette doctrine. *Dumenil*, avocat-général, la dénonça inutilement; le chancelier voyant que la dénonciation était sans succès, fit écrire au parlement par le roi, qu'il s'*est soutenu en théologie une proposition qui préjudicie si avant dans l'état qu'il n'est pas possible de plus.* Cette lettre finissait par un ordre au parlement d'arrêter la licence de la Sorbonne.

Le parlement ordonne les arrêts au docteur *Cahun* qui a présidé la thèse, et au licentié *Tanquerel* qui l'a soutenue. Peu de jours après le licentié obtint son élargissement et prit la fuite. Le doyen de la Sorbonne et quatre de ses docteurs, mandés et interrogés par le parlement, ne font que des réponses vagues et insuffisantes.

Le roi et le chancelier n'étaient point contens; mais le parlement pour appaiser les murmures de la cour, manda de nouveau le doyen de la Sorbonne, l'approbateur de la thèse et quatre docteurs. Le doyen répond que la doctrine de *Tanquerel* est pro- 2 décembre.

blématique et peut être soutenue. Cette réponse méritait punition. On ordonne que toute la Sorbonne assemblée avec ses ba-
12 décembre. cheliers, fasse une rétractation solemnelle en présence du président de *Thou*, du procureur-général et de deux conseillers.

Quelques historiens disent que le bedeau seul et au nom de la Sorbonne, prononça cette rétractation. *Crevier* n'en parle pas; il dit seulement que *Mailliard*, doyen, se contenta de dire que *la faculté de théologie est et sera toujours obéissante au roi et à la cour.*

Cette doctrine que *Tanquerel* soutint en Sorbonne, et qui dans ces tems malheureux était celle de tout le corps, germa sourdement en France. Ses fruits pour en être plus lents à mûrir, n'en furent que plus affreux. De l'époque de cette thèse dans laquelle on soutenait que le pape pouvait détrôner les rois, aux conjurations tramées par les *Guise* pour éteindre, avec le secours de la Sorbonne, la race des *Valois*, il y a un intervalle d'environ quinze ans; cet espace de tems forme un tableau de cent abominations au milieu desquelles se trouve la

sanglante et horrible journée de la st. Barthélemi.

Nous tirerons un rideau sur cette journée où le fanatisme catholique égorgea au nom de J. C. près d'un milion de français. La Sorbone qui à l'exemple du pape, dût se réjouir et remercier Dieu de tant d'assassinats, ne paraît pas y avoir eu aucune part publique. Si elle fut consultée, son avis est resté dans un profond secret.

CHAPITRE XXXIV.

Conspirations pour détrôner Henri III. *Du Cardinal* de Bourbon. *Duc* de Guise *en Sorbonne.*

Les particularités de ces conspirations pour éteindre la race des *Valois*, sont peu connues. On sait en général, que la couronne de France devait être mise sur la tête des *Guise*. La révolution se préparait de loin : c'est de Rome et de l'Espagne, qu'on en dirigeait les mouvemens. Le pape et *Philippe II*, étaient dans le secret. En France on y disposait les peuples, en répandant des libelles contre la famille régnante. On en parlait comme d'une race d'usurpateurs avilis et depuis long-tems livrés à la malédiction de Dieu ; *Hugues Capet*, si l'on s'en rapportait aux partisans des *Guise*, était le chef de ces usurpateurs.

On parlait au contraire des princes lorrains, comme des vrais descendans de *Charlemagne*. Le trône des français était leur patrimoine. Le tems, ajoutait-on, est arrivé, de restituer ce patrimoine au sang de *Charlemagne*; à cette famille de héros, seule digne de porter le nom de roi très-chrétien.

Des écrivains aux gages des *Guise*, accréditaient ces idées dans le peuple. Ils fabriquaient des généalogies, que ces princes désavouaient tout haut, et que secrettement ils fesaient répandre en France, en Lorraine, et dans les Pays-Bas. Ils ne voulaient pas rompre avec la cour de *Henri III* : il importait à leurs desseins de ne pas s'en éloigner. C'est de ce point de vue, qu'ils pouvaient avec avantage préparer les évènemens, les faire éclore à propos, et en disposer.

Le principal instrument de cette conspiration contre les Valois, était un docteur de Sorbonne. La France n'avait point de plus mauvais sujet, et la cour ne vit jamais de frondeur plus effronté. Il avait à se venger de *Charles IX*, qui lui avait refusé une abbaye; et de *Henri III*, qui n'en parlait qu'avec mépris. Ce docteur, dans sa ven-

geance, avait mis en mauvais vers la vie privée de ce prince, lui reprochant, et le péché d'*Onias* et le crime de Sodome. *Henri III* aurait pu le livrer aux rigueurs des loix; mais il se borna de lui faire reprocher les mêmes abominations, en vers encore plus mauvais.

Ce prêtre impudent et punissable, avait été élevé au collége de Montaigu, qu'on appellait le *collége de la Pouillerie*; et les écoliers de ce collège, *les pauvres de Montaigu*. Pendant long-tems, on ne nomma ce prêtre, que le *docteur de la Pouillerie*. Son vrai nom était *Pellevé*; et quand il fut parvenu au cardinalat, le peuple ne l'appellait que le *Cardinal Pelé*.

La première occupation de *Pellevé*, après ses études de Sorbonne, fut de fréquenter le palais, et de s'y faire solliciteur pour les affaires du cardinal de *Lorraine*. Cet office de valet commença sa fortune. Le cardinal le mena au concile de Trente, où *Pellevé* se signala, en joignant ses manœuvres aux manœuvres des italiens, pour anéantir les libertés gallicanes.

Dans d'autres tems il traversa les démarches de *Henri III*, qui demandait au

pape un indult, pour nommer aux bénéfices de la Bretagne. Le crédit de la maison de Lorraine, lui valut successivement un office de conseiller au parlement, l'évêché d'Amiens, l'archevêché de Sens, celui de Rheims, et un chapeau de cardinal.

Pellevé, vers l'an 1576, tint à Rome un conseil secret, composé de quelques français très-zélés catholiques et très-mauvais citoyens. C'est dans ce conseil, qu'on arrêta le détrônement de *Henri III*. On devait enfermer dans un couvent, ce prince dévôt, superstitieux et efféminé. Le procès devait être fait au duc d'*Anjou*, frère du roi, pour avoir obtenu des conditions favorables aux protestans. Le pape entra dans cette conjuration; mais avant d'y donner une sanction publique, il exigea qu'elle fût commencée. Les conspirateurs firent passer à *Philippe II*, une copie de leur plan. *David*, avocat, fut dépêché de Rome en France, pour donner les premiers mouvemens à cette révolution.

Philippe II, en nourrissant la discorde chez les français, les empêchait de secourir les Provinces-Unies, qui brisaient son joug tyrannique. Rome de son côté, craignait que le calvinisme n'envahît la France; et

peut-être eût-il alors fallu peu de chose, pour détacher de l'empire de la papauté ce royaume, le plus beau fleuron de la tiare.

1576. Le secret de la conspiration transpira en Espagne. Les instructions de *Gourdelile*, ambassadeur de *Henri III*, auprès de *Philippe II*, arrivèrent à tems. *David*, chargé des dépêches des conspirateurs, fut arrêté à Lyon, où il mourut. Le plan de la conspiration fut trouvé parmi ses papiers. On étouffa les premières lueurs de l'incendie, mais on ne put l'éteindre entièrement.

Le cardinal *Pellevé* ne perdit point courage: cinq ans après la mort de *David*, il se servit de *Salcede* pour ralumer les étincelles de cet embrâsement. Ce *Salcede* était un gentilhomme d'origine espagnole, perdu de dettes et de débauches: il avait été condamné à être pendu pour crime de fausse monnaie. Les *Guise*, qui, le jour de la st. *Barthelmi*, avaient fait assassiner son père pour avoir tramé *la guerre cardinale*, sauvèrent le fils de la corde pour en faire l'instrument d'une nouvelle conjuration contre la maison de *Valois*.

Tous les arrangemens étaient pris pour enlever et emprisonner *Henri III*. On de-

vait livrer aux Espagnols le duc d'*Anjou* et les places frontières de Flandres. Le soulèvement devait éclater dans toutes les provinces. Le prince d'Orange éventa cette mine creusée sous le trône des *Valois*. *Salcede* arrêté en Flandres, fut mené à Paris. Dans ses interrogatoires, il avoua la conspiration, et la rétracta sur la roue. On raconte qu'un prêtre, aposté sur l'escalier de la maison de ville, lorsque *Salcede* descendait pour aller au supplice, lui promit à l'oreille, s'il se rétractait, la vie ou le ciel. Cette anecdote adoptée par quelques écrivains, comme une vérité historique, ne nous paraît qu'une conjecture très-hasardée. *Salcede* fut écartelé. Les *Guise*, qui avaient brassé la conspiration, et *Pellevé*, qui en avait été l'instrument, restèrent impunis. 1582.

Après la mort de *Salcede*, on enferma à la Bastille l'archidiacre de Toul, nommé *Rosieres*. C'était l'un des généalogistes de la maison de *Guise*. Il était l'auteur d'un livre, où étaient entassés tous les titres sous lesquels cette maison pouvait appuyer sa descendance de *Charlemagne*, et ses droits prétendus à la couronne d France (*a*). 1583.

(*a*) *Stemmatum Lotharingiæ ac Barri ducum*; t. VIII.

Le roi fit comparaître *Rosières* devant lui : *Chiverni*, garde des sceaux, lui dit qu'il méritait la mort. *Rosières* se jette aux genoux du roi et demande pardon. La reine, qui était de la maison *de Lorraine*, et qui était peut-être flattée en secret de descendre *de Charlemagne* ; la reine mère, qui voulait opposer les princes de cette maison à la puissance des favoris et aux droits des *Bourbon*, intercédèrent pour le coupable. *Henri III*, qui de son côté craignait de verser le sang d'un prêtre, pardonna à ce séditieux généalogiste. Les *Guise* en furent quitte pour le désavouer.

Du cardinal de *Bourbon* dit l'*âne rouge.*

Jusqu'alors trompés dans leurs desseins, et non déconcertés, ils unirent leur intérêts à l'intérêt du vieux cardinal de *Bourbon*. Ce cardinal était un vrai automate ; il ne se mouvait que par des ressorts étrangers, et ces ressorts étaient des théologiens vendus aux *Guise*. Ils lui mirent dans la tête, que la branche des *Valois*, venant à s'éteindre, il devait être roi ; qu'en conséquence, il était de sa religion d'empêcher que le calvinisme n'infecta son patrimoine. Le nom de huguenot, prononcé devant ce cardinal,

dinal, le mettait en fureur : à Rouen, dont il était l'archevêque, on le vit plusieurs fois aller à la tête de son clergé, à la découverte des protestans, comme des chasseurs vont à la découverte des bêtes dangereuses. On le vit souvent entrer dans leur prêche, tomber sur eux, les disperser et les poursuivre dans les rues avec le bâton de la croix.

La conversation qu'eut *Henri III* à Gallion, avec ce cardinal, peint au mieux la machine dont les *Guise* se servaient pour troubler l'état: « Mon cousin, lui dit *Henri III*, si Dieu disposait de moi aujourd'hui, n'est-il pas vrai que vous voudriez précéder le roi de Navarre votre neveu? Sire, répond le cardinal, je crois que les dents ne me feront plus du mal quand cela adviendra »; mais, lui demande *Henri III*, je vous prie de me dire librement si vous ne voudriez pas disputer le royaume à votre neveu? Toutefois, répond encore le cadinal, si le malheur nous en voulait tant que cela advînt, je ne vous mentirai point, sire; mais je pense qu'il m'appartiendrait et serais résolu de ne pas le quitter. « *Henri III* 1584.

se mit à rire de la bonhommie du cardinal et lui dit en se retirant : *Mon bon ami, le Châtelet vous le donnerait, mais la cour vous l'ôterait.*

Le duc de *Guise* comptant sur ce cardi-
1584, décembre. nal qui espérait d'être roi, et que suivant les occurences on devait présenter au peuple comme un fantôme pour lui en imposer, sort de Paris et se rend à Joinville. Les agens de l'Espagne s'y rendent aussi et concluent avec les *Guise*, une guerre offensive
31 décembre. en France et dans les Pays-Bas en faveur de la religion catholique. L'un des premiers articles du traité, fut de couronner, en cas de la mort de *Henri III*, le vieux cardinal de *Bourbon*. Les espagnols s'engagèrent d'avancer les frais de la guerre, à la charge au cardinal de les rembourser quand il serait roi. C'est dès ce moment que l'or du Pérou commença à circuler en France, et servit dans la suite à réparer les maux inombrables que les epagnols y firent pendant dix ans.

Peronne fut indiquée pour le rendez-vous d'une confédération générale. Les princes lorrains, les évêques et les gentils-hommes,

y furent invités au nom du cardinal de *Bourbon*, héritier présomptif de la couronne. Les principaux croisés s'assemblèrent d'abord au château d'*Ablincourt* qui est au milieu de la *Somme* à une lieue en-deçà de Peronne. J'ai vu la tour et le cabinet où ils rédigèrent le plan de la ligue dont le duc de Nevers avait dressé les articles. On le porta ensuite à Peronne où il fut signé de chaque confédéré. On courut ensuite s'emparer des places fortes. Les recettes du roi furent enlevées. On se pourvut d'armes; on forma des magazins, on leva des troupes. Le jésuite *Mathieu* porta à Rome le plan de cette ligue. Le docteur *Pellevé* le présenta à *Clément XIII* qui le reçut avec joie, mais qui pour s'expliquer ouvertement, voulut attendre d'autres événemens.

Tandis que l'orage éclâte dans toutes les provinces, le duc de *Guise* publie au nom du cardinal de *Bourbon*, une déclaration dans laquelle on lui fait dire qu'il s'opposera à ceux qui veulent détruire la messe. C'était une vraie déclaration de guerre de la part d'un prêtre aux protestans et de la part d'un sujet à son roi. Elle était un crime

d'état au premier chef. *Henri III* qui par faiblesse ne savait pas punir, et qui par superstition, aurait craint de punir un cardinal, n'en tira aucune vengeance; il se contenta de négocier avec les *Guise*.

Les confédérés ne nommaient alors ce cardinal, que le *grand duc de Bourbon*. Cette fastueuse dénomination enflait sa vanité et alimentait son fanatisme. On lui donne des gardes, et on lui fit ceindre une épée. Cet accoutrement annonçait au peuple qu'il veillait à la cause de Dieu et au salut de l'état, qu'il défendrait la religion et le trône dont il devait hériter : on le revêtit aussi du titre de *Conservateur apostolique de la Sorbonne*. Ce titre aidait encore à subjuguer les ames ignorantes et pusillanimes. Il est bien vrai que le roi, les courtisans et les calvinistes en donnaient au conservateur de la Sorbonne que le nom d'*Ane rouge*, et qu'il n'en méritait pas d'autre.

Avant de sortir de Paris, le duc de *Guise* avait été en Sorbonne; il s'y était assuré les suffrages des théologiens : tous lui avaient promis leur plume et leur lan-

gue : avec ces deux instrumens, encore plus terribles que son épée, il était sûr d'opérer une grande révolution en France. Il voulait être roi ; et pour l'être, il ne lui manqua que le courage.

CHAPITRE XXXV.

La Sorbonne est le berceau de la sainte Union. *Faction des seize. Excès des prédicateurs. Le docteur* Rose *réprimandé.*

LA France commençait à s'ébranler jusqu'en ses fondemens. Tous les ordres de l'état étaient disposés à une révolution prochaine. *Henri III*, le dernier des rois de la branche des *Valois*, était sans enfans : il opprimait ses sujets pour enrichir ses mignons ; et ses mignons par leur luxe, par leur orgueil et par leur insolence, finissaient d'aigrir les français que le roi foulait par des impôts excessifs.

Toutes les conspirations brassées contre lui par les *Guise*, avaient échoué. Il fut question de l'assassiner. La Sorbonne qui n'avait point encore levé l'étendard de la

révolte, n'osa décider le cas. Le jésuite *Mathieu* vole à Rome pour le consulter. *Clément XIII* ne fut point de cet avis. *Mathieu* revint en France portant pour réponse : *Le pape ne trouve pas bon qu'on tue le roi, mais on peut, dit-il, se saisir de sa personne.* Cette réponse pouvait bien n'être qu'une imposture du jésuite *Mathieu*. Des satellites furent en conséquence apostés sur le chemin de Vincennes pour enlever *Henri III*, qui instruit à tems, évite le piège. On veut ensuite se saisir de lui à la foire de st.-Germain; mais on prend mal les mesures.

Cependant la cour épouvantée des dangers qui environnent le trône et de l'audace des *Guise* qui s'emparent des principales villes, et qui font des amas d'armes de toute espèce. *Henri III* effrayé envoye sa mère à Nemours pour traiter avec le duc de *Guise*. Ce prince coupable de révolte, parle en souverain à la reine mère : elle cède tout ce qu'il demande. Une citadelle à Verdun et cent mille écus pour la bâtir, une décharge des recettes qu'on a enlevées, douze villes en otages, six compagnies d'arquebusiers pour sa garde et pour celle du car-

dinal de *Bourbon.* Il exige de plus qu'on exterminera les protestans, et le commandement des armées pour les exterminer.

Qui enhardissait ce duc de *Guise* à parler en maître? Les manœuvres que ses agens pratiquaient sourdement en Sorbonne et qui tôt ou tard devaient lui soumettre Paris. C'était cette ligue qui s'y formait sous le titre de *sainte Union* plus dangereuse encore pour le roi et l'état que la ligue qu'on venait de signer en Picardie, soit que devant couver plus long-tems dans le secret, son explosion devait être plus terrible, soit parce qu'elle était dirigée par des théologiens qui parlant au nom de Dieu, dirigeaient eux-mêmes l'opinion et les bras du peuple.

Un bourgeois nommé *Hottman*, commença dans Paris le grand ouvrage de la *ste. Union.* Ce bourgeois s'associa trois docteurs de Sorbonne. On lui avait promis des gouvernemens; il promit des évêchés à ses coopérateurs. L'ambition en fit les trompettes de la rébellion, ce que le fanatisme aurait seul pu faire. Ces docteurs devinrent donc les héraults de la ligue pour être évêques. Leurs noms sont trop obscurs pour être cités, mais ils firent trop du mal à nos

vieux pour ne pas l'être ; sur-tout pour ne pas imprimer à leur mémoire le sceau de l'exécration publique.

Tout homme qui aime à s'instruire, doit aimer à connaître les vils instrumens dont les *Guise* se servirent pour tenter le détrônement du roi et pour plonger nos pères dans des calamités inouies. Nommons-les donc ces malheureux, et disons ce qu'étaient un docteur *Prevôt*, un docteur *Boucher* et un docteur *Launai*.

Du docteur *Fesse-chambrière.*

Ce dernier était un scélérat, il avait apostasié et s'était fait calviniste. Devenu ministre du st. Evangile à Sédan, il engrossa sa servante qui était sa cousine. Accusé d'adultère, d'inceste et de vol, il abandonna pour se dérober au châtiment, la femme qu'il avait épousée et la religion qu'il avait embrassée. Les catholiques reçurent dans leur sein ce malheureux que les protestans eussent punis, et qu'une société d'honnêtes gens eût rejetté. On pourvut ce transfuge d'un canonicat de Soissons; les théologiens ses confrèrères ne le nommaient que le docteur *Trousse-chambrière*. Cette dénonciation annonce le mépris et l'avilissement où était ce théologien apostat.

Du docteur *Poliphéme.* Le docteur *Boucher* était encore un plus mauvais garnement que *Launai*. Il n'avait qu'un œil : cette difformité, qui lui donnait un air farouche, le fit surnommer le *Poliphéme de la Sorbonne*. L'histoire ne lui reproche point de débauches, mais elle lui reproche un fanatisme beaucoup plus dangereux pour les peuples que les faiblesses d'un prêtre dominé par les ardeurs de son tempérament.

Ce théologien était neveu d'un conseiller qui était l'opprobre de la magistrature. Convaincu d'avoir fabriqué des arrêts en faveur des plaideurs qui le payaient, le parlement le condamna à faire, à genoux, amande honorable devant les chambres assemblées et à être ensuite chassé de Paris. Ce fut en
1585. Sorbonne (*a*), dans la chambre du neveu de ce magistrat déshonoré et proscrit, que *Hottman*, *Prevôt* et *Launai* tinrent leur première assemblée et posèrent la première pierre de cette ligue monstrueuse qui fit dans Paris tant de ravages.

(*a*) Le docteur *Boucher* logeait alors en Sorbonne et n'alla habiter le collège de Fortet que quelque tems après.

Nos docteurs pour cimenter leur infernale association, commencèrent par invoquer le st. esprit, et pour en imposer à l'imbécilité des peuples, la décorèrent du titre de *ste. Union.* Le prétexte de cette union était le maintient de la religion catholique: c'était celui qu'on mettait en avant; mais le vrai motif était le couronnement du duc de *Guise*, à l'exclusion des *Bourbon.* Ce secret n'était point confié aux prosélytes qu'on enrôlait : on ne le révélait qu'à un très-petit nombre d'adeptes.

Le st. Esprit invoqué, les docteurs de Sorbonne procédèrent au choix de ceux qu'on pouvait admettre au serment de la *ste. Union.* Un maître des comptes, trois avocats, un marchand et un procureur furent jugés dignes d'être associés à leur complot. Deux gentilshommes sans vertus, l'un d'Auvergne de la maison d'*Efiat*, l'autre de la maison des *Hennequins*, y furent admis : on appella ensuite *Bussi le Clerc*, procureur, dont l'audace était connue, et dont le premier métier avait été maître d'armes. Le notaire *la Morlière*, le commissaire *Louchard* et deux suppôts de la faculté de théologie, *Pelletier* et *Lincestre*, grossirent bientôt

cette bande de conspirateurs. Le fanatisme de ces deux derniers leur mérita la distinction du choix. Tel est l'origine des *seize*. Ils jurèrent tous le secret sur le crucifix sous peine de mort. A chaque seize on assigna un quartier sur lequel il devait veiller. Ils s'insinuaient en hypocrites dans les boutiques des ouvriers et chez les bourgeois, comme de vieilles geuses qui se faufilent dans les maisons des artisans pour embaucher leurs filles.

Avant d'admettre un prosélyte au serment, on s'assurait de son zèle et de sa prudence : cela ne suffisait même pas; il fallait avant tout avoir le consentement du conseil. Ces seize se montrèrent aussi prudens qu'actifs. Point de faux frères, point de fausses démarches qui retardât les progrès de la *ste. Union.* Ce qui la rendait terrible, c'est que les théologiens confédérés étaient presque tous curés dans Paris, et ceux qui ne l'étaient pas furent bientôt assez forts pour chasser les véritables pasteurs et pour s'emparer du gouvernement des églises. Ces curés intrus ne montaient jamais en chaire sans jetter parmi leurs auditeurs des germes de révolte, et ils n'en descendaient que pour aller

chez leurs paroissiens échauffer ces germes et les mettre en fermentation.

Lincestre n'était encore que simple bachelier en théologie, que déja il s'était fait un nom par la violence de ses déclamations en chaire. *Il ne prêchait*, dit le journal de Henri III, *que le sang et le meurtre.* On allait, ajoute-t-il, à ses sermons pour entendre le *démoniaque.* C'était un des théologiens que la duchesse de *Montpensier* soudoyait pour ameuter les peuples contre *Henri III.* On l'appellait encore l'*incestueux*, mais sans rapporter le délit sur lequel était fondée cette infâme dénomination. Le sobriquet de *Boutte-cu de la Sorbonne*, qu'il portait aussi, donne de ses mœurs une idée encore plus sale. Ses emportemens en chaire, qui lui méritaient les applaudissemens de la canaille, et le mépris des honnêtes gens, lui valurent aussi la cure de st.-Gervais, et il ne méritait qu'une punition exemplaire, si dans cette anarchie commencée, le roi eût osé sévir contre ce théologien effrené et contre ceux qui l'imitèrent bientôt. Le parlement chargé de la police générale de Paris, pouvait seul alors mettre un frein à la langue des prêcheurs, et son silence en-

Du docteur *Boutte-cu.*

vers eux, est une des choses des plus étonnantes de ce tems là.

Henri III, pour les faire taire, crut qu'il lui suffirait d'édifier le peuple par les pratiques d'une dévotion puérile. Il avait fait venir des hiéronimites et des feuillans. Il faisait des retraites chez ces moines. La confrairie des pénitens est aussi une des institutions de ce monarque. Un moyen de lui plaire était de se faire pénitent. Les courtisans, ce peuple imitateur qui tout-à-la-fois tient de la nature du singe et du caractère du tygre, animal souple et cruel; s'empressèrent à l'envi de s'enrôler dans cette confrairie. Une procession solemnellé fut indiquée pour le jour de l'Anonciation. Les confrères divisés en trois bandes, les *bleus*, les *blancs* et les *noirs*, chantant en faux-bourdon les litanies de la vierge, accoûtrés d'un sac de toile, la tête enveloppée d'un capuchon pointu, le visage couvert d'une espèce de masque, le corps ceint d'une corde à laquelle pendait un fouet de ficelle remplie de gros nœuds et marchant deux à deux, se rendirent à Notre-Dame. Le duc de *Guise* portait la croix : *Mayenne* son frère était maître des cérémonies. Le

roi sans escorte et vêtu comme un simple confrère, n'avait rien qui le distinguât. Le jésuite *Auger*, son confesseur, et qui de son premier métier avait été, dit-on, bateleur, portait la statue d'une petite Vierge, et fermait la marche des pénitens.

Après cette procession en l'honneur de la ste. Vierge, ces pénitens allèrent souper avec des filles de joie, et rire dans leurs bras de leurs mascarades et des momeries de leur roi. Les *Guise* se prêtaient à ces dévotions ridicules qui occupaient *Henri III*, et le détournaient du soin du gouvernement. Ils le secondaient encore dans ses parties de débauches qui l'avilissaient et ils en avertissaient secretement les prédicateurs.

Le docteur *Poncet*, moine cordelier, instruit par les émissaires des *Guise*, et enchanté de décréditer une confrairie qui pouvait nuire à celles que son ordre dirigeait, prêcha le lendemain de cette procession contre les pénitens de la Vierge, les traitant d'*hypocrites* et d'*athéïstes*.

« J'ai été averti, dit-il, de bon lieu que » hier au soir vendredi, la broche tournait » pour le souper de ces gros pénitens, et » qu'après avoir mangé le gras chapon, ils

» eurent pour collation de nuit, le petit
» tendron qu'on leur tenait tout prêt. Ah!
» malheureux hypocrites, vous vous moc-
» quez de Dieu sous le masque, et portez
» par contenance un fouet à votre ceinture.
» Ce n'est pas là, de par Dieu, qu'il faudrait
» le porter; c'est sur votre dos et sur vos
» épaules et vous en étriller bien fort. Il
» n'y a pas un de vous qui ne l'ait bien
» gagné ».

Les courtisans sollicitèrent le roi à faire coudre en un sac ce docteur et à le jetter dans la Seine. *Henri III* qui n'était pas méchant, se contenta de le renvoyer à Melun dans son couvent. d'*Espernon* qui entendait raillerie quelquefois, voulut le voir. « M. notre maître, lui dit-il, vous faites » rire les gens à vos sermons, cela n'est » guères beau. Un prédicateur comme vous » doit prêcher pour édifier et non pour faire » rire ». « Monsieur, répliqua le docteur *Poncet*; je prêche la parole de Dieu: on ne rit point à mes sermons, à moins qu'on ne soit athéiste et n'en ai-je en ma vie tant fait rire que vous en avez fait pleurer ». D'*Epernon* qui n'était fier et intraitable

qu'avec

qu'avec ses égaux, s'amusa de cette réponse singulière et la pardonna.

Un mois avant ce sermon, *Rose*, docteur, de Sorbonne avait donné en prêchant l'exemple d'une semblable témérité. Le roi, ses mignons et plusieurs seigneurs se masquèrent le mardi-gras. Pendant le jour ils coururent les rues, et les bals pendant la nuit. Le lendemain, jour des cendres, on prêcha contre cette mascarade. Le sermon du docteur *Rose* fut une espèce de tocsin contre le roi et contre les seigneurs qui s'étaient livrés à ces folies long-tems en usage parmi les grands et devenues aujourd'hui l'amusement de la lie du peuple.

Le docteur *Rose* fut mandé au louvre. Le roi en le voyant, lui dit : « Je vous ai » enduré dix ans courir les rues jour et » nuit sans jamais vous avoir rien dit, ni » fait aucune chose ; et pour les avoir seu» lement courues une nuit, encore au jour » du carême-prenant, vous m'avez prêché » en pleine chaire. Allez, n'y retournez plus. Il est tems que vous soyez sage ».

Cette légère réprimande fut accompagnée d'un présent de quatre cens écus. Jamais roi ne prodigua plus mal l'argent de son peu-

ple, ni a un plus mauvais sujet. Quelque-tems après, il donna à ce prêcheur séditieux l'évêché de Senlis. *Henri III*, partant de bienfaits, cherchait à attiédir le fanatisme de ce théologien, et il le rendit au contraire plus dangereux.

Lorsque les théologiens *Poncet* et *Rose* se livraient en chaire à des excès punissables, la *ste. Union* n'était point encore formée dans Paris. Ce fut bien pis, quand on l'eut signée en Sorbonne dans la chambre du docteur *Boucher*. L'impunité enhardit les pécheurs. Leur déchaînement devint général : ils annoncèrent ouvertement la révolte, en parlant sans cesse du duc de *Guise*, comme du *bouclier de la religion*; et de *Henri III*, comme d'un tyran dont il fallait se défaire.

CHAPITRE XXXVI.

De 1583 à 1588.

Sorbonistes députés au roi de Navarre. Sixte V *l'excommunie. Escadron volant. Bataille de Coutras. Arrêté secret de la Sorbonne contre* Henri III.

Les édits de pacification, à l'ombre desquels les calvinistes respirèrent quelque-tems, furent enfin révoqués. On leur laissa six mois pour sortir du royaume, et un mois à leurs prêtres. Les chambres mi-parties furent cassées. L'audace des *Guise* força *Henri III* à cette abominable proscription, sécrètement sollicitée par le parlement, et enregistrée sans aucune remontrance de sa part. En sortant, on cria *vive le roi.* Ce cri d'allégresse n'avait été entendu de très-long-tems. *Henri III* n'y fut point sensible, il n'en fut qu'étonné.

La magistrature, le clergé et les *Guise*,

étaient d'intelligence. Toutes les fois que les rois ont été faibles, les évêques et les magistrats ont été entreprenans. *Henri III* était instruit de ces intelligences; mais pour les rompre, il manquait de politique et d'habileté. Au lieu de courage, il ne montrait que de l'humeur, et de cette colère qui décèle une âme faible et impuissante. Dans son indignation, il mande le premier président, le prévôt des marchands, le doyen de la cathédrale, et leur dit : « puisque vous avez » décidé la guerre dans vos boutiques et dans » votre chœur, je vais la faire à vos bourses. » M. le président, la guerre ne se fait pas » sans argent; ainsi, que les conseillers ne » me viennent pas rompre la tête au sujet » de la suppression de leurs gages. M. le » Prévôt, annoncez ce matin aux bourgeois, » que puisque la révocation leur a fait tant » de plaisir, il me faut cent mille écus d'or » pour cette guerre. C'est sur-tout une » guerre sainte. Ainsi, c'est au clergé à la » soutenir ». Il adressa ces dernières paroles au cardinal de *Guise*, ajoutant : « *j'appréhende fort que pensant détruire les prêches, vous ne mettiez la messe en danger* ».

Henri III, veut encore éviter cette guerre, qu'il craint : il tenta un dernier effort pour ramener le roi de Navarre au giron de l'église. Il lui envoye l'abbé de *Lenoncourt*, et deux docteurs de Sorbonne pour le convertir. Le président *Brulard* était avec eux, pour le persuader par des raisons d'état. Les deux théologiens, *Prévôt* et *Cueilli*, n'étaient là que pour argumenter un roi qui savait raisonner et vaincre. *Prévôt* était l'un des quatre fanatiques qui signèrent la *ste.-union.* Le docteur *Cueilli* était un des plus ignorans, de plus grossiers et des plus séditieux prédicateurs de Paris. Dans les facéties du tems, on parle des *sermons de M. Cueilli, recueillis par les crocheteurs.*

Le duc de *Mayenne* à la tête d'un corps d'armée, marchait en Guienne, pour appuyer par les armes, les sillogismes des théologiens et les raisons des magistrats. *Il faudra bien*, disait à ce sujet la duchesse d'*Uzès, qu'il se convertisse, puisque les bourreaux marchent à la suite des confesseurs.* C'était toujours l'épée sur la gorge, qu'on voulait persuader *Henri* d'entendre la messe, que malheureusement, en sortant du berceau, on lui avait appris à re-

garder comme une momerie pontificale et comme un charlatanisme de prêtre ; ce n'est point ainsi qu'on persuade une ame vertueuse.

Henri reçoit honorablement les envoyés du roi de France, mais il dédaigne leurs argumens et leur raison d'état, et se dispose à repousser *Mayenne*. Son ame sensible frémit, en présageant les malheurs auxquels la France va être en proie. C'est dans un de ces mouvemens d'horreurs et d'abbatement, que sa barbe blanchit. Pour épargner le sang français, il envoye un cartel au duc de *Guise*, le moteur de cette guerre. Mais *Guise* refuse le cartel, et *Henri* marche aux ennemis : c'étaient ceux même de la France. Ses succès furent rapides. En deux mois, quatre provinces furent soumises.

Henri de Navarre excommunié.

Les *Guise* et leurs partisans consternés de cet enchaînement de conquêtes, ont recours à Rome. Ils sollicitent lâchement les foudres du vatican, contre un roi qu'ils ne peuvent vaincre. Un docteur de Sorbonne, ce même *Pellevé*, dont nous avons esquissé
1585, 10 avil. le caractère, obtint de *Perneti*, élevé depuis peu au pontificat, cette excommunication, qu'il n'avait pu arracher à *Buon-*

compagnon, mort sous le nom de *Grégoire XIII.*

Cette excommunication portée contre un roi légitime, par un homme qu'on savait être né dans l'écurie du château de Montalte, avoir gardé les pourceaux dans son enfance, avoir assommé un jeune cordelier, et être monté sur la chaire de st. Pierre par un tour de bateleur ; cette excommunication, dis-je, indigna tous les gens de bien. Elle est un des plus fiers et des plus mémorables monumens de l'insolence de Rome. Non-seulement ce pape audacieux et téméraire, ferme par son excommunication à *Henri* le chemin du ciel, il prétend encore lui fermer le chemin du trône, en le déclarant, lui et le prince de Condé, *génération bâtarde de la maison de Bourbon.* Il est plus que vraisemblable, que l'évêque de Rome, pour imprimer cette flétrissure sur la naissance du roi de Navarre, fut trompé par le docteur *Pellevé.* C'était un bien mauvais français, que ce docteur de Sorbonne; il jouait, tout-à-la-fois, le personnage d'un fanatique et le rôle d'un fourbe.

Le faible *Henri III*, souffre cette excommunication insensée contre l'héritier de sa couronne, comme il souffrait l'audace des

princes Lorrains. Cet excès d'audace de la part du pape, ne fit qu'aigrir le héros de Navarre, et accroître son courage. Le démenti solemnel qu'il fit afficher aux portes du vatican, contre *Perneti*, *soit-disant pape*, donna la plus haute opinion de son caractère.

Escadron volant.

L'intrigante *Catherine de Médicis*, toujours féconde en ressources, vole à st.-Bris auprès du roi irrité et victorieux : elle espérait avec les dames d'honneur qui l'accompagnaient, et qu'on surnomma l'*escadron volant*, opérer ce que *Mayenne*, Rome, les Jurisconsultes et l'abbé de *Lenoncourt*, escorté de deux théologiens, n'avaient pu faire. C'est au milieu de cet escadron de jeune dames, que *Catherine de Médicis* eut une entrevue avec ce héros. Elle demande une trève, qu'il refuse ; elle propose de faire casser son mariage avec sa femme, qui le haïssait, et qui se signalait par des infidélités d'éclat ; elle lui promit sa petite fille, la jeune *Christine*, dont la beauté était incomparable. Cela pouvait tenter *Henri*, mais il eut le courage de résister. Il fit plus. Voyant le piège qu'on tend à son cœur, en exposant à sa vue tant de belles demoiselles,

il parcourt de sang-froid le cortège enchanteur, et sort en disant : *il n'y a rien ici qui me tente* ; quelque-tems après, *Catherine* propose à *Henri* de venir à la cour, dont il connaît les perfidies. De son côté, il propose de faire entrer en France, au nom du roi, une armée allemande, qui était déjà sur les frontières. On se refuse mutuellement. *Catherine* ramena à Paris son *escadron volant*, et *Henri* continue ses conquêtes.

Bataille de Coutras.

Le duc de *Joyeuse*, jeune courtisan efféminé et présomptuenx, fut envoyé pour s'opposer aux progrès de *Henri*. Son armée rencontra dans une plaine, près de Coutras, sur la Dordonne, les bataillons calvinistes exercés aux fatigues de la guerre, combattant pour la liberté, commandés par un héros nourri dans les camps, et instruit par les revers. Les calvinistes ayant ce héros, leur roi, à leur tête, avant de charger l'ennemi, s'agenouillent ; et le front contre terre, ils invoquent le secours du ciel. « Ils sont à » nous, dit *Joyeuse* ; à voir leur contenance, » ils tremblent ». Ne les prenez pas par-là, lui répond *Lavardin*, « à la charge, vous » les trouverez diables et lions ». *Lavardin*

avait raison. Au premier choc, l'armée de *Joyeuse* fut mise en déroute : uu officier lui demande, que faut-il faire? *Mourir*, s'écrie *Joyeuse*, et se jette en désepéré an milieu des bataillons.

La perte de cette bataille affligea moins *Henri III*, que la mort de *Joyeuse*. Le cardinal de *Bourbon*, dont on voulait faire un roi, fut, en attendant, revêtu du titre de *conservateur apostolique de la Sorbonne*. Il versait des larmes, en pensant que les calvinistes vainqueurs, allaient détruire la messe. Le prince de *Condé*, son neveu, fut quelque-tems après cette journée, empoisonné à st.-Jean d'Angeli, et il daigna à peine s'en occuper. Il pensait bonnement que son neveu était mort, non du poison, mais de la foudre d'excommunication dont Rome l'avait frappé.

Cependant, les avant-coureurs de la révolte se manifestaient de jour en jour au milieu de Paris. Le foyer de cette révolte était en Sorbonne, et c'est de-là, que par vingt canaux divers, tels que la prédication, la confession, les saluts, les processions, elle se répandait dans tous les quartiers de Paris, et dans tous les rangs de citoyen.

Ecrits, placards, paradis, oratoires, chapelles, bénédictions; en un mot, tout ce qui pouvait accélérer la révolte, fut mis en œuvre.

Six docteurs de Sorbonne, *Rose*, *Prévôt*, *Cueilli*, *Boucher*, *Pelletier* et *Hamilton*, placèrent dans le cimetière de st. *Severin*, un tableau des horreurs qu'avaient commis les huguenots. Le sot peuple, mu par le fanatisme de ces docteurs, accourt en foule à ce cimetière. Son imagination s'allume, en voyant les peintures grotesques des inhumanités protestantes. Dans l'embrâsement de son zèle, il crie qu'il faut exterminer les herétiques et les fauteurs d'hérésie. Le parlement garde le silence sur ce tableau séditieux. *Henri III*, lui enjoint de le faire enlever. Mais il n'en recherche point les auteurs, et le peuple se porte à de nouveaux excès de fanatisme. 1587, 9 juillet.

Peu de jours après l'exposition de ce tableau, le docteur *Boucher* fit sonner le tocsin dans l'église de st. *Benoît*, dont il était curé. Des gens armés et payés, courent comme des furieux le long de la rue st.-Jacques, criant: *amis, aux armes; catholiques, montrez-vous; on en veut à vos* Tocsin.

théologiens et à vos prédicateurs. Il n'en était rien ; mais on cherchait à soulever le peuple. L'auteur de cette émeute était un notaire, nommé *Hatte.* Le roi ne put le faire arrêter, et le parlement le laissa impuni.

Mayenne, de retour à Paris, assemble les chefs de la *ste-union.* Le plan, l'ordre, l'harmonie, et le secret qui règne dans toutes les parties de cette aggrégation de fanatiques, l'étonne. Il n'hésite pas de se mettre à leur tête, de recevoir leur serment, et de leur donner le sien. *Mayenne* ayant tout disposé pour un soulévement prochain, se retire en Bourgogne, où il s'y signala en poignardant *Sacremore.* Le cri public le chargea aussi du meurtre de st. *Maigrin*, et de l'enlèvement de mademoiselle de *Caumont.* C'était un bon catholique, que *Mayenne*, aussi le parlement ne fit-il aucune procédure contre lui.

Decret de la Sorbonne contre *Henri III.* 16 décembre.

La Sorbonne supposa d'abord être consultée par le public, sur le parti qu'il devait prendre à l'égard de *Henri III*, son roi. On appelle ces consultations, *cas de conscience.* Elle répond à la conscience des parisiens : *on peut ôter le gouvernement aux princes qu'on ne trouve pas tel qu'il*

faut, comme on peut ôter l'administration aux tuteurs qu'on a pour suspects. Ce sont là les propres expressions de la Sorbonne.

Cette décision théologique, est une des choses les plus étranges de notre histoire. On en distribua des copies aux gens affidés. Les prédicateurs parlèrent en conséquence; et les confesseurs, le décret de la Sorbonne à la main, fesaient des prosélytes à la *ste.-union.*

Le roi instruit de la démence des théologiens, mande le parlement et la Sorbonne. Le docteur *Boucher* eut ordre nommément, de venir au Louvre, et c'est à ce fanatique qu'il adresse la parole. « Vous êtes un mé-
» chant, lui dit-il, et vos compagnons ne
» valent guères mieux. Le théologal *Burlat*
» est constamment avec vous, mangeant,
» buvant, gaussant; et vous osez prêcher
» que je l'ai fait jetter à l'eau en un sac.
» Vous serez tous damnés, pour deux rai-
» sons. L'une, pour avoir dégorgé dans la
» chaire de vérité, des calomnies contre
» mon honneur. L'autre, parce qu'après
» avoir menti en chaire, vous allez droit à
» l'autel dire la messe. ... Je sais la résolu-
» tion de la Sorbonne, du seize de ce mois.

« Je ne veux point m'en venger, parce que
» je sais que c'est après déjeûné, que vous
» vous êtes assemblés..... Si vous retombez
» jamais dans de semblables excès, ma cour
» de parlement, ci présente, m'en fera rai-
» son. J'oublie tout, et vous pardonne.....
» *Sixte V*, à présent régnant, vient d'en-
» voyer aux galères deux prêtres cordeliers
» qui avaient prêché contre lui, il n'y a au-
» cun de vous qui n'en mérite autant ».

La bonté du roi est une chose inconcevable, mais le silence du parlement l'est encore davantage. Pourquoi n'anéantit-il pas par un arrêt solemnel, le scandaleux décret des théologiens? Pourquoi, chargé de la police, laisse-t-il encore aux prédicateurs, la liberté de *dégueuler* des vilainies atroces contre un souverain légitime?

Le duc de *Guise* ne perd point de tems. Il remue tout avec la bulle du pape, qui excommunie le roi de Navarre; avec l'argent d'Espagne, le décret de la Sorbonne contre *Henri III*, et le mot de religion. Il se déguise, et vole à Rome. Dans le peu de séjour qu'il y fit, il n'y vit que le docteur *Pellevé*, son agent, à qui il fit part de la révolution, prête à éclater en France. *Pellevé*

en conféra avec *Sixte V*, lui représentant le duc de *Guise* comme un nouveau *David*, qui seul peut sauver l'arche du seigneur. *Sixte V* envoya en conséquence au nouveau *David*, une épée sur laquelle sont gravées des flammes. Cette épée et ces flammes, annonçaient au duc de *Guise*, ce que Rome attendait de son zèle et de sa bravoure.

Le duc de *Guise* se rendit de Rome à Nanci; et c'est de-là, qu'à la tête de tous les princes de sa famille, il demanda, par une requête, à *Henri III*, de se déclarer en faveur de la *ste.-union*; de chasser de la cour ceux qui la gouvernent, ou qui favorisent l'hérésie; de déclarer la guerre à outrance aux calvinistes, de publier le concile de Trente, et d'établir l'inquisition en France.

Ce prince fondait ses demandes audacieuses, principalement sur deux choses; la première, sur l'épée aux flammes, que *Sixte V* lui avait envoyée. La seconde, sur le décret de la Sorbonne, qui permet de détrôner *Henri III*.

De 1588 à 1589.

CHAPITRE XXXVII.

Nouveaux excès des prêcheurs. Fuite de Henri III. *Procession à Chartres. Etats de Blois. Meurtre du duc de* Guise.

Au milieu de cet embrâsement, que le fanatisme allumait autour du trône, *Henri III* paraissait tranquille. A la vérité, sa tranquillité n'était, ni celle de la vraie grandeur, ni celle de la vertu. C'était la pusillanimité d'une âme inerte. Tantôt, c'est en revenant de Vincennes; tantôt c'est à la foire de st.-Germain qu'on doit l'enlever. On projette de l'assassiner au milieu des fêtes du carnaval. Tout est arrangé pour s'emparer de la Bastille, de l'Arsenal, du Temple, du Châtelet, pour investir le Louvre. On doit égorger le président du *Harlai*, l'avocat-général d'*Espesses*, le chancelier, et tout ce qui tient à la cour.

Henri

Henri III est instruit de tous ces projets, et ne s'en émut pas. Parmi ceux qui l'entourent, il n'est aucun homme en état de lui inspirer des sentimens mâles et courageux. Ils sont tous, ou amolis par les voluptés, ou abbrutis par la superstition.

Mayenne, avant de sortir de Paris, vient prendre congé de *Henri III* : ce roi, qui connaît toutes ses machinations et les desseins des conjurés, qui pouvait le faire arrêter, s'amuse à le plaisanter. « *Quoi! mon cousin*, lui dit-il, *vous abandonnez ainsi vos bons amis les ligueurs ?* Le duc de *Guise*, l'aîné de *Mayenne*, dirigeait de loin la conspiration, et sa prudence en attendait l'évènement hors de Paris.

Le moment de l'explosion était arrivé. Les prédicateurs croyent pouvoir tout impunément. Les chaires et les églises retentissent des éloges des *Guise*, et des satyres contre *Henri III*. Le peuple dans son ivresse en sortant du sermon, va jusque sous les fenêtres du Louvre, crier : *vive la Messe, vive le duc de Guise.* Trente mille ligueurs, dont on a fait le dénombrement, et prêts à s'armer, appuyent les cris du peuple et les excès des prédicateurs. Le but de ceux-ci,

était de forcer le roi d'en faire arrêter quelqu'un d'entr'eux. Ce devait être le signal de la révolte. Le docteur *Prevôt* est mandé au Louvre, pour avoir prêché séditieusement à st.-Severin. Il refuse d'obéir. Le lieutenant-civil a ordre de le faire arrêter, mais le bruit court que le roi veut faire *pendre les bons prédicateurs.* Le peuple s'ameute. *Bussi le Clerc* accourt avec une troupe de bourgeois armés, au secours du docteur de Sorbonne, et repousse l'escouade du lieutenant-civil. . . . .

Le retour du duc de *Guise* était a craindre. *Henri III* lui envoye ordre de ne pas venir à Paris, et il arrive. Sa réception fut celle d'un souverain adoré de ses peuples. Plus de vingt mille personnes l'entourent, en criant : *vive la Messe, vive le duc de Guise* : on le nomme le sauveur de la patrie, on le charge de bénédictions, on s'agenouille devant lui ; les idiots font toucher leur chapelet à ses habits. Les parisiennes, des fenêtres où elles étaient pour le voir passer, lui jettaient des fleurs. En un mot, pour parler le langage des écrivains du tems : *la France était folle de cet homme, c'est trop peu dire amoureuse.*

De *Guise*, à travers deux haies d'un peuple tumultueux et fanatique, le front calme et le visage riant, va au Louvre. *Sire*, dit-il, en abordant le roi, *j'apporte ma tête à votre majesté, si elle me trouve coupable.* On pense bien qu'*Henri III* n'osa le trouver coupable, et le duc de *Guise* osa revenir le lendemain. Du Louvre, il se rend chez la reine mère, où le roi vint le trouver. C'est dans cette entrevue, que ce chef de la révolte impose à son roi, la loi de chasser d'*Epernon*, *la Valette* son frère, et de déclarer la guerre à l'hugnotisme.

Le roi promit tout; et cependant, les émissaires du duc de *Guise*, répandus dans les différens quartiers de Paris, soulèvent la populace, annonçant toujours que le roi veut faire mourir les prédicateurs, les docteurs de sorbonne qui sont curés, et le duc de *Guise*. On court aux armes. Les rues sont dépavées, les fenêtres garnies de pierres; on tend les chaînes, le tocsin annonce une révolte générale. En vain les suisses montrent leur chapelet, ils sont impitoyablement massacrés. Le prevôt des marchands veut donner le mot au nom du roi; on le demande au nom du duc de *Guise*. On place des bar-

ricades devant le Louvre, et quinze mille hommes armés, marchent pour l'investir du côté de la camapgne.

Le roi averti à tems, s'évade. Des gardes avancés tirent sur lui, en le chargeant de malédictions. Il va coucher dans un village, et le lendemain il se rend à Chartres. Les députés des cours souveraines vont prendre ses ordres; il répond à ceux du parlement: « Il y en a qui en ce fait, s'arment du man» teau de la religion, mais méchament et » faussement. Je voudrais qu'il m'en eût » coûté un bras et que le dernier hérétique » fût en peinture en ma chambre ».

Les ligueurs honteux d'avoir laissé échapper *Henri III*, lui députent pour le rappeller la confrairie des pénitens qu'il avait instituée. Les pénitens vont à Chartres en procession, ayant à leur tête quatre hommes dont l'un couvert d'un cilice et d'un baudrier, tirait par intervalle des sons lamentables d'une trompette rouillée. Les autres trois, armés de vieilles hallebardes et de brassards, portaient sur la tête en guise de casque, une marmite grasse. Frère *Ange de Joyeuse*, capucin, couronné d'épines, le visage barbouillé de sang, chargé d'une

croix de carton et poussant des cris lugubres, représentait J. C.; deux novices faisant la Vierge et la Magdeleine, roulant dévotement les yeux, s'inclinaient en cadence devant lui. Quatre bourreaux tenaient d'une main la corde dont *Jesus-Christ-de-Joyeuse* était garotté, et de l'autre un fouet dont ils le frappaient. *Crillon* indigné de voir *Jôyeuse* au milieu de cette mascarade dégoûtante, se mit à crier : *Frappez tout de bon; fouettez : c'est un lâche qui a endossé un froc pour ne point porter les armes.*

Henri III peu touché de cette procession, réprimanda *Jesus-Christ* son favori et sortit de Chartres où il n'était pas en sûreté. Chassé de sa capitale, errant de ville en ville et manquant d'argent, il marchande la paix. Le duc de *Guise* la lui vend et chèrement. Par les conditions du marché, il est déclaré généralissime. Les gouvernemens et les emplois militaires sont confiés à ses parens, et les charges à ses amis. *D'Epernon* est confiné dans l'Angoumois. *Villeroi* et le chancelier *Chiverni* sont renvoyés. On publie ensuite l'*édit d'Union*, qui ordonne à tous les français de ne pas

quitter les armes que les calvinistes ne soient détruits, et de ne point reconnaître pour roi de France un hérétique.

Le duc de *Guise* vint ensuite voir le roi. Ce qui est bien singulier, c'est qu'il ne parlèrent d'aucune affaire d'état. Il paraît que *Henri III* nourrissait déja dans son cœur une vengeance qui ne devait pas tarder à éclater. Il demande, pendant le dîner, à boire au duc de *Guise : à qui boirons-nous,* dit le roi en riant? A qui il vous plaira répond le duc. *Mon cousin*, réplique le roi, *buvons à nos bons amis les huguenots et à tous nos bons barricadeurs de Paris et ne les oublions pas.*

Cependant les états s'assemblaient à Blois; c'est-là que tout se préparait pour anéantir la puissance des *Valois*, le droit des *Bourbon* et pour cimenter le pouvoir du duc de *Guise*. La magistrature, l'épiscopat, les jésuites, les moines, la Sorbonne, tout lui est vendu. D'un seul mot il pouvait soulever les provinces dont les calvinistes ne s'étaient point encore emparées. Tous les députés qui arrivaient aux états, étaient ses créatures.

Henri III ouvrit les séances par un dis-

cours. C'était celui d'un père affligé. Les ligueurs s'offensèrent de quelques expressions, et l'archevêque de Lyon osa demander qu'elles fussent supprimées. Le duc de *Guise* veut des gardes, et le roi en refuse. Il demande Orléans pour place de sûreté de *la ste. Union.* Le roi refuse encore. *Je saurai bien la retenir*, dit le duc dans un mouvement de colère. Malgré tous ces refus, il parlait et agissait en roi. Toutes ses démarches étaient celles d'un homme qui veut en usurper le titre, et qui pour cela n'attend que les circonstances. La duchesse de *Montpensier*, sœur du duc, portait à sa ceinture des ciseaux d'or, et c'était, disait-elle, *pour faire à Henri de Valois une tonsure monachale.* Le cardinal, son frère, un peu moins courtois que la duchesse de *Montpensier*, disait que c'était avec la pointe d'un poignard qu'il voulait lui raser la tête.

Tout annonçait une révolution prochaine. Le détrônement de *Henri III* était arrêté; mais la mort du duc de *Guise* l'était aussi; on lui en donne avis par un billet mis sous sa serviette. Il prend le billet, met au bas *il n'oserait*, et le jette sous la table. Le

roi le fait avertir que le conseil se tiendra le lendemain de grand matin. La marquise de *Noirmoutier* avec qui il a passé la nuit, le conjure de sortir de Blois. Insensible à ses larmes, il s'arrache de ses bras et vole au conseil. Des assassins apostés dans une salle, l'attendent et le poignardent. Tous ses partisans sont arrêtés. Le cardinal de *Guise*, aussi dangereux que le duc son frère, fut tué le lendemain à coups de hallebardes. On brûle le corps des deux frères et l'on jette leurs cendres au vent, crainte que de leurs ossemens le fanatisme n'en fasse des reliques.

A peine le duc eût-il expiré, que *Henri III* court chez sa mère pour lui annoncer que *le roi de Paris* n'est plus. Elle était malade et mourante. *C'est bien coupé, mon fils*, lui dit-elle, *mais il faut coudre.* Elle mourut peu de jours après. On n'osa transporter son corps à st. Denis. La populace menaçait de le jetter à la voirie. A *Blois*, ajoute le journal de *Henri III*, *on ne faisait non plus d'état de Catherine de Médicis que d'une chèvre morte.*

La mort du duc de *Guise* était nécessaire en politique. Un prince lorrain qui voulait

établir l'inquisition en France et détrôner son roi, méritait de mourir. *Henri III* ne pouvant le faire juger par les loix, se crut en droit de commander sa mort. Si ce roi eût su régner, il n'eût jamais été dans le cas de commettre cet attentat.

Disons aussi que si l'audacieux duc de *Guise* au préjudice de *Henri IV*, fût monté sur le trône, son règne eût été celui des théologiens, des inquisiteurs et des bourreaux.

Et la France que l'Europe étonnée voit aujourd'hui lever un front auguste vers la liberté, serait peut-être encore pendant long-tems plongée, dans toutes les immondies de la superstition.

Fin du tome premier.

NOTES
DU PREMIER VOLUME.

CHAPITRE I (1), page 4.

Beatus vir cui non imputavit Dominus peccatum. Beatitudo ergò hæc in circumcisione tantum manet, an etiam in præputio? Dominus enim quia reputata est Abrahæ fides ad justiciam. Quomodò ergo reputata est? In circumcisione an in præputio? Non in circumcisione sed in præputio. Et signum accepit circumcisionis, signaculum justitiæ fidei, quœ est in præputio ut sit pater omnium credentium, ut reputetur et illis ad justitiam, et sit pater circumcisionis non iis tantùm qui sunt ex circumcisione sed

Bienheureux l'homme à qui le Seigneur a pardonné son péché. Cette béatitude consiste-t-elle seulement dans la circoncision ou même dans le prépuce? car nous disons que la foi d'Abraham lui a été réputée à justice. Comment lui a-t-elle été réputée? Est-ce dans la circoncision ou dans le prépuce? Ce n'est pas dans la circoncision, mais dans le prépuce, et il reçut le signe de la circoncision qui est le sceau de la justice de la foi, laquelle est dans le prépuce, afin qu'il soit le père de tous ceux qui croient par le prépuce, que cela

leur soit imputée à justice ; qu'il soit le père de la circoncision, non-seulement en faveur de ceux qui sont circoncis, mais encore de ceux qui marchent sur les traces de la foi, laquelle réside dans le prépuce de notre père Abraham....... qui a cru contre toute espérance, afin qu'il fût le père de plusieurs nations. Il n'a pas chancelé dans sa foi. Il n'a eu égard ni à la faiblesse de son corps qui avait près de cent ans, ni *à l'impuissance de Sara.*

et iis qui sectantur vestigia fidei, quæ est in præputio patris nostri Abrahæ...... qui contra spem in spem credidit ut fieret pater multarum gentium, et non infirmatus est in fide, non consideravit corpus suum emortuum cum jam fere centum asset annorum et emortuam ulvam Saræ.

St. Paul aux rom. chap. 4.

Ce morceau suffit pour faire juger du style et de l'éloquence de st. *Paul.* On doit pardonner aux hommes simples qui avouent qu'ils ne le comprennent pas. Lorsque l'apôtre des nations traite de la grace, il est encore plus sublime et plus incompréhensible. Pourquoi parlant à tous les hommes, évangélisant tous les hommes, n'a-t-il pas parlé un langage convenable à tous les hommes ?

Quand st. *Paul* prêche la morale, c'est autre chose. Il est simple et sublime ; les rois et les peuples, les philosophes et les ignorans le comprennent et l'admirent ; mais en parlant de la foi et de la grace, il n'a aucun passage qui n'ait engendré mille erreurs, mille sottises, mille funestes et sanglantes querelles.

CHAP. IV (1), page 38. La plupart des idées de morale et de bien public, étaient entièrement perverties. On en jugera par ce que les historiens nous disent de la princesse *Isabelle*, sœur de st. *Louis*; elle voulut fonder un hospice pour des malades : c'était une bonne-œuvre ; mais *Aimeric*, docteur de Sorbonne et son confesseur, lui persuada qu'aux yeux de Dieu, un couvent de moinesses était préférable à un hôpital ; et elle fonda l'abbaye de Longchamp près de Paris.

Cette perversion dans les idées de morale dura très-long-tems en France. On sait comment les dominicains, cent ans après avoir dérangé la tête de st. Louis, renversèrent tout-à-fait celle de *Humbert II*, souverain du Dauphiné : on sait encore comment, crainte que ce prince ne recouvra son bon sens, ils le firent en quatre jours sous-diacre, diacre, prêtre et patriarche d'Alexandrie. La France dans cette affaire gagna les états de ce souverain, et les moines qui l'avaient abbruti, n'en durent paraître que plus dangereux.

CHAP. V (1), pag. 43. Le titre de maître passa de la théologie dans la magistrature ; mais il n'y fut qu'un titre de modestie. Celui de monsieur dans son origine signifiait seigneur. Il fallait être chevalier pour

être *messire*. Un chancelier, un président, s'ils n'étaient chevaliers, n'étaient qu'appellés maîtres tout simplement. On disait *maître Ives de Scepeaux*, *maître Antoine Duprat*. Ce titre de maître avec le tems, devint commun à tous les états de la société, et aujourd'hui il se donne indifféremment au magistrat, à l'avocat, à l'artisan et au théologien

---

CHAP. VII (1), pag. 57. Les exemptions de taille, de subsides, de péages, de droits d'entrée, de frais de guerre, peuplèrent l'université de Paris. Tous les artisans cordonniers, tailleurs et autres qui voulaient jouir de ces exemptions, en étaient quitte pour se faire, moyennant une légère rétribution, inscrire sur le rôle du recteur, et d'abandonner de tems à autre leurs boutiques pour aller, rue du Fouare, s'asseoir sur une botte de paille et écouter un pédant qu'ils n'entendaient pas.

Les valets et les chambrières des suppôts de l'université, jouissaient aussi de ces immunités : dans ces tems de misères on briguait l'honneur de servir un suppôt ou maître avec autant d'ardeur qu'un fainéant de campagne en met aujourd'hui pour être le laquais d'un évêque ou d'un fermier général.

L'autorité du recteur était grande, quoique son règne fut court. A son gré il permettait ou défendait la prédication ; il se maintint long-tems dans l'usage de faire des remontrances au roi et au parlement. L'un de ses plus beaux privilèges et le plus contraire à l'ordre public, était la jurisdiction con-

tentieuse qu'il prétendait exercer, et qu'il exerça souvent dans l'université. Les maîtres, les étudians, leurs domestiques, les libraires, les scribes, les messagers, les parcheminiers, les relieurs, les enlumineurs, tous nommés par lui, étaient ses justiciables. Le délit de la servante d'un juriste ou d'un théologien, ressortait de son tribunal.

CHAP. VIII (1), pag. 65. L'ange de l'école en dit, ma foi, bien d'autres. De toutes ses maximes sur le régicide, on pourrait faire un joli petit code à l'usage des fanatiques. En remontant de nos jours jusqu'à st. *Thomas*, on trouve dans son ordre une série de théologiens qui, les uns après les autres, ont enseigné, fortifié et embelli cette doctrine angélique.

L'ordre de st. Dominique a plus fourni d'assassins que les jésuites en armèrent jamais. Les compagnons de Jesus ne tuèrent personnes; les accusations de meurtres et d'empoisonnement dont on les a chargé pendant cent ans, sont aux yeux du sage qui les examine de sang-froid, dénuées pour la plupart de preuves suffisantes et aucune n'est fondée sur des preuves juridiques. Elles ne sont que de violens soupçons contre une société religieuse, intrigante, ambitieuse, et qui, par son ambition comme par ses vertus, s'était faite de grands et de nombreux ennemis,

---

Chap. XXVIII (1), pag. 238. Les paroles de de *Platon* sont remarquables. « *Ceux qui ne sont ni entièrement criminels, ni absolument innocens, sont portés vers l'Acheron : c'est là qu'ils souffrent des peines proportionnées à leurs fautes, jusqu'à ce qu'ayant été purgés, ils reçoivent parmi les bienheureux, les récompenses de leurs bonnes actions.*

Chap. *id.* (2), pag. 239. C'est un usage bien ancien que cette fripponnerie de moines. Ils employèrent autrefois avec succès ces apparitions de revenans pour accréditer leurs prières et pour s'enrichir. On sait que sans leur intercession *Dagobert* était damné. Les diables l'emportaient et lui faisaient faire le voyage de l'autre monde par mer, conduisant à coups d'étrivières son ame royale, *ad ulcania loca inflictis verberibus trahentes.*

St. *Denis*, st. *Maurice* et st. *Martin* vinrent fort à propos à son secours ; on peut bien penser que les diables ne lâchèrent pas facilement leur proie ; il fallut se battre : le combat ne fut pas long ; les saints eurent l'avantage, dispersèrent la horde infernale, s'emparèrent de *Dagobert* et le menèrent au ciel en chantant.

L'avanture de *Charlemagne* n'est pas moins merveilleuse. La bande de *Beelzébuth* allant chercher

cet empereur, passait avec un fracas horrible sous les fenêtres de l'archevêque *Turpin*. Ce prélat invoqua st. *Jeaques* de Galice et *Denis* de France. *Jeaques* et *Denis* avaient eu, comme on sait, la tête coupée. Ces deux saints sans tête, aidés de quelques confrères qui probablement avaient la leur, arrêtèrent ces esprits infernaux et les fouettérent rudement Ces esprits bien fouettés en appellèrent à st. *Michel* qui fut d'abord fort embarrassé pour faire droit sur cet appel.

Les vertus de *Charlemagne*, à beaucoup près, n'égalaient pas ses fautes. *Michel*, pour le sauver, eut recours au matériel de ses bonnes œuvres : d'un côté il met tout le mal reproché à cet empereur, et charge l'autre assiette de la balance de toutes les poutres, de tous les fers employés pour les églises et les monastères qu'il avait fait bâtir et de tous les ornemens dont il avait enrichi leurs sacristies ; c'est par cette ruse que *Michel* tira d'affaire *Charlemagne*. L'escadron satanique fort honteux d'avoir perdu son procès, reprit la route de l'enfer.

Quiconque est un peu versé dans l'histoire de la démonomanie, connaît le voyage que *Charles le Chauve* fit en enfer où il vit les évêques qui avaient fait fouetter son père, *Louis le Débonnaire*, et où lui-même courut les risques d'être hapé par le malin. De l'enfer il passa en purgatoire : le chemin n'en doit pas être long ; c'est-là qu'il trouva les courtisans qui l'avaient brouillé avec son père et avec ses frères, et qu'il apprit de son conducteur que sans MM. st. *Pierre*, st. *Denis*, st. *Remi* et ses offrandes, il aurait été éternellement brûlé. On sent

par

par cette histoire qu'il est important d'avoir de bons patrons dans le ciel.

Voilà, me dira-t-on, de bien petits contes en notes : cela est vrai et nous en sommes honteux; mais sur des milliers de fadaises de cette espèce qu'on appellait doucement *fraudes pieuses*, et qui dans le fonds n'étaient que d'infames impostures, nous avons dû en citer quelques-unes pour montrer les moyens criminels dont on se servait autrefois pour aveugler, pour tromper, pour mener les peuples; c'est avec ces contes que, pour parler le bas langage des sacristies, *on fait venir l'eau au moulin*.

Quand une fable avait fait son tems, qu'elle commençait à vieillir, qu'elle avait produit à l'Église tout ce qu'elle pouvait produire, on en inventait une autre. On tendait un nouvel appât à l'imbécilité humaine, c'est-à-dire qu'on ouvrait une nouvelle source aux richesses de l'église; et lorsqu'une fois ces richesses étaient entre les mains des moines ou des ecclésiastiques, elles étaient sacrées; c'étaient le patrimoine de l'église : y toucher, c'était être sacrilège, excommunié et damné.

Ajoutons que la terreur d'un jugement général prochain, n'a pas été une source moins abondante de donations et de richesses. « Il n'y a guères de » siècles, disait le philosophe et judicieux *Deslan-* » *des*, où l'on ne trouve sur la fin du monde quel- » qu'opinion extravagante, née le plus souvent dans » le sein de la religion et au milieu des austérités » du cloître. Combien de fois de pieux imposteurs » ont fait courir le bruit que la terre allait se dis- » soudre, pour intimider les peuples et s'enrichir » de leur frayeur ?.... Il n'y a point de métier plus

» lucratif que celui de ceux qui travaillent à trom» per les autres en abusant du voile sacré de la re» ligion ». — Hist. crit. de la philosoph. t. I c. 6, pag. 240 et 242.

Chap. XXIX (1), pag. 230. La même année que les cordeliers jouèrent à Orléans cette comédie pour diffamer une dame pleine d'honneur, il se passait en Angleterre une même scène. *Elizabeth Barton* était tourmentée d'une passion hérétique. Les moines en firent une inspirée. Le docteur *Boeting* était son guide; elle prophétisa la mort prochaine de *Henri VIII* qui, malgré le pape, avait épousé *Anne de Boulen*. Les cordeliers complices de *Barton*, annonçaient cette prophétie dans leurs sermons. Le docteur et les complices de la prophètesse, avouèrent leur fourberie devant la chambre étoilée. On les condamna à mort, et dès ce moment on prépara en Angleterre la destruction des moines.

Vingt-cinq ans avant ces scènes jouées en France et en Angleterre, les jacobins de Berne avaient empoisonné un jeune novice en le communiant, après lui avoir imprimé avec un fer chaud les stigmates, et cela pour prouver que la ste. Vierge n'était point immaculée; cinq jacobins des plus coupables furent étranglés à la porte de Berne et le catholicisme fut proscrit quelques années après dans les deux tiers de la Suisse.

On voit, par ce que nous venons de dire, que les fourberies des prêtres et des moines, ont produit deux grands maux. Le premier, c'est d'avoir

prodigieusement augmenté la masse des richesses ecclésiastiques; le second d'avoir infiniment nuit à la religion.

Chap. XXXI (1), pag. 263, parmi ces reliques dont *Jean Chauvin* ou *Calvin* se complait à faire l'énumération : on voit la crèche, le berceau, les langes, le prépuce et le sang de J. C., les cruches des noces de Cana, l'eau qu'il convertit en vin, les ustenciles de la dernière scène, la manne du désert, la croix, le roseau, les clous, l'éponge, la lance, la couronne, la robe, les souliers, le suaire, les larmes du christ; le lait, les cheveux, la ceinture, les patins, le peigne, les bagues, les souliers de la ste. Vierge; le poignard et le bouclier de st. *Michel*; le test, la mâchoire, le cerveau et le doigt de st. *Jean-Baptiste*; la chaire; la crosse, la chasuble et la cervelle de st. *Pierre*, mort à Rome où il n'alla jamais.

Calvin montrait dans l'ouvrage dont nous parlons, en quelle révérence le peuple avait ces prétendues reliques, et combien, par de tels mensonges, les prêtres avaient gagné.

Nous n'aimons pas ce *Calvin*; c'était un hérésiarque dangereux, un persécuteur abominable, un barbare charlatan; mais on lui doit la justice de dire qu'il ôtait au peuple un aliment à sa superstition. Les dévots en poussaient des cris de fureur. Les gens instruits n'osaient parler; et s'ils parlaient, la Sorbonne criait qu'ils étaient *Calvinistes*, *chauvinistes*, *huguenots*, *parpaillots* et damnés.

TABLE

DU PREMIER VOLUME.

CHAPITRE IV.

CHAPITRE V.

CHAPITRE VI.

CHAPITRE VII.

CHAPITRE VIII.

CHAPITRE XIV.

CHAPITRE XV.

CHAPITRE XVI.

CHAPITRE XVII.

CHAPITRE XVIII.

CHAPITRE XIX.

CHAPIRE XX.

CHAPITRE XXI.

CHAPIRE XXII.

CHAPITRE XXIII.

CHAPITRE XXIV.

CHAPITRE XXV.

CHAPITRE XXVI.

CHAPITRE XXVII.

CHAPITRE XXXIII.

CHAPITRE XXXIV.

CHAPITRE XXXV.

CHAPITRE XXXVI.

Fin de la Table du premier Volume.

